

# CONTRAT LOCAL DE SANTE DE LIMOGES ET DE LIMOGES METROPOLE 2023 - 2027

*Partenaires :*



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Vienne



Haute-Vienne



## Table des matières

### Partie 1 : CONTRAT SOCLE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>BILAN CLS2.....</b>	<b>5</b>
<b>DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTE .....</b>	<b>7</b>
<b>GOUVERNANCE CLS3 .....</b>	<b>13</b>
<b>PLAN D'ACTIONS .....</b>	<b>15</b>
<b>SIGNATURES .....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>18</b>

### Partie 2 : FICHES-ACTION

## PREAMBULE

« *La promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci.* »

Charte d'Ottawa, 1986

Après l'expérimentation des Ateliers-santé dans les quartiers dits prioritaires de la Politique de la Ville, Limoges s'est engagé avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé du Limousin, dans la rédaction et la mise en œuvre du **premier Contrat Local de Santé pour la période 2011-2016-2017** se déclinant en diverses actions visant à favoriser l'accès aux soins et à la prévention sur les territoires prioritaires à savoir les trois ZUS\* (La Bastide, Beaubreuil et le Val de l'Aurence) ainsi que sur deux autres territoires (Les Portes-Ferrées et le Vigenal). (\*zone urbaine sensible remplacée en 2015 par les quartiers prioritaires de la politique de la ville).

Fruit de l'engagement de onze signataires, Agence Régionale de Santé, Ville de Limoges, Préfecture de la Haute-Vienne, Communauté Urbaine Limoges Métropole, Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Vienne, Conseil Départemental de la Haute-Vienne, Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, Centre Hospitalier Universitaire Dupuytren, Centre Hospitalier Esquirol, Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, et de l'implication de partenaires, Mission Locale de Limoges Métropole, professionnels de santé, associations de terrains et habitants, le **Contrat Local de Santé de 2ème génération (CLS2) pour la période 2018-2022** a élargi son périmètre à l'ensemble des habitants de Limoges sur la base du constat que les inégalités sociales en santé existent aussi en dehors des quartiers de la Politique de la ville.

Ses objectifs se fondent sur la prise en compte des besoins établis à partir d'un diagnostic fin et complet croisant les études réalisées par l'Observatoire Régional de Santé (ORS), l'Instance Régionale en Education et Promotion de la Santé (IREPS) ou encore l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la Ville de Limoges,

et de la demande grâce à la participation de la population sous forme de recueil de la parole des habitants à partir d'un questionnaire adressé à un millier de personnes, à travers des échanges avec le groupe REISO (Réseau d'Echanges Interinstitutionnel pour une Santé Optimale) qui regroupe les associations de quartier et les conseils citoyens, et enfin à l'occasion du Forum « la Santé, une parole de citoyens » qui a réuni sur une journée habitants, institutionnels et associations répartis en cinq ateliers thématiques «environnements physiques», «environnements sociaux», «comportements et habitudes de vie», «accès aux soins et prévention des maladies», «promotion du bien-être psychique» qui ont constitué les axes autour desquels les actions du CLS2 se sont articulées.

**Forts de l'enseignement issu de la mise en œuvre du CLS2, les signataires conviennent d'un nouveau contrat local de santé pragmatique dont les objectifs se déclinent dans un plan d'actions à la fois ambitieux et raisonné au plus proche des besoins du territoire et de sa population.**

**Son extension à l'ensemble de la Communauté Urbaine Limoges Métropole** constitue une nouvelle évolution de son périmètre d'intervention avec l'ambition de satisfaire aux besoins de 206.951 habitants répartis sur 20 communes, soit 56% de la population départementale.



**Avec l'Université de Limoges, le Contrat Local de Santé de 3<sup>ème</sup> génération (CLS3) conclu pour la période 2023-2027 accueille un nouveau signataire déjà engagé dans le champ de la Santé auprès des étudiants qui bénéficient de l'offre de soins du Service de Santé Universitaire.**

**Le présent Contrat Local de Santé (CLS3) est construit à partir des besoins révélés par le diagnostic territorial de santé réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine.**

## BILAN CLS2

**Les priorités retenues pour le CLS2 visaient à :**

- développer des actions fortes concernant l'ensemble du territoire et des populations autour des questions de nutrition, d'activité physique, de prévention des addictions, de santé environnementale (perturbateurs endocriniens, qualité de l'air intérieur et extérieur, bruit, ...), promotion du bien-vieillir, prévention de la perte d'autonomie et maintien à domicile ;
- lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé en renforçant les actions de prévention ciblant les populations et les territoires les plus fragiles ;
- garantir un accès aux soins pour tous en luttant contre la raréfaction attendue de l'offre dans les territoires abritant les populations les plus vulnérables et en proposant des dispositifs d'accompagnement aux droits et aux soins pour les publics les plus en difficulté.

**A sa signature, le CLS2 comportait :**

93 mesures concrètes et intentions et 126 mesures contributives, ces dernières étant constituées d'actions déjà mises en œuvre par les signataires et poursuivies de manière récurrente.

**A l'occasion d'un bilan d'étape**, au regard des difficultés pour réaliser le suivi de certaines mesures concrètes et intentions soit qu'elles aient été redondantes dans plusieurs axes, soit que leur objet ou leur formulation a été mal défini, **un travail de simplification a été réalisé** pour supprimer les doublons ou encore décider l'abandon des mesures dont la mise en œuvre apparaît comme impossible. Ce sont ainsi 22 mesures concrètes ou intentions qui ont dû être abandonnées.

**Un avenant signé en 2021** est venu ajouter 7 mesures concrètes nouvelles dans un souci d'actualisation du document initial.

**Le bilan définitif** permet d'établir que sur 100 mesures concrètes et intentions (93 initiales plus 7 ajouts), 77 ont été réalisées, 12 ont été abandonnées et 11 non initiées.

**Le taux de réalisation par axe** est le suivant :

**Axe Gouvernance :**

Version initiale : 19 mesures concrètes et 5 intentions

Bilan : 14 mesures concrètes et 5 intentions réalisées soit 79,2%.

**Axe-1 : Environnements physiques :**

Version initiale : 1 mesure concrète et 9 intentions

Bilan : 1 mesure concrète et 5 intentions réalisées soit 60%.

**Axe-2 : Environnements sociaux :**

Version initiale : 11 mesures concrètes et 2 intentions

Bilan : 8 mesures concrètes et 1 intention réalisée soit 69,2%.

**Axe-3 : Comportements et habitudes de vie :**

Version initiale : 20 mesures concrètes et 4 intentions

Bilan : 12 mesures concrètes et 4 intentions réalisées soit 66,7%.

**Axe-4 : Accès aux soins et prévention des maladies :**

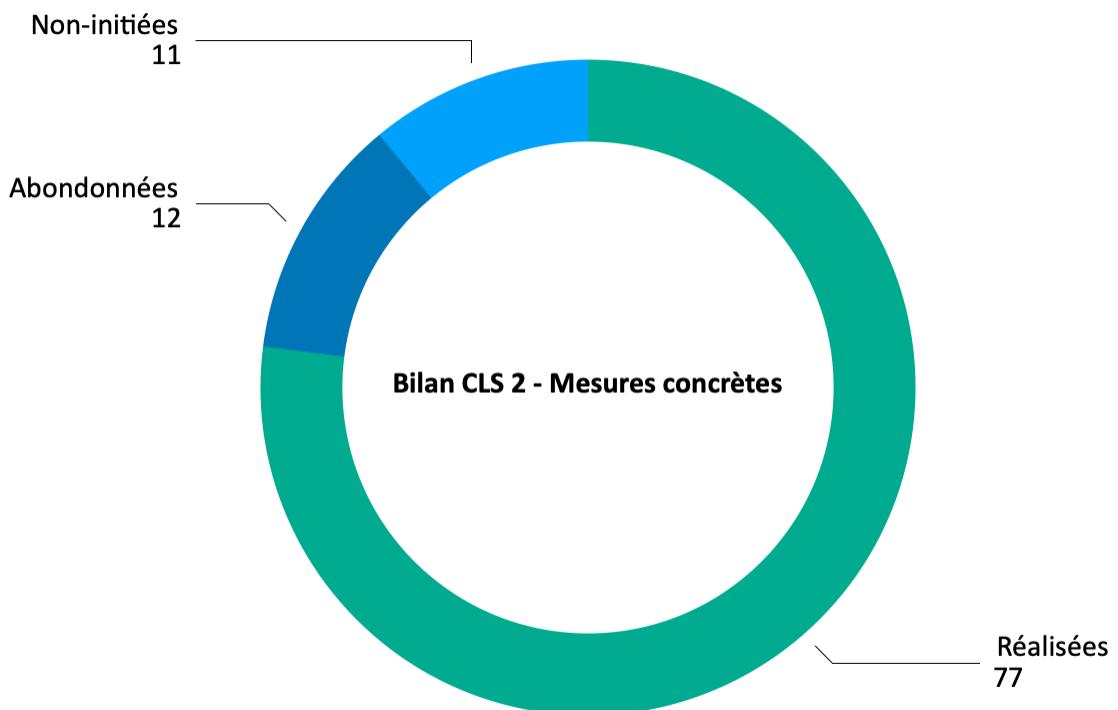
Version initiale : 9 mesures concrètes et aucune intention

Bilan : 9 mesures concrètes réalisées soit 100%.

**Axe-5 : Promotion du bien-être psychique et la santé mentale :**

Version initiale : 12 mesures concrètes et 1 intention

Bilan : 11 mesures concrètes et 1 intention réalisée soit 92,2%.



## DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTE

**Réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine** à la demande de l'Agence Régionale de Santé, le diagnostic de santé propose **un état des lieux quantitatif** comprenant des données de cadrage sur la population, les conditions socioéconomiques et tous autres indicateurs issus de l'Analyse des Besoins Sociaux réalisé dernièrement, des données sur l'état de santé et sur l'offre de soins ou encore les recours aux soins ; **un recueil des problématiques** à travers une enquête par questionnaire auprès des acteurs du territoire (élus, associations, structures institutionnelles et associatives, ...), permet d'apporter un éclairage qualitatif sur les difficultés ressenties par les acteurs locaux.

**La synthèse du rapport de diagnostic territorial de Santé figure en ANNEXE.**

Les points saillants qu'il faut retenir sont présentés ci-dessous.

### ETAT DES LIEUX QUANTITATIF

#### CADRAGE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

Le territoire est composé de :

- 20 communes pour un total de population de 206.951 habitants en 2019
- dont 131.000 sur Limoges (63%)
- 1 autre commune de plus de 10.000 habitants, (Panazol)
- 5 communes entre 5.000 et 10.000 habitants (Couzeix, Isle, Feytiat, Le Palais-sur-Vienne, Condat-sur-Vienne),
- 8 communes entre 2.000 et 5.000 habitants,
- 5 communes de moins de 2.000 habitants.

Limoges Métropole, c'est :

- 9,4% de la superficie du département
- 10,2% des communes
- 56% des habitants

Une forte densité de population nettement supérieure aux moyennes :

- Limoges Métropole = 398 habitants/km<sup>2</sup>
- France = 119
- Nouvelle-Aquitaine = 71
- Haute-Vienne = 69

Evolution de la population :

- Une légère baisse sur Limoges, mais aussi à Feytiat et Le Palais-sur-Vienne.
- Une hausse plus importante sur Couzeix, Le Vigen, Condat-sur-Vienne et Eyjeaux.

### Part de personnes âgées de 75 ans ou plus :

- Avec 21.813 habitants âgés de 75 ans ou plus, on constate une part plus élevée qu'au niveau national mais inférieure à la moyenne de la région. Ces taux sont importants sur Panazol, Isle, Couzeix, Feytiat et beaucoup moins sur les petites communes un peu plus éloignées de la ville centre.
- Environ 9.200 personnes âgées vivent seules à domicile, soit 42% sur la Communauté Urbaine contre 38% au niveau national et 37% en Nouvelle-Aquitaine

### Près de 8.000 familles monoparentales résident sur la CU Limoges Métropole :

- 31% des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans.
- Soit une part plus élevée que les taux France et Nouvelle-Aquitaine qui se situe à environ 25%, dont près de 40% sur Limoges et moins de 10% sur Aureil ou sur St-Just-Le-Martel.

### Un taux de pauvreté nettement plus élevé sur la ville centre :

- 23% en moyenne sur Limoges mais avec un taux qui dépasse 54% dans les quartiers de la Politique de la Ville s'expliquant par des taux d'emploi faibles chez les hommes comme chez les femmes.
- Près de 24.000 bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire, soit 12,7% de la population de Limoges Métropole avec plus de 17% sur Limoges et des parts élevées sur Couzeix, Le Palais-sur-Vienne et Isle (7,7% à 9,7%), contre 8,9% en France et 7,2% en Nouvelle-Aquitaine.

## L'OFFRE DE SOINS

### En médecine générale (MG) :

- Fin 2021, 257 médecins généralistes libéraux en exercice sur Limoges Métropole dont 185 sur la ville-centre (72%).
- Une offre présente sur 17 des 20 communes (sauf Aureil, Eyjeaux, Veyrac).
- Une densité supérieure aux moyennes nationale et régionale : Limoges Métropole = 124 (pour 100.000 habitants), Limoges = 141, Communauté Urbaine hors Limoges = 95, France = 86, Nouvelle-Aquitaine = 98.
- Une baisse du nombre de MG surtout sur les 4-5 dernières années (- 33 MG en 5 ans).
- Près du tiers des MG âgés de 60 ans ou plus, proche de ce que l'on observe au niveau national, mais une part plus importante parmi les professionnels de la ville-centre
- Des recours majoritaires vers l'offre située à Limoges y compris de communes ayant une offre en MG. Une offre qui couvre également une partie des besoins de communes situées hors Communauté Urbaine.

### En dentisterie :

- Fin 2021 : 97 chirurgiens-dentistes libéraux en exercice sur Limoges Métropole dont 73 sur la ville-centre (75%)
- Une offre présente sur 9 des 20 communes toutes limitrophes à la ville-centre.

- Une densité inférieure aux moyennes nationale et régionale sauf à Limoges : Limoges Métropole = 47 (pour 100.000 habitants), Limoges = 56, Communauté Urbaine hors Limoges = 32, France = 53, Nouvelle-Aquitaine = 55.
- Une baisse des effectifs depuis 6 ou 7 ans mais une faible part des professionnels âgés (10%).
- Une offre qui couvre des besoins bien au-delà des limites de la Communauté urbaine.

#### **En kinésithérapie :**

- Fin 2021 : 254 masseurs-kinésithérapeutes libéraux en exercice sur Limoges Métropole dont 169 sur la ville centre (67%).
- Une offre présente sur 16 des 20 communes toutes limitrophes à la ville-centre.
- Une densité proche de la moyenne régionale et supérieure à la moyenne nationale, plus élevée sur la ville-centre même si l'offre est moins présente au sein de certains quartiers : Limoges Métropole = 123 (pour 100.000 habitants), Limoges = 129, Communauté Urbaine hors Limoges = 112, France = 113, Nouvelle-Aquitaine = 125.
- Une forte hausse des effectifs ces dernières années, la présence de centres de formation à Limoges aidant en cela.
- Une offre qui couvre des besoins bien au-delà des limites de la Communauté Urbaine.

#### **En soins infirmiers :**

- Fin 2021 : 397 infirmiers libéraux en exercice sur Limoges Métropole dont 260 sur la ville centre (65%).
- Une offre présente sur 18 des 20 communes toutes limitrophes à la ville-centre.
- A l'instar de la Région, une forte densité en infirmiers : Limoges Métropole = 192 (pour 100.000 habitants), Limoges = 198, Communauté Urbaine hors Limoges = 180, France = 153, Nouvelle-Aquitaine = 188.
- Une hausse des effectifs ces dix dernières années (+150) avec une faible part des professionnels âgés (6%).
- Une offre qui couvre des besoins bien au-delà des limites de la Communauté Urbaine.

#### **En médecins spécialistes :**

- A l'image des pôles urbains, une offre en médecins spécialistes localisée presque exclusivement sur Limoges avec une densité globale supérieure aux moyennes : 90 médecins spécialistes pour 100.000 habitants contre 53 au niveau national et 61 en Nouvelle-Aquitaine.

#### **En pharmacies :**

- Avec 81 pharmacies d'officine dont 59 sur Limoges (72,8%), la densité affichée est supérieure aux moyennes régionale et nationale.
- 14 communes sont dotées d'au moins une pharmacie.

## ETAT DE SANTE ET RE COURS AUX SOINS

### La mortalité :

- 1.800 décès de personnes domiciliées sur la Communauté Urbaine enregistrés en moyenne chaque année, soit un taux (769 décès pour 100.000 habitants) significativement inférieur au taux national tant chez les hommes que chez les femmes.
- 312 décès prématurés en moyenne chaque année : 208 hommes et 104 femmes. Là encore un taux légèrement inférieur au taux national.
- Des taux globalement inférieurs selon les grandes causes : tumeurs malignes, maladies de l'appareil circulatoire, maladies de l'appareil respiratoire, pathologies liées au tabac et pathologies liées à l'alcool.

### Les affections de longue durée :

- 43.000 habitants reconnus en affection de longue durée (ALD) en 2019 dont 28.000 sur Limoges soit une prévalence supérieure à la moyenne nationale dont 12.038 pour une maladie cardiovasculaire, 9.343 pour diabète de type 2, 10.214 pour tumeur maligne, 7.780 pour une affection psychiatrique, 867 pour maladie respiratoire et 1.655 pour troubles neurocognitifs.

### Usage de psychotropes et suicides :

- Environ 32.000 habitants ont bénéficié d'au moins un remboursement de psychotrope en 2019 ce qui donne pour le territoire un taux standardisé supérieur au taux national (147 vs 106 en France).
- Types de psychotropes utilisés : antidépresseurs pour 20.800 habitants, hypnotiques pour 6.150 habitants, neuroleptiques pour 5.500 habitants et tranquillisants pour 18.000 habitants.
- En 2020, on a dénombré 266 tentatives de suicide dont 29 décès par suicide.

### Le recours aux soins :

- En 2020, plus de 14.000 habitants sont sans médecin traitant soit 9,2% de la population de la Communauté Urbaine contre 10,3% pour la France. Ce taux est plus élevé sur la ville-centre : 11,2% soit 11.000 habitants.
- Des recours à la médecine générale inférieurs aux moyennes nationale et régionale à Limoges, Isle et Verneuil-sur-Vienne : Limoges Métropole = 80,5 pour 100.000 habitants, Limoges = 78,7, Limoges Métropole hors Limoges = 83,6, France = 81,8, Nouvelle-Aquitaine = 84,8.
- Constat identique pour le recours à un chirurgien-dentiste.

## ENVIRONNEMENT

### Emission de particules fines :

On relève la présence de particules fines (PM10 ou PM2,5) très majoritairement liées au résidentiel, au tertiaire mais aussi aux transports.

### Oxyde de carbone :

On relève des émissions très fortement liées aux transports (70%) principalement le long des axes routiers.

## **Exposition au bruit :**

La cartographie de type A – multi exposition (routes / fer / ICPE / aérien) témoigne d'une exposition élevée à proximité des axes routiers, des lignes de chemin de fer et de l'aéroport.

## **Précarités liées au logement et à la mobilité :**

- Entre 13 et 17% des ménages sont en précarité énergétique dans leur logement à Limoges, Le Palais-sur-Vienne, Le Vigen, Isle, Veyrac et Peyrilhac.
- 14% des logements sont en sur-occupation à Limoges.
- 1 ménage sur 5 à Limoges est en précarité énergétique pour la mobilité.

## **RECUEIL DES PROBLEMATIQUES**

### **METHODE**

Une enquête par questionnaire présentant 22 enjeux de santé répartis en 4 chapitres.

Réalisée auprès des acteurs du territoire (élus, associations, structures institutionnelles et associatives, ...) pour permettre de prioriser les enjeux de santé ou en proposer de supplémentaires.

Soit 231 contacts interrogés par voie postale avec un taux de participation de 48%.

### **RESULTATS**

**9 axes cités comme priorité de rang 1 par plus de 50% des répondants :**

- Favoriser une alimentation de qualité et de proximité pour prévenir les affections liées à la nutrition et à la sédentarité.
- Soutenir le rôle et les droits des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- Consolider l'offre de santé sur le territoire par des dispositifs collectifs.
- Améliorer les conditions de vie dans le logement.
- Renforcer et adapter la prévention des conduites à risque.
- Promouvoir l'accès aux droits sanitaires et aux soins notamment pour les publics les plus éloignés.
- Renforcer le repérage et la prise en charge globale des violences intrafamiliales.
- Faire évoluer les comportements pour favoriser l'activité physique en tout lieu.
- Améliorer la qualité de vie des femmes enceintes et des jeunes enfants.

**7 axes cités comme priorité de rang 1 par 40 à 49% des répondants :**

- Structurer et sécuriser la prise en charge des situations de crise et/ou d'urgence.
- Développer une stratégie territoriale renforcée de prévention et de dépistage des cancers.
- Mettre en place des facteurs protecteurs, repérer le risque, former, informer et apporter une réponse experte (risque suicidaire, troubles psychiques...).
- Développer les actions dans le cadre du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) de la Ville de Limoges.

- Soutenir les acteurs de prévention et de socialisation primaire.
- Développer les projets et pratiques innovants, attractifs et coopératifs (attractivité des jeunes professionnels de santé, délégation de tâches...).
- Décliner des actions de promotion de la santé sexuelle et d'éducation à la vie affective.

**6 axes cités comme priorité de rang 1 par moins de 40% des répondants :**

- Renforcer la prise en compte des composantes Santé dans les décisions publiques et la prévention en milieu professionnel.
- Améliorer la qualité de l'air.
- Renforcer la coordination ville-hôpital.
- Promouvoir la couverture vaccinale de la population.
- Lutter contre les nuisances sonores.
- Lutter contre les espèces nuisibles invasives et/ou vectrices de maladies transmissibles

**Le PLAN D'ACTIONS arrêté par les partenaires-signataires** figurant ci-après, résulte de la conjonction entre les données reprises dans l'état des lieux quantitatif et le recueil des problématiques priorisées par les acteurs de terrain.

## **GOUVERNANCE CLS3**

**Actualisation du volet Santé du Contrat de Ville**, le Contrat Local de Santé de 3<sup>ème</sup> génération (CLS3) vise à réduire les inégalités d'accès aux droits à la Santé de la population du territoire sur lequel il produit ses effets.

**Le portage du CLS3** est assuré conjointement par le Maire de Limoges, le Président de la Communauté Urbaine Limoges Métropole et la directrice de la Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé de la Haute-Vienne, tous signataires du CLS3.

**Les autres signataires** sont : Mme la Préfète représentant les services de l'Etat dans le département, le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, Madame la Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Vienne, Madame la Présidente de l'Université, Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire de l'Assurance Maladie de la Haute-Vienne, Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, Madame la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Dupuytren, Monsieur le Directeur du centre Hospitalier Esquirol, Madame la Directrice Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Haute-Vienne.

**L'élargissement du périmètre du CLS3** à l'ensemble des communes composant la Communauté Urbaine Limoges Métropole, implique une gouvernance ouverte aux maires qui proposeraient des fiches-action à mettre en œuvre sur leur territoire communal.

**Compte tenu du temps nécessaire à une bonne appropriation des enjeux de Santé**, il est proposé que les Maires concernés soient invités à une signature ultérieure par avenant.

**Les partenaires-signataires siègent ou se font représenter dans les instances du CLS3.**

**Un Comité de pilotage** composé de l'ensemble des partenaires-signataires se réunit deux fois par an pour décider des orientations générales et valider le plan d'actions du CLS3, s'assurer de sa mise en œuvre et adopter toute mesure d'actualisation jugée nécessaire.

**Un comité technique** composé des techniciens désignés par les partenaires-signataires du CLS3, chacun pour son institution, se réunit au moins deux fois par an pour préparer les réunions du comité de pilotage et autant que de besoin. Il procède à l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions du CLS3 et propose toute mesure d'actualisation qu'il juge nécessaire.

Un poste de coordinateur(-trice) du Contrat Local de Santé est financé par l'Agence Régionale de Santé.

**Le (la) coordinateur(-trice) du Contrat Local de Santé est chargé(e) de**

- veiller à la bonne tenue des instances selon le rythme défini,
- maintenir le lien entre les partenaires-signataires
- les assister autant que de besoin dans la mise en œuvre du plan d'actions arrêté par le Comité de pilotage.
- 

**Il (elle) assure les fonctions de secrétaire** des instances (proposition de l'ordre du jour, convocations, compte-rendu, ...).

**Il (elle) s'assure de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé** en tenant et actualisant périodiquement un document de suivi.

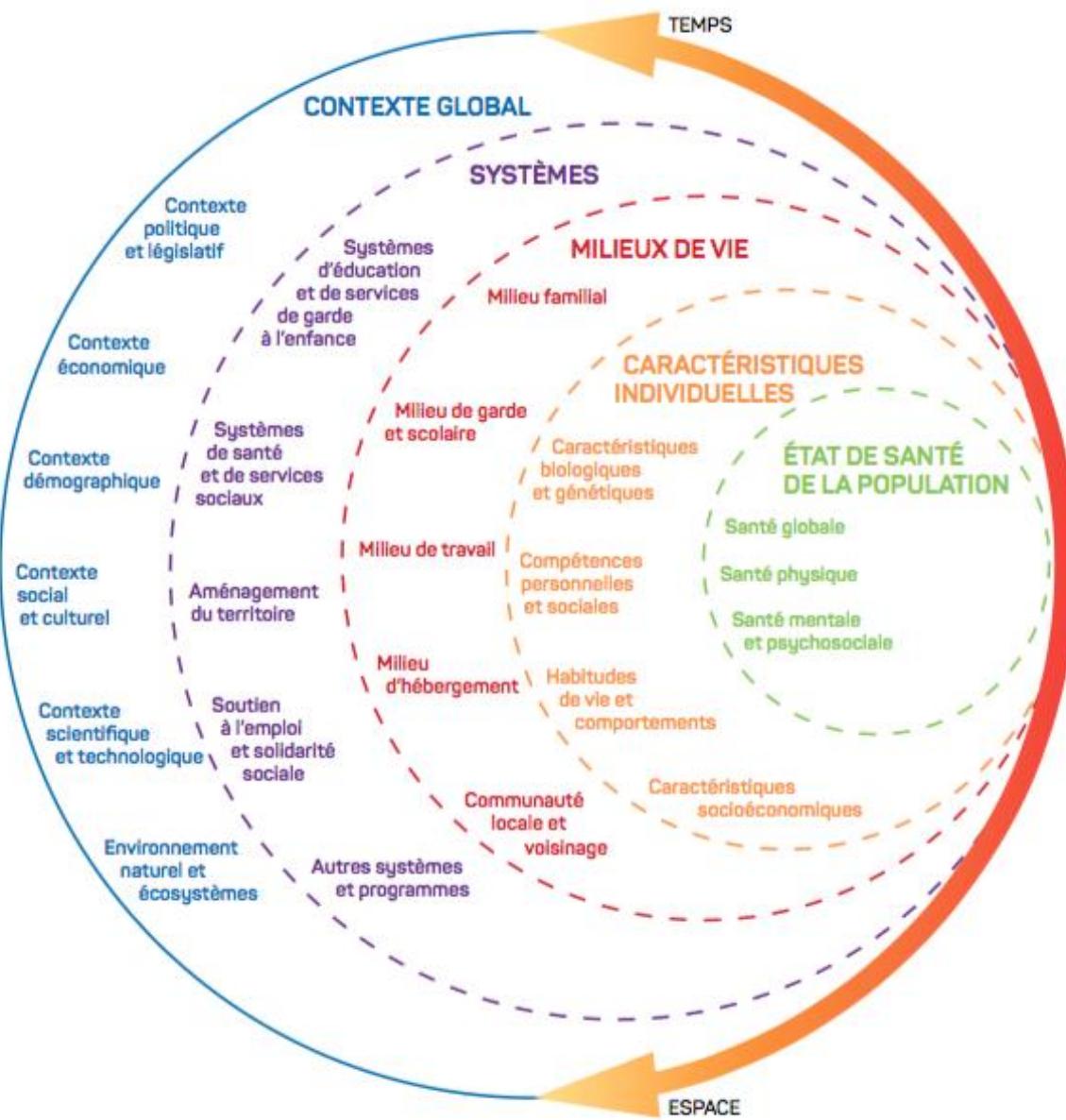
Des **FICHES-ACTION** sont proposées par les partenaires-signataires à partir du Plan d'actions initial ou actualisé validé par le Comité de pilotage. Ces fiches-action sont conformes au modèle inséré en ANNEXES. Les partenaires-signataires peuvent solliciter le (la) coordinateur(-trice) du Contrat Local de Santé pour un appui à la rédaction des fiches-action. Les fiches-action font l'objet d'une relecture en Comité technique avant d'être proposées à la validation du Comité de pilotage.

Les fiches-action sont rassemblées dans le présent document dans un chapitre faisant suite au chapitre SIGNATURES de façon à permettre l'ajout de nouvelles fiches-action validées par le Comité de pilotage en complément de celles proposées au titre du Plan d'actions initial ou en cas d'actualisation de celui-ci.

Les nouvelles communes de la Communauté Urbaine Limoges Métropole auxquelles s'étend dorénavant le Contrat Local de Santé pourront soumettre des propositions de fiches-action à la validation du Comité de pilotage à tout moment. Les Maires concernés auront dû préalablement ou concomitamment signer par avenant le présent document.

## PLAN D'ACTIONS

Dans une approche globale de santé, le Contrat Local de Santé intervient dans les différents déterminants de la santé tels que présenté dans le schéma ci-dessous. La définition donnée par l'Organisation Mondiale de la Santé est celle prise en compte par le présent document à savoir « un état complet de bien-être physique, psychique et social ».



Au regard de l'état des lieux et du recueil des problématiques dressés par le diagnostic territorial de santé, les partenaires conviennent d'un Plan d'actions qui propose quatre axes stratégiques déclinés en enjeux et intentions majeurs :

**Axe A - Créer les conditions d'un environnement physique et social favorable à la santé :**

- 1/ Améliorer l'environnement de vie notamment des femmes enceintes et des enfants.
- 2/ Améliorer les conditions de vie dans le logement.
- 3/ Renforcer la prise en compte des composants de santé dans les décisions publiques et la prévention en milieu professionnel.
- 4/ Lutter contre les espèces nuisibles invasives et/ou vectrices de maladies transmissibles.

**Axe B - Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé :**

- 5/ Faire évoluer les comportements pour favoriser l'activité physique en tout lieu.
- 6/ Favoriser une alimentation de qualité et de proximité pour prévenir les affections liées à la nutrition et à la sédentarité.
- 7/ Soutenir les actions de prévention et de socialisation primaire comme le soutien à la parentalité ou le développement des compétences psychosociales.
- 8/ Développer une stratégie territoriale renforcée de prévention et de dépistage des cancers.
- 9/ Promouvoir la couverture vaccinale de la population.
- 10/ Renforcer et adapter la prévention des conduites à risque.
- 11/ Décliner des actions de promotion de la santé sexuelle et d'éducation à la vie affective.

**Axe C - Améliorer l'accès à une offre de santé adaptée aux besoins des populations :**

- 12/ Soutenir le rôle et les droits des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- 13/ Favoriser l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.
- 14/ Promouvoir l'accès aux droits sanitaires et aux soins notamment pour les publics les plus éloignés.
- 15/ Renforcer le repérage et la prise en charge globale des violences intrafamiliales.

**Axe D - Promouvoir le bien-être psychique et la santé mentale :**

- 16/ Développer des actions dans le cadre du Conseil local en Santé Mentale (CLSM) de la Ville de Limoges.
- 17/ Mettre en place des facteurs protecteurs, repérer le risque, former, informer et apporter une réponse experte.
- 18/ Structurer et sécuriser la prise en charge des situations de crise et/ou d'urgence.

La mise en œuvre du Plan d'actions fait l'objet de fiches-action proposées par les signataires (Cf. ci-après).

## **SIGNATURES**

Les partenaires-signataires conviennent du présent Contrat Local de Santé pour les périodes 2023-2027, et susceptibles d'actualisation par voie d'avenant. A partir du diagnostic territorial de santé établi par l'Observatoire Régional de la Santé, ils conviennent du Plan d'actions ci-dessus et valident les fiches-action rassemblées ci-après sous réserve d'actualisations futures.

*Fait à Limoges, le*

La Préfète  
de la Haute-Vienne

Pour le Directeur Général de l'ARS  
Nouvelle-Aquitaine  
la Directrice de la Délégation  
départementale de la Haute-Vienne

**Fabienne BALUSSOU**

**Sophie GIRARD**

Le Maire de Limoges

Le Président de Limoges  
Métropole

**Emile Roger LOMBERTIE**

**Guillaume GUÉRIN**

Le Président du Conseil  
Départemental  
de la Haute-Vienne

La Directrice Académique des  
Services Départementaux de  
l'Education Nationale de la Haute-  
Vienne

**Jean-Claude LEBLOIS**

**Jacqueline ORLAY**

Le Directeur de la Caisse Primaire  
de l'Assurance Maladie de la  
Haute-Vienne

Le Directeur de la Caisse  
d'Allocations Familiales de la  
Haute-Vienne

**Éric LUCCIONI**

**Dominique TROUDET**

La Directrice Générale du Centre  
Hospitalier Universitaire  
Dupuytren

Le Directeur du Centre Hospitalier  
Esquirol

**Pascale MOCAËR**

**François-Jérôme AUBERT**

La Présidente de l'Université  
de Limoges

La Directrice Territoriale de la  
Protection Judiciaire de la  
Jeunesse de la Haute-Vienne

**Isabelle KLOCH-FONTANILLE**

**Isabelle GODARD**

## ANNEXES

### **CONSULTATION sur les axes prioritaires de santé à développer à limoges**

### **SYNTHESE DU RAPPORT DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTE DE L'ORS-NA :**

- Accompagnement à l'identification des enjeux de santé sur le territoire
- Etat des lieux territorial: éléments marquants du territoire

### **MODELE DE FICHE-ACTION DU CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE**

### **GLOSSAIRE**

## Consultation sur les axes prioritaires de santé à développer à Limoges et sur territoire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole

Cette consultation a pour objectif de définir de façon concertée la hiérarchisation des actions. Merci donc, pour chacun des items listés, de nous indiquer si vous le considérez comme une priorité incontournable sur le territoire (priorité de rang 1) ou de degré moindre (de rang 2) ou s'il s'agit d'un axe moins prioritaire, en vous basant aussi bien sur votre pratique professionnelle que sur votre connaissance du territoire. Le but de cette consultation est de hiérarchiser les actions, aussi, vous résisterez à la tentation de classer l'ensemble de ces thèmes en priorités de rang 1.

## A – Créer les conditions d'un environnement physique et social favorable à la santé :

- 1/ **Améliorer la qualité de l'air** : veille et suivi de la qualité de l'air intérieur et extérieur : état des lieux réseaux, paramètres mesurés / Qualité de l'air structures petite enfance, écoles maternelles, primaires et ALSH, pollution atmosphérique
  - 2/ **Améliorer la qualité de vie des femmes enceintes et des jeunes enfants** : risques liés aux perturbateurs endocriniens et autres produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
  - 3/ **Améliorer les conditions de vie dans le logement** : renforcement du repérage des situations d'habitat insalubre et indigne par un partage renforcé des données pour mieux cibler les territoires et définir les actions.
  - 4/ **Lutter contre les nuisances sonores**
  - 5/ **Renforcer la prise en compte des composantes santé dans les décisions publiques et la prévention en milieu professionnel** : expérimentation d'une Evaluation d'Impact sur la Santé dans un projet d'urbanisme ou d'équipement collectif sur le territoire communautaire / Amélioration de la prévention en milieu professionnel, prévention des accidents et des maladies professionnelles (troubles musculosquelettiques, risques psychosociaux, cancers, bruits...)/ Prise en compte du concept d'urbanisme favorable à la santé notamment à l'occasion de reconversions/réhabilitations de friches industrielles ou artisanales
  - 6/ **Lutter contre les espèces nuisibles et/ou vectrices de maladies transmissibles** : lutte anti-vectorielle notamment (plan de prévention moustique tiare en lien avec l'aéroport de Limoges)

## B – Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé

- 7/ **Faire évoluer les comportements pour favoriser l'activité physique en tout lieu : promotion des bienfaits de l'activité physique, lutte contre la sédentarité via la mobilisation des ressources et réseaux de proximité / Renforcement de l'offre d'activité physique adaptée y compris en s'appuyant sur les EHPAD et les résidences autonomies pour les PA à domicile**
  - 8/ **Favoriser une alimentation de qualité et de proximité pour prévenir les affections liées à la nutrition et à la sédentarité : développement d'une politique nutritionnelle à l'échelle de la Communauté urbaine en essaimant l'expérience du PNNS de Limoges / Construction d'un projet alimentaire territorial et promouvoir le plaisir et les bienfaits du bien manger à tous les âges**
  - 9/ **Soutenir les acteurs de prévention et de socialisation primaire : promotion des compétences psychosociales auprès des plus jeunes / Développement d'initiatives de soutien à la parentalité précoce et suivi des actions auprès des jeunes**
  - 10/ **Développer une stratégie territoriale renforcée de prévention et de dépistage des cancers : déclinaison locale du plan d'actions de dépistage des cancers : sein, colorectal, col de l'utérus / Engagement avec les acteurs sociaux et de l'entreprise d'actions soutenant la réinsertion sociale et professionnelle après un cancer**
  - 11/ **Promouvoir la couverture vaccinale de la population : renforcement de l'information générale et développement d'actions spécifiques dans le cadre du soutien à la parentalité / Attention portée aux populations à risques et mise en place d'actions spécifiques : gens du voyage, personnes âgées, personnels soignants et non soignants des établissements sanitaires et ESMS, ...**
  - 12/ **Renforcer et adapter la prévention des conduites à risque : définition d'une stratégie pluri-institutionnelle concernant les différentes addictions (tabac, alcool, écrans, protoxyde d'azote...) à partir de l'évaluation de la mise en œuvre des programmes existants sur la Ville de Limoges et le territoire de la Communauté urbaine / Développement et adaptation des réponses pour l'accompagnement des adolescents et jeunes adultes face aux conduites à risques : drogue, sexualité, dangers liés au numérique et aux réseaux sociaux,**
  - 13/ **Décliner des actions de promotion de la santé sexuelle et d'éducation à la vie affective : renforcer l'accès aux droits et aux soins (contraception, IVG...) développer des ateliers**

d'éducation à la santé, renforcer les actions de dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST)

### C – Améliorer l'accès à une offre de santé adaptée aux besoins des populations :

- 14/ **Soutenir le rôle et les droits des personnes âgées et des personnes en situation de handicap :** renforcement de l'accessibilité et de l'inclusion sociale / Valorisation des bonnes pratiques / Soutien à l'autonomie et au maintien à domicile, prévention de la dépendance / Renforcement des actions de soutien aux aidants et promotion des solutions de répit
- <sub>1</sub> □<sub>2</sub> □<sub>3</sub>
- 15/ **Consolider l'offre de santé sur le territoire par des dispositifs collectifs :** impulsion et accompagnement de structures d'exercice collectif (Maison de santé pluridisciplinaire, Centre de santé) sur le territoire en milieu rural et urbain / Accompagnement de la coopération en direction des professionnels de santé de ville par la structuration de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé / Amélioration de la prise en compte des enjeux liés à la santé mentale
- <sub>1</sub> □<sub>2</sub> □<sub>3</sub>
- 16/ **Développer des projets et pratiques innovants, attractifs et coopératifs :** favoriser l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et faciliter leur installation, Promotion des protocoles de délégation des tâches,
- <sub>1</sub> □<sub>2</sub> □<sub>3</sub>
- 17/ **Renforcer la coopération ville/hôpital :** participation à l'objectif de diminution de recours aux urgences en renforçant les coopérations ville/hôpital notamment le déploiement du Service d'Accès aux Soins (SAS) / Développement de la télémédecine (téléconsultation et téléexpertise) notamment au sein des ESMS et ouverte aux professionnels du territoire
- <sub>1</sub> □<sub>2</sub> □<sub>3</sub>
- 18/ **Promouvoir l'accès aux droits sanitaires et aux soins notamment pour les publics les plus éloignés :** développement de la mobilité de la PASS sur le territoire afin d'aller au plus près des personnes en difficultés pour faciliter cet accès / Coordonner l'action des intervenants sur le champ des soins aux précaires / Améliorer l'accès aux soins des mineurs-majeurs
- <sub>1</sub> □<sub>2</sub> □<sub>3</sub>
- 19/ **Renforcer le repérage et la prise en charge globale des violences intrafamiliales :** identification et coordination des acteurs, proposition de formations/sensibilisations aux professionnels
- <sub>1</sub> □<sub>2</sub> □<sub>3</sub>

### D – Promouvoir le bien-être psychique et la santé mentale :

- 20/ **Développer des actions dans le cadre du Conseil local en Santé Mentale (CLSM) de la Ville de Limoges :** améliorer les conditions de vie des personnes fragiles et atteintes de pathologies mentales / Améliorer la coordination de la prise en charge de la souffrance psychique dans le cadre du Conseil Local en Santé Mentale : jeunes, personnes âgées, agriculteurs/ Déstigmatiser le trouble et le handicap psychique (SISM, diffusion d'œuvres cinématographiques...)
- <sub>1</sub> □<sub>2</sub> □<sub>3</sub>
- 21/ **Mettre en place des facteurs protecteurs, repérer le risque, former, informer et apporter une réponse experte :** repérer accompagner et prendre en charge le risque suicidaire, travailler sur les facteurs favorisant le bien-être psychique/ Favoriser le repérage précoce des troubles psychiques pour les enfants et jeunes adultes (dispositif Mon Psy...)/ Développer les approches de réhabilitation psycho-sociale
- <sub>1</sub> □<sub>2</sub> □<sub>3</sub>
- 22/ **Structurer et sécuriser la prise en charge des situations de crise et/ou d'urgence** (auprès des médecins généralistes confrontés à de telles situations et des structures d'accueil de jeunes à difficultés multiples)
- <sub>1</sub> □<sub>2</sub> □<sub>3</sub>

## **E - Autres priorités de santé publique :**

*S'il existe un ou d'autres thèmes de santé publique que vous considérez comme prioritaires et que vous souhaitez voir traités à travers le Contrat Local de Santé merci de les indiquer ci-dessous, notamment certains problèmes de santé particulièrement prégnants dans le secteur où vous exercez et sur lesquels vous souhaitez mettre l'accent :*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## **F – Actions de santé publique que vous portez ou auxquelles vous contribuez :**

*Merci d'indiquer ici les actions fortes en santé publique que vous portez ou auxquelles vous contribuez et qui peuvent avoir valeur d'exemplarité :*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## **G – Commentaires libres :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

*Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration et vous prions de retourner ce questionnaire à l'ORS au moyen de l'enveloppe T jointe.  
Pour toute information complémentaire : M. Da Silva Olivier – ORS Nouvelle-Aquitaine – 4 avenue de la Révolution 87000 LIMOGES – 05 55 32 14 04*

# SYNTHESE DU RAPPORT

UTILISE POUR LA CONSULTATION DES ACTEURS LOCAUX

• Contrat local de santé •





# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE LIMOGES ET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LIMOGES MÉTROPOLE

## ▼ COMITÉ DE PILOTAGE

**Florian BESSE**  
Directeur adjoint Délégation départementale de la Haute-Vienne – ARS

**Delphine PIQUEREZ**  
Pôle animation territoriale et parcours - Délégation départementale de la Haute-Vienne – ARS

**Bernard BERTIN**  
Direction de la santé - Ville de Limoges

**Claire MATAS**  
Animatrice du Contrat local de santé de la ville de Limoges (CLS)

**Mathieu BOURDON**  
Directeur de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social - Limoges Métropole – Communauté urbaine

## AUTEUR

**Olivier DA SILVA**  
Observatoire régional de la santé Nouvelle-Aquitaine

## REMERCIEMENTS

Nos remerciements à l'ensemble des partenaires du contrat local de santé de Limoges et aux élus des communes pour leur disponibilité au cours de la phase des entretiens, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs locaux qui ont pris le temps de répondre à l'enquête sur les problématiques de santé sur ce territoire.

## Accompagnement à l'identification des enjeux de santé sur le territoire

### ● CONTEXTE

Un contrat local de santé a pour objectif de mieux articuler les différentes politiques en matière de santé sur un territoire. Cet outil de coordination souple et fédérateur s'inscrit dans une dynamique partenariale associant les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les acteurs de santé et du social, ainsi que les habitants eux-mêmes.

Le contrat local de santé deuxième génération de la ville de Limoges mis en place sur la période 2018-2022 prendra fin dans quelques mois. Dans une volonté partagée, la Ville de Limoges, la Communauté urbaine de Limoges Métropole et l'ARS Nouvelle-Aquitaine ont souhaité engager une démarche d'élaboration d'un Contrat local de santé au niveau des 20 communes de la Communauté urbaine de Limoges Métropole, en lien avec les partenaires concernés.

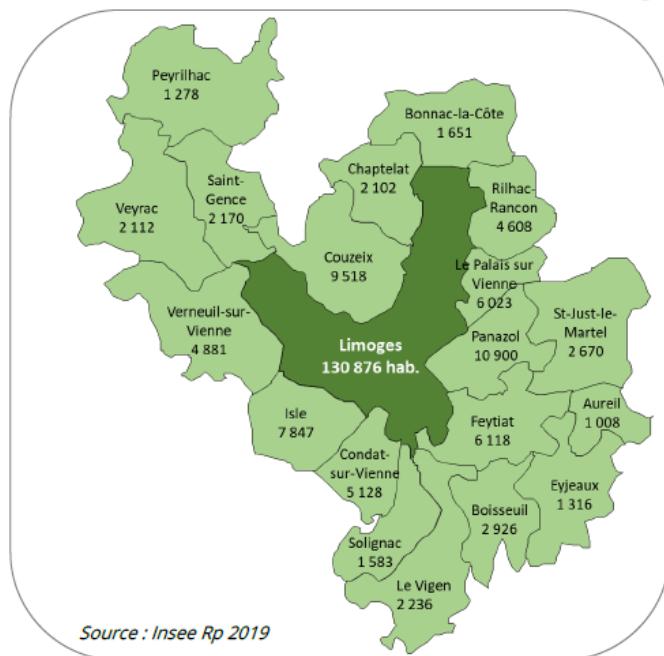
### ● OBJECTIF ET MÉTHODE

Dans ce contexte, l'ORS Nouvelle-Aquitaine a été missionné par l'ARS afin d'accompagner cette démarche, notamment sur la définition des problématiques liées à la santé sur ce territoire. Plusieurs moyens ont été mis en œuvre pour atteindre cet objectif :

- ❖ La réalisation d'un **état des lieux statistiques** à l'échelle des 20 communes de Limoges Métropole : cadrage socio-démographique, analyse détaillée de l'offre de soins et des recours aux soins, indicateurs de l'état de santé de la population.
- ❖ Le **recueil de l'avis des acteurs locaux** quant aux enjeux de santé prioritaires à traiter dans le cadre de ce CLS.
- ❖ Des **entretiens complémentaires** auprès de certains partenaires du Contrat Local de Santé ainsi que des élus des communes potentiellement intégrées dans ce futur contrat.

## CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Nombre d'habitants selon les communes de Limoges



### Focus démographique et social :



- ↳ 206 951 habitants (RP2019)  
63 062 personnes de moins de 25 ans  
21 813 personnes âgées d'au moins 75 ans
- ↳ 2 080 naissances par an (2018-2020)
- ↳ 7 960 familles monoparentales (2018)
- ↳ 7 350 allocataires du revenu de solidarité active (RSA) (2020)
- ↳ 4 615 allocataires de l'allocation adultes handicapés (AAH) (2020)

### Focus sur l'offre de soins libérale (fin 2021) :



- ↳ 257 médecins généralistes
- ↳ 187 médecins spécialistes
- ↳ 97 chirurgiens-dentistes
- ↳ 254 masseurs-kinésithérapeutes
- ↳ 397 infirmiers



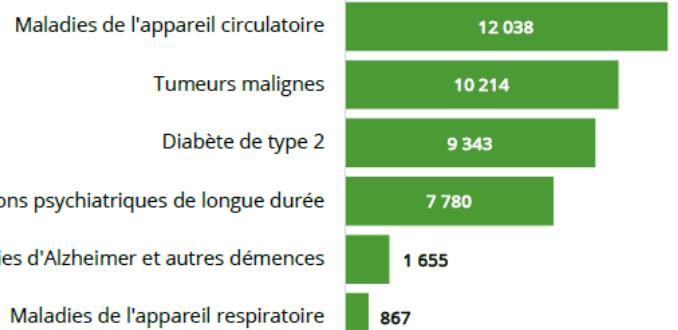
## CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

### Focus sur l'état de santé :



- ↳ Environ 1 800 décès chaque année (2012-2016)
- ↳ 43 000 patients pris en charge en affection de longue durée (ALD) (2019)

### Nombre d'habitants en ALD selon le type de pathologie en 2019



Source : Inserm CépiDC

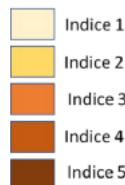
### Indice de défavorisation sociale (Fdep15) à l'échelle des communes

Élaboré par l'Inserm, l'indice de défavorisation sociale est un indicateur composite qui permet de caractériser la situation socio-économique des familles pour rendre compte des disparités territoriales. Il combine 4 variables issues du recensement de la population et des déclarations fiscales :



- le revenu fiscal médian par unité de consommation
- la part des diplômés de niveau baccalauréat dans la population de 15 ans ou plus non scolarisée
- la part des ouvriers dans la population active de 15 à 64 ans
- la part des chômeurs dans la population active de 15 à 64 ans

Lecture : Plus le score est élevé, plus le désavantage social est important (allant des moins désavantagées (indice 1) au plus désavantagées (indice 5)



Source : Insee, Traitement : CépiDC-Inserm



## LES ENJEUX DE SANTÉ IDENTIFIÉS

Les éléments et matériaux recueillis auprès des partenaires entre fin 2021-début 2022, ainsi que les échanges avec les porteurs du CLS (collectivités et ARS) ont permis de signaler ou de confirmer plusieurs axes ou enjeux de santé qui semblent particulièrement prioritaires sur la Communauté urbaine de Limoges Métropole. Ces enjeux sont regroupés ici en quatre grandes thématiques.

### ✓ Améliorer l'accès à une offre de santé adaptée aux besoins de la population

#### Éléments marquants du diagnostic

- ➊ Une densité en médecins généralistes moins élevée qu'en France métropolitaine en dehors de la ville de Limoges ; une baisse du nombre et de la densité en généralistes y compris sur la ville centre
- ➋ Près d'un médecin généraliste sur trois âgé d'au moins 60 ans : environ 80 départs potentiels dans les 5 ans
- ➌ Un recours plus faible de la population aux médecins généralistes, notamment chez les habitants de Limoges
- ➍ Plus de 14 000 habitants sans médecin traitant déclaré ; 11 % des habitants de la ville de Limoges
- ➎ Des densités en chirurgiens-dentistes inférieures aux moyennes nationales, surtout en dehors de Limoges et une offre qui couvre un bassin de population plus large que celui de Limoges Métropole ; une offre très regroupée en centre-ville de Limoges et absente de certains quartiers
- ➏ Un recours plus faible de la population aux chirurgiens-dentistes, surtout à Limoges
- ➐ Une offre en masseurs-kinésithérapeutes moins élevée en dehors de Limoges
- ➑ Une densité en sages-femmes libérales inférieure aux moyennes

#### Apports de la consultation

Quatre axes de cette thématique sont ressortis comme particulièrement prioritaires lors de la consultation des acteurs locaux :

- ❖ Soutenir le rôle et les droits des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (2<sup>e</sup> rang des priorités sur les 22 cités)
- ❖ Consolider l'offre de santé sur le territoire par des dispositifs collectifs (3<sup>e</sup>)
- ❖ Accès aux droits sanitaires et aux soins notamment pour les publics plus éloignés (6<sup>e</sup>)
- ❖ Renforcer le repérage et la prise en charge globale des violences intrafamiliales (7<sup>e</sup>)

#### Éléments complémentaires :

En plus de ces 4 axes, la coordination ville-hôpital, quoiqu'un peu moins citée comme prioritaire par l'ensemble des acteurs locaux, semble un peu plus importante parmi les répondants situés en dehors de Limoges et a également été évoquée plusieurs fois lors des entretiens menés auprès des partenaires du CLS et des élus. Le développement de la télémédecine et la prise en compte de l'isolement numérique de certaines populations sont également des points signalés lors de cette phase.



## LES ENJEUX DE SANTÉ IDENTIFIÉS

### Promouvoir le bien-être psychique et la santé mentale

#### Éléments marquants du diagnostic

- Une densité en psychologues libéraux proche de la moyenne nationale ; une densité en psychiatres libéraux au-dessus des moyennes mais une offre centrée sur les pôles urbains et qui couvre des besoins très largement au-delà de la population de la Communauté urbaine
- Des taux de prises en charge (à temps complet et en ambulatoire) en psychiatrie générale supérieurs aux taux moyens nationaux
- Près de 7 800 habitants en affections psychiatriques de longue durée (ALD) dont près de 300 jeunes ; environ 700 nouvelles admissions chaque année en ALD psychiatriques
- De fortes consommations de psychotropes : 32 000 habitants avec au moins un remboursement au cours de l'année, dont les deux tiers sont des femmes, mais aussi 500 âgés entre 16 et 24 ans

#### Apports de la consultation

Trois axes ont été cités comme des enjeux prioritaires par près de la moitié des répondants :

- ❖ Structurer et sécuriser la prise en charge des situations de crise et/ou d'urgences (10e rang)
- ❖ Mettre en place des facteurs protecteurs, repérer le risque, former, informer et apporter une réponse experte (12e)
- ❖ Développer les actions dans le cadre du Conseil local de santé mentale (CLSM) (13e)

#### Éléments complémentaires :

Les thématiques liées à la santé mentale ont été un peu plus citées comme très prioritaires par les acteurs situés en dehors Limoges, notamment en lien avec la gestion de la crise sanitaire. D'autres éléments à prendre en compte ont été soulignés : des problèmes liés à l'offre et à l'accès aux soins en lien avec la santé mentale (manque de certaines spécialités notamment en pédopsychiatrie), l'impact de l'épidémie de Covid-19 chez les plus jeunes, chez les étudiants (isolement accentué), le suivi des jeunes mères...

## LES ENJEUX DE SANTÉ IDENTIFIÉS

### ☒ Développer les comportements et habitudes favorables à la santé

#### Éléments marquants du diagnostic

- ⦿ Plus de 9 300 habitants en ALD pour un diabète de type 2 ; plus de 12 000 consommateurs d'un antidiabétique
- ⦿ Plus de 12 000 habitants en ALD pour une maladie cardiovasculaire
- ⦿ Des recours moins importants aux soins pour certaines populations, plus précaires ou plus isolées et/ou éloignées (soins dentaires, actes de généralistes et de spécialistes)
- ⦿ Des taux standardisés de mortalité par cancer plus favorables que les taux moyens mais environ 10 200 habitants en ALD pour tumeur maligne : 2 500 pour un cancer du sein, plus de 1 000 pour un cancer du côlon-rectum
- ⦿ Des taux de participation aux campagnes de dépistages organisé des cancers plus élevés que la moyenne nationale mais des écarts importants entre communes (plus bas sur Limoges)
- ⦿ Plus de 10 100 habitants âgés non vaccinés contre la grippe, et de forts écarts selon les communes
- ⦿ Chez les plus jeunes, 1 élève de 6ème sur 5 est en surcharge pondérale, 4 % sont en obésité, près de 13 % ne prennent pas de petit déjeuner tous les jours
- ⦿ De forts taux de licences sportives délivrées, taux supérieurs aux taux moyens régionaux et nationaux : chez les plus jeunes (5-19 ans) mais aussi en population adulte et chez les plus âgés, chez les hommes comme chez les femmes.

#### Apports de la consultation

Les quatre axes proposés dans cette thématique ont été nettement cités comme des enjeux prioritaires :

- ❖ Favoriser une alimentation de qualité et de proximité, nutrition, sédentarité (1er rang)
- ❖ Renforcer et adapter la prévention des conduites à risque (4e)
- ❖ Faire évoluer les comportements pour favoriser l'activité physique en tout lieu (8e)
- ❖ Développer une stratégie territoriale renforcée de prévention et de dépistage des cancers (11e)

#### Éléments complémentaires :

En plus de ces enjeux, la couverture vaccinale est ressortie de façon plus importante chez les acteurs situés en dehors de Limoges. Parmi les autres éléments évoqués lors de ces consultations, on note la prévention des addictions, des conduites à risque et leur développement après la crise Covid-19, l'hygiène bucco-dentaire et l'accès aux activités sportives et culturelles.

## LES ENJEUX DE SANTÉ IDENTIFIÉS

### ☒ Améliorer l'environnement physique et social favorable à la santé

#### Éléments marquants du diagnostic

- Des taux d'émissions de polluants (particules fines, dioxydes d'azote) plus importants sur le secteur urbain (résidentiel/tertiaire) mais aussi le long des grands axes de transport (A20, lignes de chemin de fer)
- 870 habitants en ALD pour une maladie respiratoire ; 5 % des élèves de 6ème souffrant d'asthme
- Des populations plus exposées aux nuisances sonores (cartographie du bruit) : axes routiers, trains, secteur aérien
- Des déplacements domicile-travail en voiture pour plus de 90 % des habitants ; en transports en commun pour 11 % des habitants de Limoges, très minimes en dehors
- Un ménage sur cinq en précarité énergétique mobilité à Limoges
- Plus d'un ménage sur six en précarité énergétique logement à Limoges mais aussi à Condat-sur-Vienne, Veyrac ou au Vigen
- Un taux plus important de suroccupation des logements à Limoges mais aussi à Isle

#### Apports de la consultation

Deux des axes proposés dans l'enquête sont ressortis comme particulièrement prioritaires :

- ❖ Améliorer les conditions de vie dans le logement (4e rang)
- ❖ Améliorer la qualité de vie des femmes enceintes et des jeunes enfants (9e)

#### Éléments complémentaires :

Même si elles ont été moins citées comme prioritaires lors de l'enquête, les problématiques de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores font parties des éléments signalés au cours de ces phases de consultation.

## MÉTHODOLOGIE - CONCLUSION

### Méthodologie

En complément de l'état des lieux statistiques, une phase de recueil de l'avis des acteurs locaux a été menée par l'ORS Nouvelle-Aquitaine et l'animatrice du Contrat local de santé de la ville de Limoges, à l'aide :

- d'une enquête par questionnaire auprès des acteurs locaux,
- d'entretiens auprès de certains partenaires du Contrat local de santé ainsi que des élus des communes potentiellement intégrées dans le futur contrat à l'échelle de Limoges Métropole

L'enquête a consisté à l'envoi d'un questionnaire recto-verso permettant de recueillir l'avis des acteurs du territoire quant aux enjeux de santé prioritaires à traiter dans ce contrat local de santé. Un questionnaire présentant 22 axes de santé a été envoyé à 231 intervenants : acteurs de la santé et du médico-social, services de l'Etat et des Collectivités locales, associations, représentants de usagers... L'enquête s'est déroulée entre mars et mai 2022. Après une phase de relance, 111 questionnaires ont été retournés et ont pu être exploités, soit une participation de 48 %.

### CONCLUSION

Le Contrat local de santé deuxième génération de la ville de Limoges mis en place sur la période 2018-2022 prendra fin dans quelques mois. Afin d'accompagner l'élaboration d'un Contrat local de santé au niveau des vingt communes de la Communauté urbaine de Limoges Métropole, l'ORS Nouvelle-Aquitaine a réalisé un état des lieux territorial statistique ainsi qu'une consultation des acteurs locaux et des partenaires du CLS actuel.

Ces différentes étapes ont permis d'indiquer ou de confirmer des enjeux de santé sur ce territoire : **fragilité de certaines professions de santé, recours aux soins inégal des populations, prévalence de maladies chroniques, importance des problématiques autour de la santé mentale, indicateurs environnementaux à surveiller...**

Au sein des vingt communes de ce futur CLS, les enjeux seront donc nombreux au niveau des thématiques à aborder, mais également en termes de populations cibles plus fragiles : les plus jeunes, les personnes âgées et handicapées, les plus précaires, les populations plus éloignées. Enfin, l'extension de ce territoire implique la prise en compte de nouvelles problématiques (distances aux services, transports, mobilité...) à de nouvelles échelles géographiques (ville centre, communes rurales plus éloignées, quartiers prioritaires).



#### POUR NOUS CITER

DA SILVA O. Contrat local de santé de Limoges et de la communauté urbaine de Limoges Métropole, Accompagnement à l'identification des enjeux de santé sur le territoire. ORS Nouvelle-Aquitaine. Septembre 2022. 8p

#### SIÈGE

58 rue Abbé de l'Épée  
33000 BORDEAUX  
05.56.56.99.60

#### Antenne de LIMOGES

4 avenue de la Révolution  
87000 LIMOGES  
05.55.32.03.01

#### Antenne de POITIERS

203 route de Gençay  
86280 SAINT BENOÎT  
05.49.38.33.12

[contact@ors-na.org](mailto:contact@ors-na.org)  
[www.ors-na.org](http://www.ors-na.org)





# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE LIMOGES ET DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE LIMOGES MÉTROPOLE



## COMITÉ DE PILOTAGE

Florian BESSE

Directeur adjoint Délégation  
départementale de la Haute-Vienne -  
ARS

Delphine PIQUEREZ

Pôle animation territoriale et  
parcours - Délégation  
départementale de la Haute-Vienne -  
ARS

Bernard BERTIN

Direction de la santé - Ville de  
Limoges

Claire MATAS

Animatrice du Contrat local de santé  
de la ville de Limoges (CLS)

Mathieu BOURDON

Directeur de la politique de la ville,  
de l'emploi et du développement  
social - Limoges Métropole -  
Communauté urbaine

## AUTEUR(E)S

Olivier DA SILVA

Observatoire régional de la santé  
Nouvelle-Aquitaine

## REMERCIEMENTS

Nos remerciements à l'ensemble des partenaires du contrat local de santé de Limoges et aux élus des communes pour leur disponibilité au cours de la phase des entretiens, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs locaux qui ont pris le temps de répondre à l'enquête sur les problématiques de santé sur ce territoire.

## Etat des lieux territorial : synthèse des éléments marquants du territoire

### ● CONTEXTE

Un contrat local de santé a pour objectif de mieux articuler les différentes politiques en matière de santé sur un territoire. Cet outil de coordination souple et fédérateur s'inscrit dans une dynamique partenariale associant les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les acteurs de santé et du social, ainsi que les habitants eux-mêmes.

Le contrat local de santé deuxième génération de la ville de Limoges mis en place sur la période 2018-2022 prendra fin dans quelques mois. Dans une volonté partagée, la Ville de Limoges, la Communauté urbaine de Limoges Métropole et l'ARS Nouvelle-Aquitaine ont engagé désormais une démarche d'élaboration d'un Contrat local de santé au niveau des 20 communes de la Communauté urbaine de Limoges Métropole, en lien avec les partenaires concernés.

### ● OBJECTIFS

Dans ce contexte, l'ORS Nouvelle-Aquitaine a été missionné par l'ARS afin d'accompagner cette démarche à travers 3 objectifs :

- ❖ La réalisation d'un état des lieux statistiques à l'échelle des 20 communes de Limoges Métropole : cadrage socio-démographique, analyse détaillée de l'offre de soins et des recours aux soins, indicateurs de l'état de santé de la population,
- ❖ Le recueil de l'avis des acteurs locaux quant aux enjeux de santé prioritaires à traiter dans le cadre de ce CLS,
- ❖ Des entretiens complémentaires auprès de certains partenaires du Contrat Local de Santé ainsi que des élus des communes potentiellement intégrées dans ce futur contrat.

Ce document présente les éléments marquants du territoire issus de l'état des lieux territorial.



## CADRAGE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Située au centre du département de la Haute-Vienne, la communauté urbaine Limoges Métropole regroupe 20 communes sur une superficie de 521 km<sup>2</sup>. Si ce territoire représente 9,4 % de la superficie totale du département, Limoges Métropole regroupe 56 % des hauts-viennois.

Selon les données issues du recensement de la population (RP), la population s'élevait à 206 951 habitants en 2019, dont 63 % résident sur la commune de Limoges. Une seule autre commune compte plus de 10 000 habitants (Panazol) et cinq autres plus de 5 000 habitants, toutes situées dans la première couronne de la ville-centre (Couzeix, Isle, Feytiat, Le Palais-sur-Vienne, Condat-sur-Vienne).

La population a fortement augmenté pendant une quarantaine d'année (1968-2008), passant de 161 000 à près de 209 000 habitants. Depuis, on constate une stabilité voire une légère baisse du nombre d'habitants. Sur la période 2013-2019, contrairement à l'augmentation constatée au niveau national (+0,4 %) ou au niveau régional (+0,5 %), la Communauté urbaine possède un taux d'accroissement annuel moyen tout juste négatif (-0,1 %). Cependant la plupart des communes ont gagné des habitants, une baisse a surtout été observée à Limoges (-0,5 %) et dans les communes de Feytiat, le Palais-sur-Vienne et Bonnac-la-Côte (-0,1 %).

### ❖ Les personnes âgées

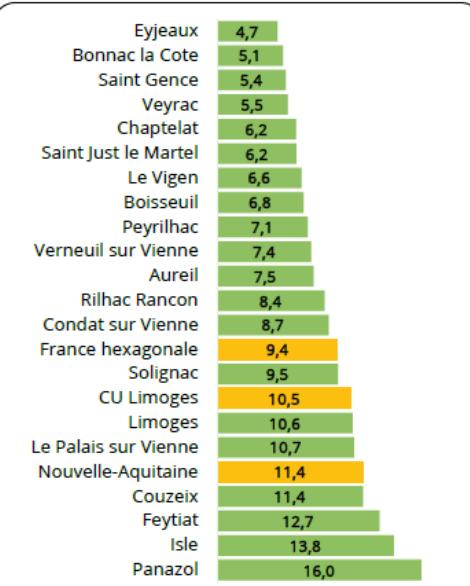
En 2018, 21 813 habitants de Limoges Métropole étaient âgés d'au moins 75 ans, soit une part de 10,5 % de l'ensemble des habitants. C'est légèrement supérieur au taux national (9,4 %) mais inférieur au taux de la Nouvelle-Aquitaine (11,4 %). On observe de forts écarts selon les communes qui composent la Communauté urbaine. En effet, si la part des personnes âgées est plus faible sur certaines « petites » communes (Eyjeaux, Bonnac-la-Côte, Saint-Gence, Veyrac...), elle dépasse 10 % sur les communes les plus peuplées : Limoges, le Palais-sur-Vienne, Couzeix, Feytiat, Isle et Panazol où pour cette dernière 16 % des habitants sont âgés d'au moins 75 ans.

Environ 9 200 personnes âgées vivent seules à domicile, soit une proportion de 42 % parmi l'ensemble des personnes âgées sur la Communauté urbaine. C'est un peu plus qu'aux niveaux régional (37 %) et national (38 %) et cela varie fortement selon la commune : moins du quart des personnes âgées vivent seules à domicile à Aureil ou Bonnac-la-Côte alors que la part atteint 48 % à Limoges et 56 % par exemple à Eyjeaux.

**Territoire de la communauté urbaine Limoges Métropole**



**Part de personnes âgées de 75 ans ou plus en 2018 - %**



Source : Insee, RP 2018

## CADRAGE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

### ❖ Les conditions de vie

La part de familles monoparentales est plus élevée qu'aux niveaux régional et national. En effet, on recense près de 8 000 familles monoparentales dans Limoges Métropole, soit 31 % des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans (environ 25 % en Nouvelle-Aquitaine et pour la France hexagonale). Cette part est plus élevée parmi les habitants de la ville centre : près de 40 % à Limoges.

En 2018, le taux de pauvreté s'établissait en France à 14,6 %. Ce taux était inférieur en Nouvelle-Aquitaine mais atteignait 16,7 % sur l'ensemble de Limoges Métropole. Cette valeur élevée est surtout due à la présence de quartiers politiques de la ville au sein de Limoges. En effet, le taux de pauvreté est de 23 % sur la ville centre et de 54 % dans les quartiers prioritaires de Limoges (taux supérieurs dans les QPV de Limoges aux taux moyens des QPV de la région (45,8 %) ou de la France (44,3 %)). Selon les données de l'Atlas des QPV, le taux de pauvreté augmente sur les cinq dernières années, plus fortement dans les QPV qu'ailleurs, et plus fortement dans ceux de Limoges que dans la moyenne des QPV de la région.

En 2020, ce sont également près de 24 000 habitants de Limoges Métropole qui bénéficiaient de la complémentaire santé solidaire (CSS) non participative soit 12,7 % des bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie. Cette part est plus élevée qu'aux niveaux régional (7,2 %) ou national (8,9 %) et dépasse 17 % dans la ville de Limoges.

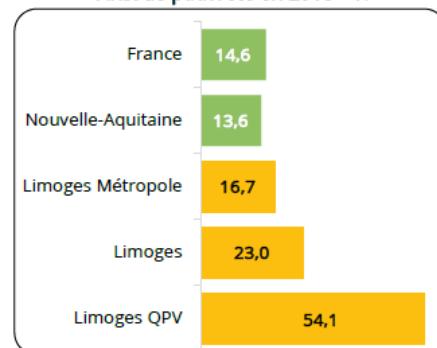
### ❖ Éducation et statut socio-professionnel

La communauté urbaine Limoges Métropole possède à la fois une part plus importante de diplômés du supérieur mais aussi une part plus élevée de personnes avec peu ou pas de diplôme. Selon les données du RP, en 2018 près de 13 % des 25-34 ans sortis du système scolaire ont **peu ou pas de diplôme** (titulaires au plus du brevet). Cette part est légèrement plus élevée que celle relevée pour l'ensemble de la région (11,9 %) ou que la moyenne nationale (12,4 %). Elle est surtout plus importante dans les villes centres de Limoges Métropole. Au contraire, la part de 25-34 ans sortis du système scolaire avec **au moins un bac+2** atteint 48 % sur Limoges Métropole (46 % au niveau national et 42 % en Nouvelle-Aquitaine). Cette part est inférieure à 40 % à Peyrilhac ou le Palais-sur-Vienne mais approche les 60 % à Boisseuil, Verneuil-sur-Vienne ou Le Vigen.

Comme dans la plupart des zones urbaines, la **part de cadres** dans la population active est élevée : 18,4 % en 2018 pour Limoges Métropole (14 % en Nouvelle-Aquitaine) mais les écarts sont importants à l'échelle communale : moins de 10 % à Bonnac-la-Côte contre plus de 20 % à Isle, Verneuil-sur-Vienne, Le Vigen ou Solignac.

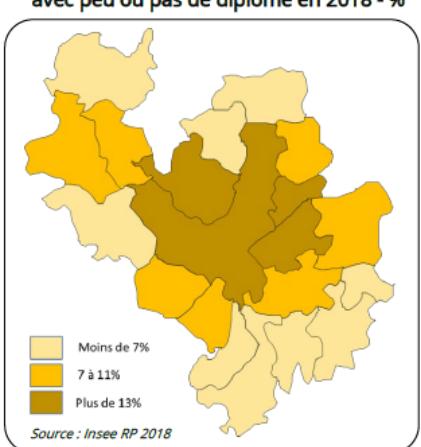
Le **taux de chômage** (au sens du recensement) atteint quant à lui 14,3 % en 2018 sur la Communauté urbaine. Ce taux est supérieur aux taux moyens de référence : 12,5 % en Haute-Vienne, 12,7 % en Nouvelle-Aquitaine, 13,0 % au niveau national. Chez les jeunes, on observe également un taux de chômage plus élevé : 29,2 % des 15-24 ans sont au chômage contre 27 % environ aux niveaux régional et national. Les écarts sont très importants à l'échelle communale, le taux variant du simple au double : moins de 19 % à Verneuil-sur-Vienne et Bonnac-la-Côte ; plus de 36 % à Panazol et au Palais-sur-Vienne.

Taux de pauvreté en 2018 - %



Sources : Insee - DGFiP - Cnaf - Cnav - CCMSA FiloSofi

Part des 25-34 sortis du système scolaire avec peu ou pas de diplôme en 2018 - %



## OFFRE DE SOINS LIBÉRAUX

### ❖ Les médecins généralistes

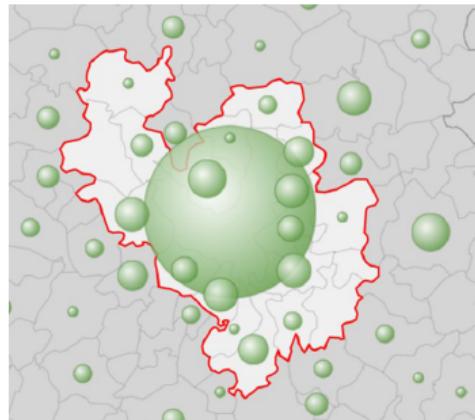
A l'image des territoires urbains, la Communauté urbaine possède une offre en professionnels de santé libéraux relativement importante. Fin 2021, on dénombrait 257 médecins généralistes libéraux en exercice dans Limoges Métropole, dont 185 dans la ville centre (72 %). Seules trois communes n'étaient pas dotées d'un médecin généraliste libéral : Aureil, Eyjeaux, Veyrac.

Avec 124 généralistes pour 100 000 habitants, la Communauté urbaine possède une densité médicale supérieure aux moyennes de la Nouvelle-Aquitaine (98) et de la France (86). Cette densité est plus élevée dans la ville centre (141) mais plus proche des moyennes sur l'ensemble des 19 autres communes (95). Toutefois, l'offre située à Limoges couvre une grande partie des besoins des communes de la Communauté urbaine, et même de communes situées en dehors de Limoges Métropole.

Depuis plusieurs années, on observe une baisse du nombre de médecins généralistes sur le territoire comme au niveau national : -33 en 5 ans pour Limoges Métropole, principalement sur la ville de Limoges. Si la densité a diminué depuis 10 ans sur ce territoire, elle y reste néanmoins supérieure aux moyennes.

En 2021, 32 % des médecins généralistes exerçant dans Limoges Métropole étaient âgés d'au moins 60 ans. Cette proportion, proche des moyennes de référence, est plus élevée parmi ceux exerçant à Limoges (35 % vs 25 %). En prenant un âge hypothétique de départ à la retraite de 65 ans, il y aurait environ 80 départs potentiels dans les 5 années à venir.

Offre en médecins généralistes libéraux  
au 31/12/2021



Source : ARS C@rtosanté

### ❖ Les autres professionnels de santé

L'offre en chirurgiens-dentistes libéraux est moins favorable sur ce territoire. Avec près de 100 professionnels en exercice fin 2021, répartis sur 9 communes toutes limitrophes de Limoges, Limoges Métropole possède une densité inférieure aux moyennes : 47 dentistes pour 100 000 habitants vs 55 en Nouvelle-Aquitaine et 53 au niveau national. La Communauté urbaine est également bien moins dotée que d'autres intercommunalités de la région (CA Pays Basque, Bordeaux Métropole ou CA Pau-Béarn-Pyrénées). Par ailleurs, l'offre située à Limoges couvre une population au-delà des limites de la Communauté urbaine. Enfin, la répartition au sein même de Limoges est inégale : les professionnels sont principalement regroupés au cœur de ville.

La situation est plus favorable pour l'offre en masseurs-kinésithérapeute et en infirmiers. Les densités sont plutôt supérieures aux moyennes, les effectifs en nette augmentation (même si on est loin de l'attractivité de la côte Atlantique pour les kinésithérapeutes), les professionnels relativement jeunes et l'offre présente dans la plupart des communes de Limoges Métropole (avec donc des recours moins centrés sur l'offre de Limoges).

A l'image des pôles urbains, l'offre en médecins spécialistes libéraux y est importante même si elle est presque exclusivement localisée à Limoges. La densité en spécialistes est supérieure aux moyennes (90 médecins pour 100 000 habitants vs 53 au niveau national) et les disciplines représentées sont nombreuses.

Quatorze communes sur les vingt sont dotées d'au moins une pharmacie d'officine, soit un total de 81 pharmacies dont 59 à Limoges. Si le caractère urbain du territoire favorise globalement l'attractivité des professionnels de santé libéraux, on constate malgré tout des densités légèrement inférieures à la moyenne nationale pour l'offre en sages-femmes libérales, en pédicures-podologues ou en orthophonistes.

## ► ÉTAT DE SANTÉ ET RECOURS AUX SOINS

Au-delà de l'offre libérale de professionnels de santé Limoges Métropole dispose d'une offre importante en établissements de santé dans lesquels exercent une partie des professionnels libéraux mais aussi une offre salariée : le CHU de Limoges, la polyclinique de Limoges (site Chénieux, site Emailleurs-Colombier), le CH Esquirol, le Centre de Soins de Suite et de Réadaptation La Chenaie, des centres de santé infirmiers ou dentaires, des maisons de santé pluriprofessionnelles (Limoges, St-Just-le-Martel, St-Gence). La Communauté urbaine possède notamment deux maternités et deux services d'urgences dont le temps d'accès n'excède pas 30 minutes pour les habitants des communes les plus éloignées.

### ❖ État de santé

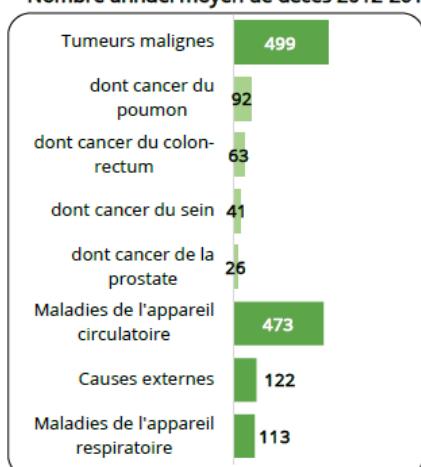
Le territoire de Limoges Métropole appartient aux secteurs relativement favorisés en termes de mortalité et de morbidité au sein de la Nouvelle-Aquitaine. Comme dans la plupart des pôles urbains, les taux standardisés de mortalité y sont inférieurs aux taux nationaux. Sur la période 2012-2016, le taux standardisé de mortalité générale s'élevait à 769 décès pour 100 000 habitants, taux significativement inférieur au taux national (863). Cette sous-mortalité générale est observée chez les hommes comme chez les femmes.

Parmi les 1 802 décès survenant en moyenne chaque année, 312 concernent des personnes âgées de moins de 65 ans. Ces décès dits prématués sont largement masculins : 208 hommes pour 104 femmes. Le taux standardisé de mortalité prématuée est également inférieur au taux national mais moins nettement que pour la mortalité générale. Ce taux est aussi un peu plus élevé sur la ville de Limoges que dans le reste de la Communauté urbaine.

Les taux calculés pour l'ensemble des grandes causes de mortalité sont tous inférieurs aux moyennes nationales : décès par cancers, par maladies de l'appareil circulatoire, par maladies de l'appareil respiratoire, décès liés à la consommation d'alcool ou de tabac...

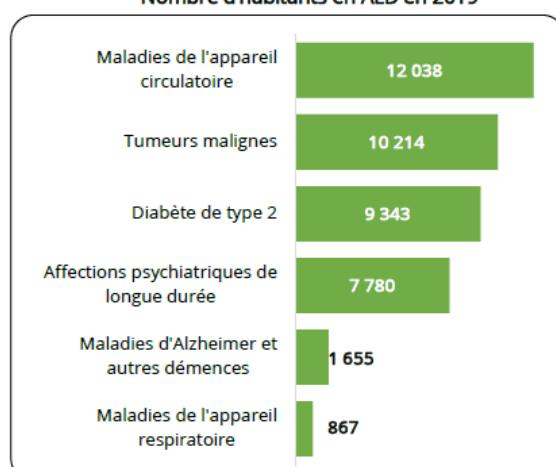
Si les indicateurs de mortalité indiquent une situation moins défavorable que la moyenne, le nombre d'habitants souffrant d'une maladie chronique est néanmoins élevé. En 2019, environ 43 000 habitants étaient en Affections de Longue Durée (ALD) soit plus d'un habitant sur cinq. La prévalence en ALD (toutes ALD confondues) est supérieure à la moyenne nationale sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur la ville de Limoges. Les ALD les plus fréquentes au sein de la population sont les maladies cardiovasculaires (plus de 12 000 habitants), les tumeurs (environ 10 200 hab.), le diabète (plus de 9 300 hab. en ALD pour un diabète de type 2), les affections psychiatriques de longue durée (près de 7 800 hab. dont 300 parmi les 15-24 ans), la maladie d'Alzheimer (1 655 personnes âgées en ALD dont les trois quarts sont des femmes).

Nombre annuel moyen de décès 2012-2016



Source : Inserm CepIDC

Nombre d'habitants en ALD en 2019

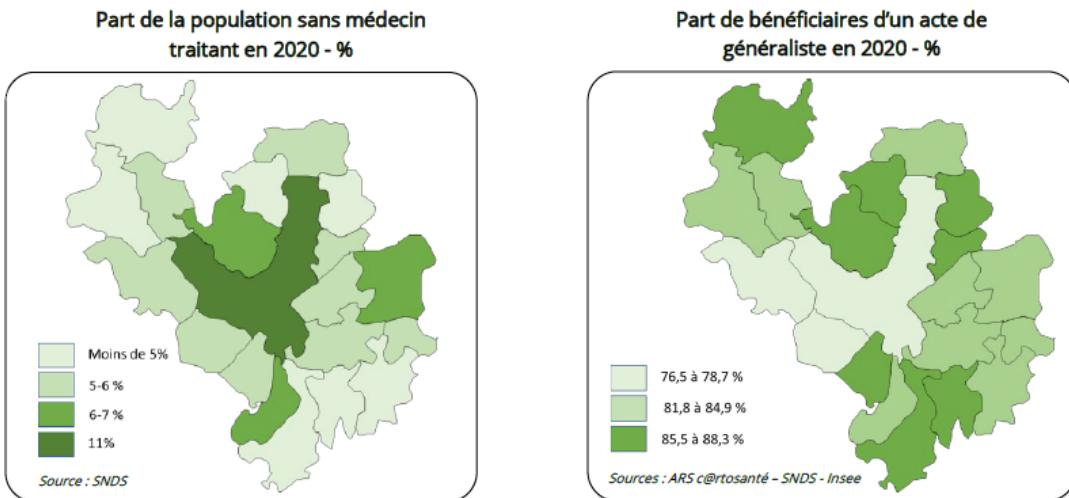


Sources : Cnamts - CCMSA

## ÉTAT DE SANTÉ ET RECOURS AUX SOINS

### ❖ Recours aux soins

En 2020, près de 14 200 habitants de Limoges Métropole étaient **sans médecin traitant**, soit 9,2 %. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale (10,3 %) mais il est plus élevé sur la ville de Limoges (11,2 % soit plus de 11 000 habitants sans médecin traitant).



La part de la population de Limoges Métropole ayant eu **recours à un médecin généraliste** est un peu inférieure aux moyennes : 80,5 % des habitants de la Communauté urbaine ont eu au moins un acte de généraliste au cours de l'année 2020 contre près de 82 % au niveau national et près de 85 % en Nouvelle-Aquitaine. Ce recours est surtout moins important chez les habitants de Limoges : 78,7 % vs 83,6 % sur le reste de la Communauté urbaine. On retrouve ce même constat pour le **recours à un chirurgien-dentiste** : si 31,1 % des habitants (hors Limoges) ont eu au moins un recours dans l'année, cette part est seulement de 24,4 % pour les habitants de Limoges, loin des moyennes régionale (33 %) et nationale (32 %).

A l'image de l'ex-région Limousin, le territoire est marqué par une forte **consommation de psychotropes** (antidépresseurs, tranquillisants, hypnotiques, neuroleptiques). En 2019, environ 32 000 habitants (dont 21 000 femmes) ont eu au moins un remboursement dans l'année. Le taux standardisé est assez nettement supérieur au taux national et n'épargne pas les plus jeunes : près de 500 bénéficiaires chez les 16-24 ans. Par ailleurs, sur la période 2012-2016, le nombre annuel moyen de décès par **suicide** s'élève à 29 parmi les habitants de Limoges Métropole et le nombre de **tentatives de suicide** s'établit lui à 266 pour l'année 2020.

Si la participation de la population aux programmes de **dépistages organisés des cancers** est globalement supérieure aux moyennes, les écarts entre les communes sont importants. Sur la période 2020-2021, le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein était de 64,7 % pour une moyenne nationale de 61,5 %. Cette participation variait de 61,5 % à Limoges à plus de 70 % dans les communes de Couzeix, Condat-sur-Vienne, Chaptelat ou Boisseuil. Sur la même période, le taux de participation au dépistage organisé du cancer colorectal atteignait 34,3 % sur l'ensemble Limoges Métropole contre 30,8 % au niveau national. Là encore, la participation variait de 10 points entre des communes comme Peyrilhac (31 %) ou Limoges (32 %) et des valeurs nettement plus élevées à Boisseuil, le Palais-sur-Vienne ou Rilhac-Rancon (plus de 40 %).

Des écarts importants existent également entre les communes concernant la **vaccination contre la grippe**. En 2018, plus de 10 100 habitants âgés n'étaient pas vaccinés contre la grippe soit près de 26 % sur la Communauté urbaine. Cette part était inférieure à 22 % à Isle, Couzeix ou Aureil mais dépassait 30 % à Boisseuil ou Eyjeaux.

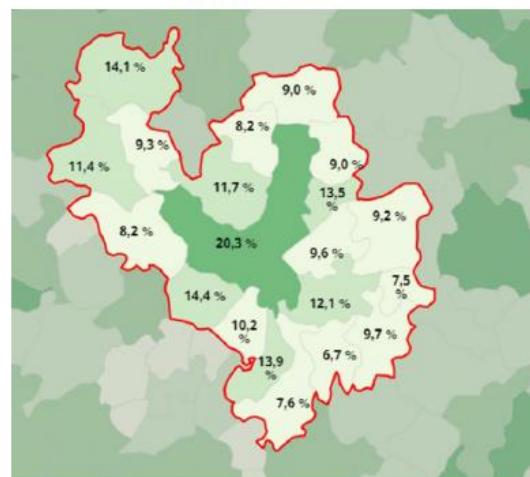
## ENVIRONNEMENT - MOBILITÉ

Les émissions de **polluants atmosphériques** sont généralement plus importantes dans les concentrations urbaines. Les émissions de particules fines (PM10, PM2.5), fortement liées au résidentiel, au tertiaire ainsi qu'aux transports, sont plus élevées sur la ville de Limoges et les communes du centre de la Communauté urbaine. La cartographie des émissions d'oxyde d'azote montre des taux d'émissions élevés le long des axes routiers et principalement pour les communes situées le long de l'A20.

De même la cartographie du **bruit** montre l'exposition plus forte des habitants situés à proximité des axes routiers traversant Limoges Métropole mais aussi les populations proches des lignes de chemin de fer ou de l'aéroport de Bellegarde.

Une très large majorité des habitants de Limoges Métropole utilise leur voiture lors de leurs déplacements domicile-travail : plus de 90 % dans la plupart des communes, un peu moins pour les habitants de Limoges (72 %) ou de Isle (85 %). En parallèle, on constate que sur la commune de Limoges un ménage sur cinq est considéré comme en **précarité énergétique mobilité**. Les taux sont plus bas dans les autres communes mais non négligeables notamment à Isle, Peyrilhac, Solignac ou le Palais-sur-Vienne. De même, on observe qu'une part importante de ménages sont dits en situation de **précarité énergétique logement** (éprouvant des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat). Cela concerne entre 13 % et 17 % des ménages à Limoges, le Palais-sur-Vienne, Isle, Veyrac ou Peyrilhac.

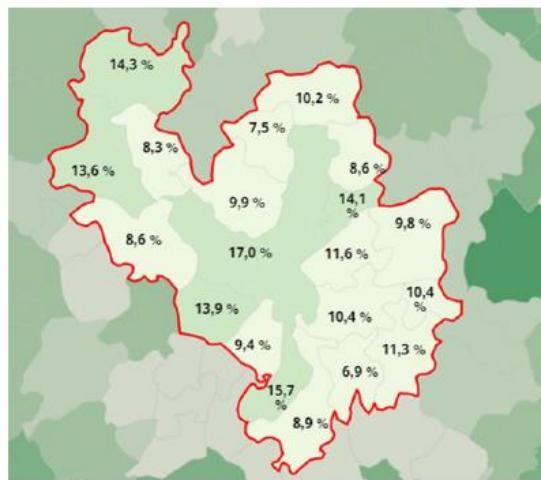
Part des ménages en précarité énergétique mobilité 2018 - %



Source : GEODIP ONPE

Enfin, si la part de logements en situation de **suroccupation** est inférieure à 2 % sur la plupart des communes, elle est un peu plus élevée à Solignac (4 %), Isle (7 %) et surtout sur la commune de Limoges (14 %).

Part des ménages en précarité énergétique logement 2018 - %



Source : GEODIP ONPE

## CONCLUSION

Le Contrat local de santé deuxième génération de la ville de Limoges mis en place sur la période 2018-2022 prendra fin dans quelques mois. Afin d'accompagner l'élaboration d'un Contrat local de santé au niveau des vingt communes de la Communauté urbaine de Limoges Métropole, l'ORS Nouvelle-Aquitaine a réalisé un état des lieux territorial statistique ainsi qu'une consultation des acteurs locaux et des partenaires du CLS actuel.

Ces différentes étapes ont permis d'indiquer ou de confirmer des enjeux de santé sur ce territoire : **fragilité de certaines professions de santé, recours aux soins inégal des populations, prévalence de maladies chroniques, importance des problématiques autour de la santé mentale, indicateurs environnementaux à surveiller...**

Au sein des vingt communes de ce futur CLS, les enjeux seront donc nombreux au niveau des thématiques à aborder, mais également en termes de populations cibles plus fragiles : les plus jeunes, les personnes âgées et handicapées, les plus précaires, les populations plus éloignées. Enfin, l'extension de ce territoire implique la prise en compte de nouvelles problématiques (distances aux services, transports, mobilité...) à de nouvelles échelles géographiques (ville centre, communes rurales plus éloignées, quartiers prioritaires).



*En complément de ce document présentant les éléments de l'état des lieux territorial, une synthèse des enjeux de santé du territoire a été réalisée.*

### POUR NOUS CITER

DA SILVA O. Contrat local de santé de Limoges et de la Communauté urbaine de Limoges Métropole – État des lieux territorial. ORS Nouvelle-Aquitaine. Septembre 2022, 8p.

SIÈGE  
58 rue Abbé de l'Épée  
33000 BORDEAUX  
05.56.56.99.60

Antenne de LIMOGES  
4 avenue de la Révolution  
87000 LIMOGES  
05.55.32.03.01

Antenne de POITIERS  
203 route de Gençay  
86280 SAINT BENOÎT  
05.49.38.33.12

contact@ors-na.org  
www.ors-na.org



# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

Fiche-action n°

<b>AXE STRATEGIQUE :</b>	
<b>ENJEU :</b>	
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b>	
<b>PILOTE(S) DE L'ACTION :</b>	
<b>DUREE DE L'ACTION :</b>	Annuelle <input type="checkbox"/> Pluriannuelle <input type="checkbox"/> Début : _____ Fin : _____
<b>ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION</b>	
Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?	
Quels sont les territoires concernés par l'action ? (le territoire du CLS ou des infra-territoires : commune(s)...)	
<b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ?  L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	
Objectifs opérationnels de l'action :	
Déterminant(s) de santé concerné(s) :	
Type(s) d'intervention mises en place :	
La participation du public est-elle prévue ?  Si oui, sous quelle forme ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

<b>Acteurs mobilisés</b> (structures, services)	<b>Type de participation</b> (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période
Etape 1	
Etape 2	

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus <sup>1</sup> :	
Indicateurs d'activité <sup>2</sup> :	
Indicateurs de résultats <sup>3</sup> :	
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	

<sup>1</sup> **Indicateurs de processus** : ils décrivent les éléments du projet et de son déroulement (activités, acteurs, structures, moyens et ressources utilisées, méthodes employées...). Ils permettent de s'interroger : les activités prévues ont-elles été toutes réalisées? Les moyens ont-ils été tous utilisés?... (Cf. indicateurs déterminés dans le cadre du SRS Nouvelle-Aquitaine 2018-2022)

<sup>2</sup> **Indicateurs d'activité** : ils expriment par des données souvent chiffrées la quantité de la production d'une action réalisée (nombre de bénéficiaires, de réunions...).

<sup>3</sup> **Indicateurs de résultats** : ils permettent de répondre à certaines interrogations et notamment l'atteinte des objectifs: qu'est-ce qui a changé? Quelles appropriations des connaissances ont été observées ? Y-a-t-il un impact? Les données collectées sont le plus souvent qualitatives.

## GLOSSAIRE

**AGORALIB** : Appui au Groupement d'Organisation en Région Nouvelle-Aquitaine (de profession de santé) LiBérale

**AIST** : Association Régionale Santé Travail en Limousin

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**BAI** : Bureau d'accueil International (BAI)

**CAARUD** : Centre d'accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales

**CAMSP** : Centre d'Action Médico-Social Précoce

**CARSAT** : Caisse D'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

**CCAS** : Centre Communal d'Action Social

**CDCA** : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

**CDOS** : Comité Départemental Olympique et Sportif

**CeGIDD** : Centre Gratuit d'Information de Dépistages et de Diagnostic

**CERENUT** : Centre Ressources Régional Nutrition

**CFPPA** : Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie

**CJC** : Consultation Jeune Consommateur

**CLAT** : Centre de Lutte Antituberculeux

**CNSA** : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

**COREADD** : La Coordination Régionale Addictions Nouvelle-Aquitaine

**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**CPTS** : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

**CRCDC** : Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers

**CRESLI** : Centre Régional d'Examen de Santé du Limousin

**CRIAVS** : Centre Ressource Régional pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles

**CSAPA** : Centre de Soins, d'accompagnement et de Prévention en Addictologie)

**DIRECCTE** : Direction Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

**DSDEN** : Direction de services départementaux de l'éducation nationale

**EAJE** : établissement d'accueil de jeunes enfants

**EAP** : Equipe Ambulatoire de Proximité

**EMESPA** : Equipe Mobile d'Evaluation et de Suivi de la Personne Agée

**EMPP** : Equipe Mobile de Psychiatrie-Précariété

**EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunale

**ESSMS** : Etablissement et Services Sociaux et Médico-Sociaux

**HME** : Hôpital Mère Enfant

**INPES** : Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé

**IREPS** : Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé

**IST** : Infection Sexuellement Transmissible

**MAS** : Mission d'accompagnement santé (CPAM)

**MDD** : Maison du Département

**MDPH** : Maison Départemental pour les personnes handicapées

**MILDECA** : Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives

**MSP** : Maison de Santé Pluridisciplinaire

**ORS** : Observatoire Régional de Santé

**PASS** : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

**PLDHI** : Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne

**PMI** : Protection Maternelle Infantile

**PN** : Police Nationale

**PRAPS** : Plan Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des Personnes Démunis

**PRSE** : Plan Régional de Santé Environnementale

**PS** : Professionnel de Santé

**PTSM** : Projet Territorial de Santé Mentale

**QPV** : Quartier Prioritaire de Ville

**RPE** : Relais Petite Enfance

**SAFE - LI** : Sensibiliser, Auditer, Fédérer, Essayer et Lier

**SCHS** : Service Communal Hygiène et Santé

**SSU** : Service de Santé de l'Université

**UAPED** : Unité d'accueil Pédiatrique Enfance en Danger

**UFS** : Urbanisme Favorable à la Santé

**UMB** : Unité d'hospitalisation Mère-Bébé

**URPS** : Union Régional des Professionnels de Santé

**VIH** : Virus de l'Immunodéficience Humaine

**ZAC** : Zone d'Action Complémentaire

## **FICHES-ACTION**

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_A1-1

**AXE STRATEGIQUE :** **Créer les conditions d'un environnement physique et social favorable à la santé**

**ENJEU :** **Améliorer l'environnement de vie notamment des femmes enceintes et des enfants**

**INTITULE DE L'ACTION :** **Sensibilisations et mesures de la qualité de l'air intérieur dans des établissements scolaires**

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** **Ville de Limoges**

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> <b>2 ans</b>	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2022-2023	Fin : 2024

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

**L'impact de la qualité de l'air sur la santé publique.**

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Commune de Limoges

<b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ? <b>Utilisateurs et services gestionnaires des bâtiments scolaires</b>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?		

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Service communal hygiène et santé (SCHS) de la Ville de Limoges souhaite effectuer des mesures de polluants dans des bâtiments scolaires.

Le projet est constitué de 3 parties complémentaires selon les étapes de vie d'un bâtiment :

- Effectuer des mesures complètes de polluants dans différentes typologies géographiques de 4 établissements scolaires.  
Ces mesures permettront la mise en place d'un plan d'actions et seront suivies d'actions de sensibilisation sur la problématique de la pollution intérieure auprès des occupants des écoles.  
Des indicateurs liés à la qualité de l'air seront créés et visibles dans chaque établissement.  
De nouvelles mesures complètes de polluants seront réalisées afin de déterminer l'impact des sensibilisations et de la mise en place des indicateurs.
- Réaliser des mesures dans une école afin d'évaluer, par la création d'une maquette numérique, l'impact des travaux de rénovation sur la QAI dans le but de valider ou d'optimiser le choix de matériaux et de stratégie de ventilation pour une meilleure transposabilité à d'autres projets.

- Réaliser des séries de mesures dans une école maternelle des Homérides afin d'optimiser le renouvellement d'air par une gestion intelligente de la ventilation existante mécanique, afin de garantir une qualité d'air (taux de polluants conformes) tout en limitant l'impact énergétique

Déterminant(s) de santé concerné(s) : Environnement physique

Type(s) d'intervention mises en place :

- Sensibilisation à la pollution intérieure (enfants, personnels des établissements scolaires)
- Plateforme informatique pour suivi des résultats

La participation du public est-elle prévue ?

Oui

Non

Si oui, sous quelle forme ? séances de sensibilisation.

Communication des résultats des mesures de polluants

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Service communal hygiène et santé (SCHS) de la Ville de Limoges	Pilotage de l'action
Direction Jeunesse de la Ville de Limoges	Service gestionnaire des établissements bénéficiant des mesures
Direction Construction et Projets Urbains de la Ville de Limoges	Appui technique
Commande Publique de la Ville de Limoges	Appui administratif
Direction de la Communication de la Ville de Limoges	Appui technique
Prestataire réalisant les études	Appui technique
La DSDEN	Pour la sensibilisation des équipes éducatives et celle des enfants en classe
La Mutualité Française	Mise en place du concours « changez d'air » pour les élèves de primaire

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :

Etape 1 : mesures de la qualité de l'air intérieur dans les différents établissements scolaires.

Etape 2 : Mise en place d'un plan d'action (renouvellement de l'air, choix des matériaux etc.)

Etape 3 : sensibilisation sur la problématique de la pollution intérieure auprès des occupants des écoles

Période :

4<sup>ème</sup> trim 22

Fin : 4<sup>ème</sup> trim 24

## **SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT**

Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Moyens humains mobilisés</li></ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de séances de sensibilisation</li><li>- Nombre de participants aux sensibilisations</li></ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mesure de la qualité de l'air intérieur avant et après l'opération</li></ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Observation par le pilote de l'action</li></ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_A1\_2

**AXE STRATEGIQUE :** **Créer les conditions d'un environnement physique et social favorable à la santé**

**ENJEU :** **Améliorer l'environnement de vie notamment des femmes enceintes et des enfants**

**OBJECTIF :** **Lutter contre les perturbateurs endocriniens et autres produits cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques**

**INTITULE DE L'ACTION :** **Engager et poursuivre une démarche de réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans les crèches en capitalisant l'expérience de la Ville de Limoges**

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** **Ville de Limoges - Limoges Métropole**

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> <b>Durée du CLS</b>	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques qui interfèrent avec le système endocrinien et engendrent des dysfonctionnements au niveau de la croissance des fonctions reproductrices notamment. Les recherches de ces dernières années confirment que la dissociation entre la dose et l'effet des perturbateurs endocriniens, cumulée avec les effets dit « cocktail », remettent en question les raisonnements classiques de la toxicologie.

La réduction de l'exposition de la population et de l'environnement aux perturbateurs endocriniens est donc un réel défi et elle a été identifiée par le gouvernement comme l'une des 10 priorités dans le 3<sup>ème</sup> Plan National Santé Environnement 2015-2019.

Impliquée dans le développement durable et investie sur le champ de la promotion de la santé, la Ville de Limoges a souhaité dès 2016 développer une crèche municipale « sans perturbateur endocrinien » afin d'agir en priorité sur les populations les plus sensibles comme les femmes enceintes et les jeunes enfants.

Cette expérimentation aboutie en 2018, s'est prolongée à l'ensemble des crèches municipales puis continue de se développer dans les écoles de la ville.

Le partage d'expérience de la Ville de Limoges aux communes de la communauté urbaine souhaitant en bénéficier s'inscrit pleinement dans l'objectif stratégique n° 4 du PRSE 3 de Nouvelle Aquitaine et dans les thématiques identifiées comme prioritaires dans le diagnostic préalable à la rédaction du CLS.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

La ville de Limoges et les communes de Limoges Métropole souhaitant bénéficier de son expertise.

<b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ? <b>EAJE du territoire du CLS</b>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?		

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Sensibiliser les élus et responsables de crèches des communes désireuses d'entreprendre une démarche de réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens
- Réaliser un diagnostic au sein d'une crèche de la Ville de Limoges en présence des représentants des communes volontaires
- Diffuser la méthode de diagnostic à l'ensemble des structures
- Créer un réseau de référents
- Bâtir un programme de travail commun

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Caractéristiques, expériences et comportements individuels

Type(s) d'intervention mises en place :

- Sensibilisation, travail en réseau

La participation du public est-elle prévue ?

Oui  Non

Si oui, sous quelle forme ?

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Ville de Limoges (direction de la Santé / direction de la Jeunesse)	Accompagnement des communes volontaires.
Limoges Métropole	Mise en relation entre communes membre et ville de Limoges – Suivi.
Commune(s) de LM	Gestion de l'action et mobilisation de ressources internes.
ARS	Mobilisation du prestataire, suivi de l'action
Programme SAFE-LI	Gestion de l'action (Etapes 2 à 4)

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :

Etape 1 : Recensement par Limoges Métropole des communes désireuses de réduire les perturbateurs endocriniens dans leurs crèches

Etape 2 : Présentation de l'expérience de la Ville de Limoges au cours d'une conférence organisée dans le cadre du projet SAFE-LI

Etape 3 : Réalisation d'un audit au sein d'un EAJE de la ville de Limoges en présence des représentants des communes volontaires pour appropriation de la démarche diagnostic

Période :

1<sup>er</sup> trimestre 2023

2<sup>ème</sup> trimestre 2023

3<sup>ème</sup> trimestre 2023

Etape 4 : Réunion de restitution des travaux	4 <sup>ème</sup> trimestre 2023
Etape 5 : création d'un réseau de référents	4 <sup>ème</sup> trimestre 2023
Etape 6 : tenue de réunions mensuelles des référents	A partir de 2024
Etape 7 : Rédaction d'un programme de travail commun	2024

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sollicitations de la ville de Limoges par des communes membres de Limoges Métropole.</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'accompagnements initiés.</li> <li>- Nombre de référents au sein d'EAJE du territoire</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de dossiers aboutis par rapport au nombre des sollicitations. Production d'un programme de travail</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres entre la ville de Limoges et les communes volontaires.</li> <li>- Assistance à la mise en œuvre d'un processus similaire.</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_A1\_3

**AXE STRATEGIQUE :** Environnement physique et social favorable à la santé

**ENJEU :** Améliorer l'environnement de vie notamment des femmes enceintes et des enfants

**INTITULE DE L'ACTION :** Prévenir les risques liés à l'utilisation des perturbateurs endocriniens chez la femme enceinte et les enfants

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** ARS

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

L'impact négatif de l'exposition à des substances chimiques indésirables, notamment celles suspectées d'être des perturbateurs endocriniens, in utero et pendant la petite enfance est désormais clairement établi ; ces expositions augmentent les risques de développer ultérieurement des affections diverses : cancers, maladies métaboliques, etc.

L'objectif stratégique n°4 du PRSE 3 de Nouvelle-Aquitaine propose de développer des actions au sein des établissements d'accueil du jeune enfant : crèches, Relais Petite Enfance (RPE), écoles...

Cette thématique a également été identifiée comme prioritaire par la majorité des acteurs du territoire ayant répondu à la consultation réalisée par l'ORS dans le cadre du diagnostic préalable à la rédaction du CLS.

Deux fiches-action dédiées à la sensibilisation des élus et personnels des EAJE et à celle des Assistant (e)s maternel(le)s du territoire figurent au plan d'action du CLS.

Dans les deux maternités du territoire, la démarche de réduction de l'exposition des femmes enceintes et des enfants aux perturbateurs endocriniens, est engagée depuis de nombreuses années.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Le territoire du CLS

**PUBLIC VISÉ :**

Quel est le public visé ? Femmes enceintes et enfants

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui

Non

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Sensibiliser les (futurs) parents

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des ateliers de type nesting</li> <li>- Former les professionnels des maternités</li> </ul>	
<p>Déterminant(s) de santé concerné(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement physique</li> <li>- Système de santé et de services sociaux</li> </ul>	
<p>Type(s) d'intervention mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation, réalisation d'ateliers</li> </ul>	
<p>La participation du public est-elle prévue ?</p> <p>Si oui, sous quelle forme ? <b>Participation à un spectacle et à des ateliers</b></p>	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>

<b>Acteurs mobilisés</b> (structures, services)	<b>Type de participation</b> (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
ARS	Pilotage de l'action
Maternités du territoire	Gestion de l'action, mobilisation des ressources

<p>Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des parents via la participation à un spectacle sur le sujet des perturbateurs endocriniens. (Réflexion sur la tenue du spectacle au sein de la maternité de l'HME)</li> <li>- Réalisation d'ateliers de type nesting auprès des parents</li> <li>- Etude d'opportunité de développement des ateliers en « hors les murs » sur le territoire du CLS (public à déterminer)</li> <li>- Poursuite de la formation des professionnels des maternités et des actions engagées (mise en place de protocoles, substitution des cosmétiques non conformes, entretien des locaux...)</li> </ul>	<p>Période :</p> <p>L'ensemble des actions se dérouleront sur la période du CLS</p>
---	---

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains mobilisés</li> <li>- Implication des partenaires</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants formés</li> <li>- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de satisfaction des participants</li> <li>- % de participants se déclarant mieux informés</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaires de satisfaction</li> </ul>



# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_A1\_4

**AXE STRATEGIQUE :** **Créer les conditions d'un environnement physique et social favorable à la santé**

**ENJEU :** **Améliorer l'environnement de vie notamment des femmes enceintes et des enfants**

**INTITULE DE L'ACTION :** **Sensibilisation des assistant(e)s maternel(le)s à l'exposition aux produits chimiques**

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** **CAF - ARS**

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> <b>Durée du CLS</b>	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

L'impact négatif de l'exposition à des substances chimiques indésirables, notamment celles suspectées d'être des perturbateurs endocriniens, in utero et pendant la petite enfance est désormais clairement établi ; ces expositions augmentent les risques de développer ultérieurement des affections diverses : cancers, maladies métaboliques, etc.

L'objectif stratégique n°4 du PRSE 3 de Nouvelle-Aquitaine propose de développer des actions au sein des établissements d'accueil du jeune enfant : crèches, Relais Petite Enfance (RPE), écoles...

Cette thématique a également été identifiée comme prioritaire par la majorité des acteurs du territoire ayant répondu à la consultation réalisée par l'ORS dans le cadre du diagnostic préalable à la rédaction du CLS.

Une fiche action dédiée à la sensibilisation des élus et personnels des EAJE du territoire figure au plan d'action du CLS.

La sensibilisation des personnels de RPE et des assistant (e)s maternel(le)s doit également pouvoir être réalisée et ce, dans une seconde phase du CLS, à la faveur de la sensibilisation préalable des élus des communes volontaires.

Quels sont les territoires concernés par l'action ? (le territoire du CLS ou des infra-territoires : commune(s)...)

Le territoire du CLS

### PUBLIC VISÉ :

Quel est le public visé ? Professionnels de la petite enfance dont assistant(e)s maternel(le)s et RPE, parents.

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui

Non

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Sensibilisation des professionnels de l'accueil de la petite enfance et des parents aux bons gestes à adopter en matière d'exposition aux produits chimiques

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Environnement physique

Type(s) d'intervention mises en place :

- Sensibilisation

La participation du public est-elle prévue ? Oui  Non

Si oui, sous quelle forme ? [Participation à des ateliers](#)

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
PMI	Partenariat, relais vers les assistantes maternelles.
CAF	Pilotage
Communes du territoire	Organisation et analyse des besoins Mobilisation des élus et professionnels des RPE
ARS	Pilotage, mobilisation des ressources
Opérateurs (Mutualité Française notamment)	Organisation d'ateliers

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de séances de sensibilisation à destination des élus et responsables des services communaux et intercommunaux (en articulation avec la fiche action n° A1_2)</li> <li>- Organisation de sessions de sensibilisation et de présentation des ateliers à destination des professionnels des RPE</li> <li>- Organisation d'ateliers à destination des assistant(e)s maternel(le)s et des parents (diffusion du kit : « Outils de sensibilisation à la santé environnementale » WECF)</li> </ul>	2023
	2024
	2025

## **SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT**

Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de RPE volontaire</li></ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de séances de sensibilisation réalisée</li><li>- Nombre de participants</li></ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'ateliers réalisés</li><li>- Nombre de participants</li></ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réalisation de bilans des ateliers</li></ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_A2\_1

<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Créer les conditions d'un environnement physique et social favorable à la santé	
<b>ENJEU :</b> Améliorer les conditions de vie dans le logement	
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Réalisation d'une étude d'opportunité afin d'élaborer un protocole de repérage des logements indignes et insalubres	
<b>PILOTE(S) DE L'ACTION :</b> Conseil Départemental – Limoges Métropole	
<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/> Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/> Début : 2023 Fin : 2027
<b>ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION</b>	
Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ? Eléments d'analyse des besoins en lien avec l'état des lieux territorial :	
Entre 13 et 17 % de ménages en précarité énergétique au niveau de leur logement sur Limoges, Le Palais, Le Vigen, Isle, Veyrac, Peyrillac	
14 % des logements sont en situation de sur-occupation à Limoges.	
La consultation des acteurs de la Communauté urbaine sur les axes prioritaires de santé, au travers d'un questionnaire envoyé par voie postale à 231 contacts indique que l'item « améliorer les conditions de vie dans le logement » arrive en priorité rang 1 pour 56 % des répondants.	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Nécessité d'améliorer les circuits de repérage des logements indignes ou insalubres</li><li>- Améliorer la connaissance des procédures de traitement de l'habitat indigne et des acteurs institutionnels impliqués.</li></ul>	
Quels sont les territoires concernés par l'action ? Le territoire du CLS	
<b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ? Tout public.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Informer et sensibiliser les publics concernés par la thématique du logement indigne

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Environnement physique

Type(s) d'intervention mises en place :

- Poursuite de l'engagement des différents partenaires au sein du PDLHI

La participation du public est-elle prévue ?

Oui

Non

Si oui, sous quelle forme ?

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Conseil départemental	Co-Pilotage, mobilisation des ressources (implication de professionnels dans les différentes actions mises en œuvres : repérages, informations) en terme d'agents, participation au PDHLI
Limoges Métropole	Co-pilotage

<p>Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :</p> <p>1- Participation au travail partenarial de l'instance par la mobilisation de compétences sociales pour le repérage et la résolution de situations d'habitat dégradé.</p> <p>2- Actions d'information et de sensibilisation auprès des publics concernés par la thématique du logement indigne.</p>	<p>Période</p> <p>2023 - 2027</p>
---	-----------------------------------

## SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT

Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en place des actions en complément du PDLHI</li></ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Participation aux instances de pilotage</li></ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de repérages d'habitats indignes réalisés</li><li>- Nombre de réunions de sensibilisation réalisées</li></ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Observation par le pilote de l'action</li></ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_A3\_1

**AXE STRATEGIQUE :** **Créer les conditions d'un environnement de vie favorable à la santé**

**ENJEU :** **Renforcer la prise en compte des composantes de santé dans les décisions publiques et la prévention en milieu professionnel**

**INTITULE DE L'ACTION :** **Accompagnement des salariés malades ainsi que des entreprises et services du territoire de la Haute-Vienne confrontés à la problématique du cancer dans leurs effectifs via la mise en œuvre du dispositif LIG'ENTREPRISES**

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** **ARS - Limoges Métropole**

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> <b>Durée du CLS</b>	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Comme nous en informe le Comité Départemental LA LIGUE CONTRE LE CANCER, sur les 400 000 nouveaux cas de cancers annuels, 40% d'entre eux sont dits « évitables ». De plus, la moitié des personnes touchées a moins de 65 ans et est donc potentiellement en activité. L'impact humain et économique de la maladie au sein de l'entreprise est immense. A titre individuel, les répercussions physiques, effets secondaires des traitements toujours présents, culpabilité, adaptation du poste de travail, relationnel avec ses collègues, changement dans les priorités et la place du travail dans sa vie, confiance en soi, contraintes financières sont autant d'impacts de la maladie sur la vie professionnelle.

Pour rappel, l'ARS contribue financièrement au déploiement du dispositif LIG'ENTREPRISES depuis 2015 (anciennement programme PACTE) et a organisé la signature le 30 juin 2016 d'une convention de partenariat entre La Ligue et l'ensemble des partenaires institutionnels et du monde de l'entreprise volontaires, afin de favoriser l'implantation territoriale de ce dispositif sur les trois départements de l'ex-Limousin.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Le territoire du CLS

#### **PUBLIC VISÉ :**

Quel est le public visé ? **Employeurs et salariés des entreprises publiques et privées.**

Oui  Non

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

Favoriser la prévention (hors risques professionnels) et le dépistage du cancer des salariés :

- Organisation d'interventions en entreprises sur différents thèmes (tabac, alcool, ...)

<p>Favoriser le retour et/ou le maintien dans l'emploi des salariés atteints de cancer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de formation à destination des managers et des services RH sur les droits des salariés et les aménagements possibles du poste de travail,</li> <li>• Information des salariés sur leurs droits via les « Ateliers de retour à l'emploi ».</li> </ul>
---

<p>Déterminant(s) de santé concerné(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement économique/de travail</li> <li>- Caractéristiques, expériences et comportements individuels</li> </ul>
--

<p>Type(s) d'intervention mises en place :</p>
--

<p>VOLET « Prévention et Dépistage » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec l'entreprise pour analyser les besoins en information de son personnel</li> <li>• Organisation d'actions collectives (réunions d'équipes, ateliers, ...) de prévention (Tabac, alcool, soleil, alimentation, activité physique...) et de promotion des dépistages du cancer, à destination de l'ensemble des salariés.</li> </ul>
--

<p>VOLET « Emploi » :</p> <p>Favoriser le maintien et le retour à l'emploi des salariés atteints d'un cancer par la sensibilisation/formation des cadres, employés, à la maladie.</p>
---

<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sessions de sensibilisation, (aux encadrants comme aux salariés) sur des volets comme : « comment se comporter face à un salarié atteint d'un cancer ? » (Gestion de l'annonce de la maladie, de l'absence du salarié, de l'accueil à son retour au poste,...), intervention réalisée par un(e) psychologue.</li> <li>• Accompagnement individuel quel que soit votre régime (privé, fonction publique...) afin de réaliser un point sur votre situation, ouverture et maintien des droits, orientation vers les dispositifs adaptés, échanges et informations...</li> <li>• Accompagnement collectif en partenariat avec la CARSAT CO et l'AIST 87 pour les personnes en contrat de travail, actuellement en arrêt maladie et ayant des questions quant à leur reprise d'activité professionnelle.</li> </ul>
---

<p>La participation du public est-elle prévue ?</p> <p>Si oui, sous quelle forme ? Co-construction d'un plan d'actions avec la Direction et les RH de la structure concernée.</p>	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>
---	---

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Ligue contre le cancer – CD87	Mise en place et suivi de l'action
ARS	Pilote
Limoges Métropole	Co-pilote
DIRECCTE - AIST	Mobilisation de ressources
Employeurs publics et privés	Analyse des besoins, mise en œuvre d'actions
CRCDC – Antenne DO du 87	Mobilisation de ressources

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période
Etape 1 : Prise de contact avec les entreprises pour présenter le dispositif	
Etape 2 : Organisation de sessions de prévention du risque cancer à l'attention des salariés	L'ensemble des actions seront menées selon un calendrier fixé individuellement pour chaque entreprise volontaire
Etape 3 : Organisation de sessions de formation/sensibilisation sur les effets de la maladie à l'attention des managers et services RH	
Etape 4 : Invitation des salariés atteints de cancer aux ateliers de maintien et de retour à l'emploi.	

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises privées et publiques rencontrées au sein du CLS de Limoges et Limoges Métropole</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions « prévention des risques cancers » réalisées.</li> <li>- Nombre d'ateliers de formation managers/services RH organisés.</li> <li>- Nombre d'ateliers de maintien et retour à l'emploi organisés.</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les comportements favorables à la santé augmentent (meilleure alimentation, arrêt du tabac et de l'alcool, utilisation de produits solaires, ...).</li> <li>- Les managers et services RH comprennent mieux les caractéristiques de cette maladie</li> <li>- Les salariés atteints du cancer se sentent mieux accompagnés au sein de leur entreprise.</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A prévoir avec l'entreprise au moment de la mise en œuvre du plan d'action adapté au recueil des besoins</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_A3\_2

**AXE STRATEGIQUE :** **Créer les conditions d'un environnement physique et social favorable à la santé**

**ENJEU :** **Renforcer la prise en compte des composantes de santé dans les décisions publiques et la prévention en milieu professionnel**

**INTITULE DE L'ACTION :** **Formation des agents des collectivités (services planification et urbanisme)au concept d'urbanisme favorable à la santé (UFS)**

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** **ARS – Collectivités – EPCI**

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> <b>Durée du CLS</b>	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Fondé sur l'approche de la santé dans toutes les politiques, promu par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le concept d'urbanisme favorable à la santé (UFS) vise à tenir compte systématiquement et simultanément des conséquences sur la santé et sur l'environnement de tout projet d'urbanisme. Il s'agit d'encourager des choix d'aménagement et d'urbanisme qui réduisent l'exposition des populations à des facteurs de risque tels que la pollution de l'air, les nuisances sonores, l'isolement social, la lutte contre les îlots de chaleur etc., et qui maximisent leur exposition à des facteurs de protection - comme la pratique de l'activité physique, l'accès aux soins, l'accès aux espaces verts, etc., le tout dans une optique de réduction des inégalités sociales de santé.

Le choix d'aménagement et de planification du territoire est un levier essentiel de l'amélioration de la santé, du mieux vivre et du bien-être des populations. Une approche systémique de la santé avec la prise en compte de ses déterminants pourrait être placée au cœur de l'élaboration (ou de la révision) des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Le territoire du CLS

**PUBLIC VISÉ :**

Quel est le public visé ? **Agents des collectivités et/ou EPCI**

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui

Non

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Former les agents des collectivités en charge des autorisations urbanistiques et de la planification du territoire au concept de l'UFS

<p>Déterminant(s) de santé concerné(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement physique</li> </ul>	
<p>Type(s) d'intervention mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formations</li> </ul>	
<p>La participation du public est-elle prévue ?</p> <p>Si oui, sous quelle forme ?</p>	<p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les organismes de formation proposant des contenus sur la thématique UFS</li> <li>- Proposer un préprogramme de formation aux collectivités (contenu, nombre de participants et coûts)</li> <li>- Analyser les modalités de financement potentielles des actions de formation</li> <li>- Solliciter un organisme de formation (détermination précise des modalités d'intervention et du programme validé)</li> <li>- Réalisation de la formation par l'organisme retenu par la collectivité</li> </ul>	<p>Période</p> <p>2ème trimestre 2023</p> <p>3ème trimestre 2023</p> <p>4ème trimestre 2023</p> <p>1<sup>er</sup> trimestre 2024</p> <p>2024</p>

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
ARS	Gestion de l'action
Collectivités/EPCI	Mobilisation des ressources et organisation logistique

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens mobilisés pour la formation</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sessions de formation réalisées</li> <li>- Nombre de personnes formées</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition de projets urbains favorable à la santé</li> <li>- Réalisation de projets urbains favorable à la santé</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

Fiche-action n°\_A4\_1

**AXE STRATEGIQUE :** [Créer les conditions d'un environnement physique et social favorable à la santé](#)

**ENJEU :** [Lutter contre les espèces nuisibles invasives et/ou vectrices de maladies transmissibles](#)

**INTITULE DE L'ACTION :** [Dératification à Limoges](#)

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** [Ville de Limoges](#)

**DUREE DE L'ACTION :** [Durée du CLS](#)

Annuelle  Pluriannuelle

Début : 2023 Fin : 2027

## ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

La lutte contre les rongeurs et particulièrement les rats bruns (*Rattus norvegicus*) constitue un enjeu majeur de santé publique.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Commune de Limoges

**PUBLIC VISÉ :**

Quel est le public visé ? [L'ensemble des administrés](#)

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui  Non

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action : [Contrôler et réguler les rongeurs à Limoges](#)

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- [Environnement physique](#)

Type(s) d'intervention mises en place :

- La cellule 3 D (Dératification, Désinsectisation, Désinfection) du SCHS intervient à la demande d'un administré, d'un élu, d'un service de la ville, d'une administration mais également dans le cadre de programmation des opérations de dératification.
- Les secteurs d'intervention sont : le domaine public (rues, réseaux d'assainissement...), l'ensemble des établissements municipaux (particulièrement les halles centrales, les Halles Carnot, les restaurants scolaires ...), les parcs et berges, les secteurs très colonisés (Val de l'Aurence, centre-ville, Beaubreuil, Romanet, les Coutures...).

- Le SCHS utilise des produits rodenticides chroniques qui se présentent sous formes d'appâts prêts à l'emploi (pâte en sachets, céréales en sachets, blocs emballés ou nus) et des accessoires, sous formes de postes d'appâtage (boîte plastique dur sécurisée qui sont fixée avec l'identification du produit, de la substance active, le numéro du centre anti poisson et l'antidote), de boîtes semi enterrées et de boîtes électriques.
- Les agents possèdent le Certibiocide, obligatoire pour l'utilisation des produits.

La participation du public est-elle prévue ?

Oui

Non

Si oui, sous quelle forme ?

<b>Acteurs mobilisés</b> (structures, services)	<b>Type de participation</b> (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de la Ville de Limoges	Pilote de l'action

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :

Etape 1 : analyse de la demande

Etape 2 : intervention de la cellule 3 D (Dératisation, Désinsectisation, Désinfection)

Période :

L'ensemble des actions se dérouleront sur la période du CLS

## **SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT**

Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains mobilisés</li> <li>- Nombre de signalements</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'interventions</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantité de nuisibles neutralisés</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation par le pilote de l'action</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

Fiche-action n°\_A4\_2

<b>AXE STRATEGIQUE :</b> <a href="#">Créer les conditions d'un environnement physique et social favorable à la santé</a>	
<b>ENJEU :</b> <a href="#">Lutter contre les espèces invasives</a>	
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> <a href="#">Développer la mobilisation sociale autour de la surveillance et de la lutte contre le moustique tigre sur le territoire de la Communauté urbaine</a>	
<b>PILOTE(S) DE L'ACTION :</b> <a href="#">Ville de Limoges – Limoges Métropole - ARS</a>	
<b>DUREE DE L'ACTION :</b> <a href="#">Durée du CLS</a>	Annuelle <input type="checkbox"/> Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/> Début : 2023 Fin : 2027
<b>ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION</b>	
<p>Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?</p> <p>Des pièges du réseau de surveillance départemental ont été positifs pour la première fois au moustique tigre durant l'été 2022 sur la commune de Limoges sans que la commune ait le statut de commune colonisée à ce stade (paramètres réglementaires non remplis).</p> <p>Ainsi, les conditions d'implantation du moustique sont dorénavant favorables sur le territoire de Limoges (commune très urbanisée, nombreux déplacements sur les sites investigués etc.) :</p> <p>Outre la nuisance indéniable qu'il entraîne, il est important de lutter contre la présence du moustique tigre en raison du risque épidémique qu'il représente.</p> <p>En effet, cet insecte constitue un vecteur de maladies transmissibles telles que la dengue, le chikungunya ou zika. Il est donc important de lutter contre sa prolifération et de ralentir au maximum sa diffusion sur le territoire.</p> <p>Pour cela, il convient de mobiliser l'ensemble des composantes sociales : élus, agents territoriaux et grand public, afin de surveiller activement le moustique et de pouvoir procéder aux actions de lutte lorsque nécessaires.</p>	
<p>Quels sont les territoires concernés par l'action ?</p> <p><a href="#">Le territoire du CLS</a></p>	
<b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ? <a href="#">Grand public, professionnels de santé et agents des collectivités</a>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- [Former des référents communaux et intercommunaux sur cette thématique émergente](#)
- [Sensibiliser la population aux gestes de prévention et de lutte contre le moustique tigre](#)
- [Sensibiliser les professionnels de santé](#)

Déterminant(s) de santé concerné(s) : - Environnement physique	
Type(s) d'intervention mises en place : - Sensibilisation du grand public au signalement du moustique ainsi qu'à l'adoption des bons gestes de prévention / création d'un réseau de référents communaux et intercommunaux.	
La participation du public est-elle prévue ? Si oui, sous quelle forme ? Participation au signalement du moustique et adoption des gestes de prévention.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
ARS	Mobilisation des ressources
Communes du territoire	Gestion de l'action
Opérateurs missionnés par l'ARS dans le cadre d'un marché public LAV	Formation, appui à la gestion des situations à risque

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :  Diffuser auprès des habitants de la Communauté urbaine, une information concernant la plateforme de signalement moustique ( <a href="https://signalement-moustique.anses.fr/">https://signalement-moustique.anses.fr/</a> ).  Commencer à travailler avec le service des espaces verts de la ville de Limoges (sensibilisation et formation des agents municipaux aux bonnes pratiques visant à supprimer les gîtes larvaires au sein des espaces publics : espaces verts, cimetière, aires de jeux etc...) dans le but de limiter/retarder l'implantation du moustique.  Constituer et animer un réseau de référents communaux et intercommunaux « lutte contre le moustique tigre » pour relayer les messages et organiser des actions de prévention.  Acculturer progressivement le service d'urbanisme de l'ensemble des communes du territoire à la prise en compte de cette thématique émergente. Sensibiliser les professionnels de santé sur les maladies associées (la Dengue, le Chikungunya ou le Zika) et les moyens de prévention. Réaliser des campagnes régulières de sensibilisation sur les moyens de prévention et de lutte à destination du grand public via différents canaux : - Outils municipaux et intercommunaux de communication (bulletins, sites internet, affichages...) - Professionnels de santé (flyers et affiches en salles d'attente, pharmacies...)	Période  Début 04-2023  Début 03-2023  05/2023 Limoges et autres communes en fonction de la progression du moustique  2024  Début 06-2023  05-2023 puis chaque année
---	--

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commerces du secteur de la jardinerie, paysagistes</li> <li>- A l'occasion de certaines manifestations publiques</li> <li>- Structurer un réseau de citoyens « sentinelles » volontaires à l'échelle des quartiers pour participer à la surveillance du moustique et sensibiliser aux gestes de prévention</li> </ul> <p>Mise à disposition d'un kit pédagogique pour les enseignants afin de sensibiliser les enfants</p>	
	2024, 2025

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de signalements « moustique tigre » sur plateforme ANSES</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions des référents communaux/intercommunaux</li> <li>- Nombre d'évènements de sensibilisation</li> <li>- Nombre de professionnels de santé partenaires des campagnes de communication</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de référents communaux/intercommunaux</li> <li>- Nombre de citoyens « sentinelles »</li> <li>- Nombre de personnes sensibilisées</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation par le pilote de l'action</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_B5\_1

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé

**ENJEU :** Faire évoluer les comportements pour favoriser l'activité physique en tout lieu

**INTITULE DE L'ACTION :** Déclinaison de la stratégie Sport Santé Bien-être

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** DSDEN (SDJES) - ARS

**DUREE DE L'ACTION :** Durée du CLS

Annuelle

Pluriannuelle

Début : 2023

Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

L'activité physique est une priorité qui figure dans différentes programmations nationales.

En Nouvelle-Aquitaine, la Stratégie Régionale Sport Santé Bien-être (2019-2024) portée par l'ARS, l'EN et le Conseil Régional vise à promouvoir la pratique des activités physiques et sportives comme facteur de santé publique, pour tous et à tous les âges de la vie.

En effet, en 2018, 36% des néo-aquitains (18-75 ans) présentaient à la fois un faible niveau d'activité physique et un niveau de sédentarité élevé.

Concernant les jeunes, seulement 68% des élèves néo-aquitains en classe de 6ème pratiquent régulièrement une activité physique en dehors des cours d'EPS.

Elle s'adresse en particulier aux populations qui rencontrent des difficultés pour accéder à une pratique physique et sportive adaptée.

L'activité physique réduit les inégalités sociales en permettant une meilleure qualité de vie et la réduction de maladies chroniques, elle doit donc pouvoir être proposée à tous.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Le territoire du CLS

**PUBLIC VISÉ :**

Quel est le public visé ?

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui

Non

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

Communiquer sur l'offre d'activité physique et le concept de sport-santé auprès de différents publics : jeunes scolarisés, en insertion socio-professionnelle, résidents des QPV, entreprises...

- Valoriser l'offre d'activité physique existante sur le territoire et en améliorer la visibilité
- Inciter à une pratique régulière d'activité physique
- Déploiement du dispositif PEPS (Prescription d'Exercices Physiques pour la Santé)

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Caractéristiques, expériences et comportements individuels

Type(s) d'intervention mises en place :

- Information – Organisation d'évènements et mise en place d'activités

La participation du public est-elle prévue ?

Si oui, sous quelle forme ? Participation aux ateliers et activités

Oui

Non

<b>Acteurs mobilisés (structures, services)</b>	<b>Type de participation</b> (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
ARS	Pilotage, mobilisation des moyens et des ressources
DSDEN (SDJES)	Co-pilotage de l'action et mobilisation des moyens et des ressources
Limousin Sport Santé – CDOS – Mouvement sportif	Information, communication, mise en place des actions (Passerelles, événementiel...)
Mission locale – Centres sociaux	Information, mobilisation des habitants et participation au dispositif

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période
- Recenser l'ensemble des activités proposées sur le territoire du CLS	1er semestre 2023
- Identifier les structures pouvant proposer des activités encadrées et les accompagner dans la démarche de référencement et la formation des encadrants (SDJES, coordonnatrice PEPS)	1er semestre 2023
- Communiquer et valoriser ses activités auprès du public cible	2nd semestre 2023
- Temps d'information et d'échanges auprès des professionnels de santé	2nd semestre 2023

## SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT

Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Calendrier des évènements (date, lieu, acteurs)</li></ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'évènements d'organisés</li><li>- Nombre de partenaires mobilisés</li></ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de participants</li><li>- Nombre de nouveau licenciés</li></ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Bilan annuel LSS et CDOS</li></ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_B6\_1

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorable à la santé

**ENJEU :** Favoriser une alimentation de qualité et de proximité pour prévenir les affections liées à la nutrition et à la sédentarité

**INTITULE DE L'ACTION :** Sensibilisation diabète avec proposition de test glycémique

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** CPAM

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> 1 an	Annuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2024

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Chaque année, le diabète continue de progresser et touche plusieurs millions de personnes.

En 2020, le diabète a continué sa progression avec quasiment le même niveau de croissance que les années précédentes.

Dans un contexte où le recours aux soins a fortement diminué dans la population générale, du fait de la crise sanitaire de la COVID-19, la diminution du recours aux 3 dosages d'HbA1c recommandés reste modérée.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Territoire du CLS.

<b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ? <b>Grand public.</b>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?		

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Améliorer la connaissance de la pathologie, dépister

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Caractéristiques, expériences et comportements individuels

Type(s) d'intervention mises en place :

- Sensibilisation du public avec proposition de test glycémique

La participation du public est-elle prévue ?  Si oui, sous quelle forme ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
---	--

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Association La Marguerite	Présence d'un professionnel de santé, réalisation des tests glycémique...
CRESLI	Présence d'un professionnel de santé
Ville de Limoges	Appuie technique et aide à l'organisation

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période
Organiser une réunion avec les différents partenaires	Premier trimestre 2023
Déterminer le lieu de l'action	Premier trimestre 2023
Mettre en place ou journée ou une demi-journée de sensibilisation au diabète avec proposition de test glycémique	Deuxième trimestre 2023

SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT	
Indicateurs de processus :	- Réalisation de réunions avec les différents acteurs
Indicateurs d'activité :	- Réalisation d'une ou plusieurs actions de sensibilisation
Indicateurs de résultats :	- Nombre de personnes rencontrées, Nombre de tests glycémiques réalisés
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	- Nombre de tests glycémiques positifs, orientation vers le médecin traitant

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_B6\_2

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé

**ENJEU :** Favoriser une alimentation de qualité et de proximité pour prévenir les affections liées à la nutrition et à la sédentarité

**INTITULE DE L'ACTION :** Capitaliser l'expérience de la ville de Limoges pour accompagner la démarche auprès des personnels de la restauration scolaire des communes volontaires

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** Ville de Limoges

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Les effets d'une surconsommation de sel et d'acides gras saturés dans la prévalence des maladies cardiovasculaires

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Restaurants scolaires municipaux des communes membres de la Communauté Urbaine

#### PUBLIC VISÉ :

Quel est le public visé ?

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui

Non

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Informer les cuisiniers des effets du sel et des matières grasses sur la santé des enfants et élaborer une liste de bonnes pratiques.

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Caractéristiques, expériences et comportements individuels

Type(s) d'intervention mises en place :

- Formation des acteurs de la restauration (cuisiniers, diététiciennes) par CERENUT+ analyses des teneurs en sel et de chaque type d'acides gras par un laboratoire d'analyse indépendant+ élaboration d'une fiche de bonnes pratiques + apprendre aux cuisiniers à varier le type de matières grasses utilisées et promouvoir l'utilisation d'huiles riches en acides gras protecteurs (oméga 3, oméga 6)

La participation du public est-elle prévue ?  Si oui, sous quelle forme ? Un courrier a été adressé aux familles leur expliquant l'action. Avec ce courrier a été jointe une brochure d'information nutritionnelle de l'INPES sur le sel et les matières grasses	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
--	--

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Ville de Limoges/Direction de la Jeunesse/ Restauration scolaire/	Pilotage de l'action Organisation de séances d'information Mise en œuvre des bonnes pratiques
Communes volontaires de la Communauté urbaine	Recensement des besoins Mobilisation de leurs personnels Suivi de mise en œuvre des bonnes pratiques
CERENUT	Mobilisation des ressources (formation, sélection du labo d'analyses)
Ville de Limoges/Direction de la Jeunesse/ Restauration scolaire/ 60 cuisiniers	Mise en œuvre des bonnes pratiques suite à la formation

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :  Etape 1 : recensement des besoins des communes volontaires de la Communauté urbaine Etape 2 : organisation de séances d'information Etape 3 : formation des acteurs de la restauration Etape 4 : suivi de mise en œuvre des bonnes pratiques	Période :  L'ensemble des étapes se dérouleront sur la période du CLS
---	---

SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains mobilisés</li> <li>- Nombre de communes participant aux réunions d'information</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de communes volontaires de la communauté Urbaine</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des teneurs en sel des repas par un laboratoire indépendant</li> <li>- Tests gustatifs</li> <li>- Evaluation des quantités de sel commandées</li> <li>- Evaluation des quantités et des types de matières grasses commandées</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation par le pilote de l'action</li> </ul>



# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n° B6\_3

**AXE STRATEGIQUE : Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé**

**ENJEU : Favoriser une alimentation de qualité et de proximité pour prévenir les affections liées à la nutrition et à la sédentarité**

**INTITULE DE L'ACTION : Favoriser des habitudes nutritionnelles adaptées aux besoins des enfants de 3 mois à 3 ans accueillis en structures d'accueil de la petite enfance.**

**PILOTE(S) DE L'ACTION : Ville de Limoges – Limoges Métropole**

<b>DUREE DE L'ACTION : Durée du CLS</b>	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

La nutrition est un pilier essentiel depuis l'enfance jusqu'au grand âge. La petite enfance est un âge de croissance extraordinaire, de découverte des goûts et de construction de l'identité. Se nourrir est alors une des principales activités de l'enfant, et est influencée par l'environnement (physique, affectif, social, etc.) dans lequel il évolue. Ainsi, dès le plus jeune âge les enfants acquièrent des habitudes nutritionnelles et un rapport à l'alimentation (sens de l'acte alimentaire, approche sensorielle...), qui vont influencer leurs comportements et leur santé à venir.

Les adultes qui accompagnent l'enfant ont alors un rôle important à jouer au quotidien, pour répondre aux besoins nutritionnels du jeune enfant et encourager les découvertes et les apprentissages.

Le PRAPS Nouvelle aquitaine dans sa dernière version souligne en objectif 1 de prioriser les actions pour les jeunes de 0 à 25 ans en renforçant les actions dans le domaine de la périnatalité, enfance, adolescence, jusqu'aux jeunes adultes, pour que dès l'enfance de « bonnes habitudes » en santé puissent être prises.

Afin de lutter contre les inégalités sociales en matière de nutrition, l'un des principes d'actions retenus sera celui de l'universalisme proportionné, consistant à conjuguer des actions en population générale, à des actions ciblées auprès d'enfants, de publics en situation de précarité, de personnes âgées, etc.

De plus, des démarches territoriales permettant de développer des environnements nutritionnels favorables (accessibilité à l'activité physique et à une offre alimentaire de qualité) seront soutenues : Contrats Locaux de Santé (CLS), Contrats de Ville et Ateliers Santé Ville, collectivités actives du Programme national nutrition santé (PNNS), projets alimentaires territoriaux (PAT), etc.

Quels sont les territoires concernés par l'action ? (le territoire du CLS ou des infra-territoires : commune(s)…)

Le territoire du CLS.

### PUBLIC VISÉ :

Quel est le public visé ? Enfants, professionnels des structures d'accueil de la petite enfance, parents.

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui

Non

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Mobiliser et sensibiliser les professionnels des structures d'accueil de la petite enfance autour de la question de la nutrition des enfants de 3 mois à 3 ans.
- Organiser des rencontres d'échanges avec les professionnels autour des postures professionnelles à adopter auprès des enfants lors des repas.
- Organiser et animer une rencontre avec les parents autour de la question des besoins et des rythmes nutritionnels des enfants de 3 mois à 3 ans.
- Mettre à la disposition des parents et des professionnels de la documentation spécifique (PNNS..).

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Environnement social
- Caractéristiques, expériences et comportements individuels

La participation du public est-elle prévue ?

Oui  Non

Si oui, sous quelle forme ? Participations aux ateliers, réunions d'information et de sensibilisation

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
ARS – CD (PMI)	Analyse des besoins, mobilisation des ressources
IREPS	Analyse des besoins, gestion de l'action,
Ville de Limoges – Limoges Métropole	Pilotage, mobilisation des ressources et communication

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période
Etape 1 :	
1. Mobilisation des structures d'accueil de la petite enfance et définition concertée des besoins d'accompagnement (état des lieux des actions existantes)	1 <sup>er</sup> semestre 2023
2. Organisation et animation de rencontres de professionnels de plusieurs structures d'accueil de la petite enfance accompagnées afin de favoriser les échanges de pratiques	A compter du 2 <sup>nd</sup> semestre 2023
3. Mobilisation des parents, en partenariat avec les professionnels des structures d'accueil de la petite enfance, afin qu'ils participent aux temps d'échanges proposés.	A compter du 2 <sup>nd</sup> semestre 2023

## SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT

Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions réalisées / prévisionnelles</li> <li>- Déroulement des actions et ajustement</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de professionnels touchés par l'action</li> <li>- Nombre de parents présents aux rencontres</li> <li>- Nombre d'ateliers collectifs mis en place</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % de professionnels déclarant avoir renforcé leur intérêt concernant</li> <li>- le thème de la nutrition des tout-petits</li> <li>- % de parents déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances</li> <li>- % de professionnels déclarant avoir fait évoluer leurs pratiques et/ou postures concernant le thème de la nutrition des tout-petits</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaires professionnels</li> <li>- Questionnaires parents</li> <li>- Recensement des actions existantes</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

Fiche-action n° B7\_1

<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorable à la santé	
<b>ENJEU :</b> Soutenir les actions de prévention et de socialisation primaire comme le soutien à la parentalité ou le développement des compétences psychosociales	
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Café-échange Maternité	
<b>PILOTE(S) DE L'ACTION :</b> CPAM	
<b>DUREE DE L'ACTION :</b> 1 an	Annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle <input type="checkbox"/> Début : 2023 Fin : 2024
<b>ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION</b>	
Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ? La maternité est une période de la vie où les futures mamans, surtout lors de la première grossesse, expriment un besoin important d'informations dans des domaines variés (prévention, santé et réglementation) et sont particulièrement réceptive aux messages de prévention.	
Quels sont les territoires concernés par l'action ? (le territoire du CLS ou des infra-territoires : commune(s)...) Territoire du CLS.	
<b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ? Futurs parents, en situation de précarité et éloignés du système de soins.	L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?
	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	
Objectifs opérationnels de l'action : <ul style="list-style-type: none"><li>- Messages de prévention aidant à adopter des comportements favorables à la santé, améliorer l'accès aux droits et aux soins</li></ul>	
Déterminant(s) de santé concerné(s) : <ul style="list-style-type: none"><li>- Caractéristiques, expériences et comportements individuels</li></ul>	
Type(s) d'intervention mises en place : <ul style="list-style-type: none"><li>- Atelier maternité sous forme de café-échanges</li></ul>	

La participation du public est-elle prévue ?  Si oui, sous quelle forme ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
---	--

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
CAF	Organisation, mobilisation des ressources
Sages-femmes	Organisation, mobilisation des ressources
CLS	Organisation
PMI	Mobilisation des ressources
Collectivités	Organisation

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période
Cibler un territoire du CLS	2ème trimestre 2023
Réunir les acteurs de terrains	2ème trimestre 2023
Mise en place d'un atelier maternité à destination des futurs parents	3ème trimestre 2023

SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT	
Indicateurs de processus :	- Réalisation de réunions de suivi
Indicateurs d'activité :	- Mise en place d'un atelier
Indicateurs de résultats :	- Nombre de personnes présentes
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	- Questionnaire d'évaluation

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

Fiche-action n° B7\_2

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé

**ENJEU :** Soutenir les actions de prévention et de socialisation primaire comme le soutien à la parentalité ou du développement des compétences psychosociales

**INTITULE DE L'ACTION :** Sensibilisation au bon usage des écrans à destination des parents d'enfants de moins de 3 ans

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** Conseil Départemental - ARS

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS 3	Annuelle <input type="checkbox"/> Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023 Fin : 2027

## ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Entre 0 et 3 ans, les échanges avec l'entourage, les interactions quotidiennes avec l'environnement, l'utilisation des 5 sens sont essentiels pour le bon développement de l'enfant.

Les écrans remplacent ces activités dans un grand nombre de situations repérées en PMI.

Les enfants présentent alors une attention perturbée, un frein au développement du langage, un manque de sens, une hyperactivité, des troubles du comportement.

Le constat est que les parents sont souvent eux-mêmes dépendants aux écrans et n'ont pas conscience de leur impact sur son enfant.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Territoire du CLS.

## PUBLIC VISÉ :

Quel est le public visé ? Les familles suivies par la PMI.

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui  Non

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Aider les parents à comprendre les risques liés à l'exposition des jeunes enfants aux écrans

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Environnement social
- Caractéristiques, comportements et expériences des individus

Type(s) d'intervention mises en place : - Actions individuelles à domicile et actions collectives sous forme d'ateliers	
La participation du public est-elle prévue ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, sous quelle forme ? <a href="#">Entretien individuel et participation aux ateliers</a>	

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Conseil Départemental, ARS	Pilote de l'action, lanceur de l'AAP
Professionnels médico-sociaux en MDD, pédopsy/psy périnat/CAMSP et psy adulte (addicto CERjeP)	Partenariat, orientation des publics
Porteur du projet	Mise en œuvre et évaluation de l'action

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :  1- Comprendre les risques liés aux écrans.  2- Apprendre les règles de bon usage des écrans pour préserver son équilibre et son bien-être, et celui de son enfant.  3- Apprendre à maîtriser les temps d'écran, apprendre à prendre du temps, à comprendre les capacités de son enfant, à parler, à lire, à jouer avec son enfant.  4- Valoriser les compétences de chacun, valoriser la fonction parentale et la réponse aux besoins des enfants.	Période  2023 - 2027
--	----------------------------

SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains et matériels</li> </ul>
Indicateurs d'activité:	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants et de parents accompagnés</li> <li>- Nombre de séances individuelles et collectives</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification du comportement de l'enfant</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations du porteur de projet</li> </ul>



# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_B7\_3

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé

**ENJEU :** Soutenir les actions de prévention et de socialisation primaire comme le soutien à la parentalité ou le développement des compétences psychosociales

**INTITULE DE L'ACTION :** Déployer des programmes de développement des compétences psychosociales à l'attention du public jeune (scolaires, périscolaires, jeunes en insertion).

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** ARS et opérateurs en Prévention et Promotion de la Santé (PPS) du département.

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

La santé des enfants constitue aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique. Le plan de santé de la jeunesse du gouvernement français préconise de plus en plus la précocité des interventions ainsi que l'adaptation aux territoires et le renforcement des compétences psycho-sociales. À l'instar des recommandations internationales émanant des organismes de santé internationaux (OMS, Institut National de Santé Publique du Québec) ou nationaux (Santé Publique France, Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale). Ces plans accordent une grande importance à l'éducation à la santé, ainsi qu'à la prévention en milieu scolaire. Les enjeux de cette problématique se posent ainsi en termes de santé publique, de parcours scolaire et de promotion de la santé mentale.

Sur les deux dernières décennies, de nombreuses études ont souligné chez les jeunes de plus en plus de problématiques psychopathologiques : stress, troubles du comportement, problèmes de concentration et d'attention, détresse émotionnelle, problèmes somatiques, conduites à risques et violentes, ou encore consommation de toxiques (e.g. Elkington et al., 2010; Saewyc & Edinburgh, 2010; Serras et al., 2010; Wood et al., 2012) ; Enquête Santé LMDE, 2005, 2008, 2011, Enquête HBSC, 2010) qui ont des effets à court, moyen et long terme sur le plan de la santé, sur celui de la réussite scolaire et professionnelle, ainsi que plus largement sur le fonctionnement adaptatif, relationnel et social (Andrews & Wilding, 2004; Fergusson & Boden, 2008; Fröjd et al., 2008; Jeynes, 2002; Naicker et al., 2013).

Différents rapports scientifiques ont montré que les facteurs individuels émotionnels (ex : capacités d'autocontrôle et d'adaptation, capacités de régulation des émotions et de gestion du stress) ainsi que les comportements pro-sociaux et la gestion des conflits sont considérés comme des facteurs protecteurs vis-à-vis de la santé mentale mais aussi vis-à-vis des conduites agressives et antisociales. En revanche, le manque d'habileté relationnelle et sociale constitue un facteur de risque précipitant l'apparition de diverses problématiques psychopathologiques, aussi bien à un niveau externalisé qu'internalisé (Desjardins et al. 2008; Inserm, 2002; Robertson et al., 2003; World Health Organization, 2003).

En intégrant et en travaillant à l'optimisation de ces dimensions émotionnelles et socio-relationnelles, les CPS apparaissent comme étant des déterminants majeurs de la santé mentale et du bien-être dans la mesure où elles favorisent l'adaptation sociale ainsi que la réussite scolaire (Mangrulkar et al. 2001). En effet, plusieurs méta-analyses et revues critiques de la littérature scientifique ont permis de démontrer des effets positifs à court et long termes de ces interventions sur la santé mentale, les addictions, les comportements agressifs, ou encore sur les conduites à risques (Barlow et al., 2016; Barry et al., 2009; Desjardins et al., 2008; Durlak et al., 2011; Lamboy et al., 2011; Lamboy & Guillemont, 2014; Organisation Mentale de la Santé (OMS), 2004; Sandler et al., 2014; Wanless & Domitrovich, 2015).

Quels sont les territoires concernés par l'action ? Le territoire du CLS.	
<b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ? Jeunes scolaires, périscolaires et jeunes en insertion.  L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	
Objectifs opérationnels de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre des programmes reconnus comme prometteurs ou probants par Santé Publique France : <i>Le voyage des TOIMOINOUS</i> grandir et vivre ensemble, GBG Good Behaviour Game, TABADO,...</li> <li>- Engager les structures sur un projet pluriannuel à l'attention des équipes encadrantes et des jeunes</li> <li>- Promouvoir la santé mentale des adultes et des jeunes</li> <li>-</li> </ul>
Déterminant(s) de santé concerné(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractéristiques, expériences et comportements individuels</li> </ul>
Type(s) d'intervention mises en place :	A ce jour, le programme que nous pouvons proposer est le suivant :
<u>A l'attention des enfants de 6 à 11 ans :</u> Le Programme CPS « <i>Le Voyage des TOIMOINOUS, grandir et vivre ensemble</i> » est un programme à l'attention des enfants de l'école élémentaire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il se déroule sur le temps scolaire ou le temps périscolaire</li> <li>- Au sein des écoles élémentaires ou des centres de loisirs</li> <li>- 12 séances d'1h00 ou 7 séances 1h30, séances hebdomadaires et consécutives sur un à deux mois.</li> <li>- Les enfants réalisent des activités ludiques et pédagogiques sous l'encadrement d'un adulte ; enseignants ou animateurs périscolaires.</li> <li>- Les adultes volontaires suivent une formation (3h00 à 2 jours) aux concepts et à la posture CPS avant d'encadrer leur groupe.</li> </ul>
<u>A l'attention des jeunes en insertion :</u> Ateliers de développement de l'estime de soi, animés par BRAIN UP.	
La participation du public est-elle prévue ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, sous quelle forme ? Mise en place du programme en lien avec les équipes éducatives, les encadrants, les professionnels relais.	

<b>Acteurs mobilisés (structures, services)</b>	<b>Type de participation</b> (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Opérateurs en prévention et promotion de la santé PPS : IREPS, ENTRAIDS, BRAIN UP ...	Présentation des programmes prometteurs ou probants et mise en place des plans d'actions
Education Nationale/DSDEN	Part contributrice des services de la DSDEN dans le cadre de l'école promotrice en santé

Ville de Limoges (Direction de la Jeunesse, ...)	Participation à la mise en œuvre du plan d'action
Ecole élémentaires	Déploiement du programme
Centre de loisirs	Déploiement du programme
Mission Locale de l'Agglo de Limoges	Déploiement du programme ou actions ciblées

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période :
<p>Etape 1 : Organiser une réunion de présentation du programme choisi aux élus et personnels de la Collectivité Territoriale.</p> <p>Etape 2 : Identifier les structures adaptées à la mise en place de ce programme : écoles // centre de loisirs // Mission Locale.</p> <p>Etape 3 : Installer un comité de suivi et d'évaluation du projet et organiser la constitution et la formation des équipes d'animation du programme.</p> <p>Etape 4 : Dérouler les séances du programme sur la(es) structure(s) retenue(s).</p> <p>Etape 5 : Appliquer les outils de mesure de l'impact du programme sur l'évolution des comportements (enfants/encadrants) au sein des structures bénéficiaires.</p>	<p>L'ensemble des actions seront menées selon un calendrier fixé individuellement pour chaque site bénéficiaire</p>

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions de présentations du projet</li> <li>- Nombre de structures rencontrées pour une mise en œuvre d'un programme CPS</li> <li>- Nombre de partenaires institutionnels et opérationnels engagés.</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de structures bénéficiaires du programme sur le territoire</li> <li>- Nombre de professionnels encadrants formés</li> <li>- Nombre d'enfants bénéficiaires du programme</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation qualitative de l'impact sur l'évolution des comportements au sein de la structure (enfants/encadrants)</li> <li>- Taux de satisfaction des encadrants</li> <li>- Taux de satisfaction des enfants bénéficiaires</li> </ul> <p><u>EN ECOLE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du climat scolaire</li> <li>- Amélioration des résultats scolaires</li> </ul> <p><u>EN CENTRE DE LOISIR :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du climat, augmentation de la coopération entre jeunes.</li> </ul>

	<p><u>EN MISSION LOCALE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du sentiment de bien-être (physique et mental)</li> <li>- Amélioration de la réussite des jeunes</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix des outils d'évaluation à finaliser avec chaque structure bénéficiaire du programme CPS.</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_B7\_4

<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé	
<b>ENJEU :</b> Soutenir les actions de prévention et de socialisation primaires comme le soutien à la parentalité ou le développement des compétences psychosociales	
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Sensibiliser et former les citoyens aux gestes de premiers secours	
<b>PILOTE(S) DE L'ACTION :</b> Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Limousin - la Ville de Limoges	
<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/> Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/> Début : 2023 Fin : 2027
<b>ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION</b>	
<p>Quels sont les principaux évènements d'analyse des besoins qui justifient l'action ? Cette action s'inscrit globalement dans les axes de la promotion de la santé et dans une démarche citoyenne et intergénérationnelle en direction des publics vulnérables et de la population générale. Cette approche des gestes qui sauvent est un véritable outil pour travailler autour de la prévention des conduites à risque et des conséquences sur autrui, suite à un accident et/ou passage à l'acte. Symboliquement cette action permet aux personnes d'aborder différentes dimensions, notamment celle du pouvoir d'agir des citoyens, du vivre ensemble et de l'estime de soi, par la mobilisation de leurs compétences psychosociales.</p>	
<p>Quels sont les territoires concernés par l'action ? Le territoire du CLS.</p>	
<b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ? Le public visé par le CLS Limoges, approche intergénérationnelle.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?	

<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>
Objectifs opérationnels de l'action : <ul style="list-style-type: none"><li>- Contribuer à affiner le projet d'insertion social pour les personnes et l'inscrire dans une continuité de parcours</li><li>- Promouvoir des actions intergénérationnelles et de mixités des publics, où les professionnels et les bénévoles pourront bénéficier de ces actions.</li><li>- Favoriser un travail sur le changement des représentations, de la place des habitants et les jeunes dans les territoires en travaillant sur le développement de savoir-faire et savoir être citoyen et d'intervention juste en situation de prévention et d'urgence.</li></ul>

- Favoriser la prise de conscience pour les habitants, les personnes détenues et les jeunes de la PJJ de l'altérité et les accompagner à développer des postures d'aïdant et une pensée critique.
- Développer auprès des personnes formées l'esprit de l'engagement citoyen, par la montée en compétences en promotion de la santé.

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Caractéristiques, expériences et comportements individuels

Type(s) d'intervention mises en place :

- Chacun partenaire aura par le biais des professionnels en lien avec les publics à sensibiliser les personnes à cette démarche citoyenne, afin de faciliter leur inscription dans les actions.
- Les actions de sessions de gestes qui sauvent PSC1 ainsi que des sessions d'initiation PSC1 se dérouleront au plus près de l'environnement de vie et des lieux de rencontre des jeunes, des habitants. (Centres sociaux, les maisons de quartier, les locaux du prestataire, établissements publics et associatifs...).
- Pour les jeunes suivis par la PJJ, les sessions PSC1 seront une opportunité pour travailler sur la prévention des conduites addictives et poly-consommations, ainsi, que pour ceux faisant l'objet d'une obligation de soin, cela permettra un appui à l'adhésion des jeunes, soutenus par leur entourage pour aller vers les CJC et les CSAPA... mais également la prévention de la récidive délinquante et réinsertion sociale.
- Des cérémonies de remises de diplômes aux participants pourront être organisées, afin d'accompagner symboliquement la démarche auprès des habitants.

La participation du public est-elle prévue ?

Oui

Non

Si oui, sous quelle forme ? [Participation aux sessions](#)

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
DTPJJ Limousin Ville de Limoges	Pilotage de l'action Recherche de co-financement Bénéficiaire de l'action
Les centres sociaux	Bénéficiaire de l'action
Association d'accompagnement des personnes en réinsertion	Bénéficiaire de l'action
Maison d'arrêt Limoges	Bénéficiaire de l'action
Toutes autres structures recevant du public vulnérable	Bénéficiaire de l'action

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :

Etape 1 : Choix du prestataire

Etape 2 : Etablissement d'un Business Plan

Etape 3 : Co-construction de la programmation :

- Communication aux partenaires
- Programmation et calendrier, lieux, modalités d'inscription et de participation

Période

Sur la durée du CLS3

<p>Etape 4 : Mise en œuvre et suivi des sessions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation et logistique</li> <li>- Encadrement des sessions</li> <li>- Réunion bilan d'étape</li> </ul>	
--	--

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de partenaires mobilisés</li> <li>- Nombre de cofinancements mobilisés</li> <li>- Temps consacré à l'action par structure (heures de préparation, d'intervention en face à face.</li> <li>- Communication mis en œuvre</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de session de PSC1 et IAS organisées</li> <li>- Nombre de jeunes et d'adultes, inscrits et ayant participé aux actions PSC 1 et IAS</li> <li>- Nombre de PSC 1 obtenu, nombre et fonction des professionnels encadrants et/ou formés</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes et de jeunes accompagnés vers l'insertion et la formation</li> <li>- Nombre de sessions intergénérationnelles</li> <li>- Nombre de partenariale mis en place</li> <li>- Nombre de cérémonie de remise de diplôme mis en place,</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaires d'évaluation de fin de session PSC 1 et IAS pour les jeunes et adultes</li> <li>- Observations par les pilotes de l'action</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_B8\_1

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé

**ENJEU :** Développer une stratégie territoriale renforcée de prévention et de dépistage des cancers

**INTITULE DE L'ACTION :** Améliorer la prévention des cancers par la promotion des trois dépistages organisés (Cancer du sein, cancer colorectal et cancer du col utérin)

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** ARS en lien CRCDC Centre Régional de Coordination du Cancer – Antenne Haute-Vienne

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Les personnes de plus de 50 ans constituent la cible du dépistage organisé du cancer colorectal et du cancer du sein.

Le cancer colorectal est le 3ème cancer le plus fréquent en France et le 2ème en termes de mortalité. Les principaux facteurs de risque de cancer colorectal sont l'âge supérieur à 50 ans, les maladies inflammatoires intestinales, un antécédent personnel ou familial d'adénome ou de cancer colorectal, une prédisposition génétique, la consommation excessive de viande rouge ou de boissons alcoolisées, le tabagisme, l'obésité. Dépister ce cancer est désormais plus facile grâce au test immunologique. Ce test rapide et efficace, est à faire chez soi. Il s'adresse aux femmes et aux hommes, âgés de 50 à 74 ans, invités tous les 2 ans à parler du dépistage du cancer colorectal avec leur médecin. Ce dernier vérifie si son patient ne présente pas de risque particulier nécessitant un suivi adapté, puis lui remet le test de dépistage à faire chez soi.

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme en France. Il constitue également la principale cause de mortalité par cancer chez les femmes. Le risque de développer un cancer du sein augmente avec l'âge. En effet, c'est après 50 ans que l'on présente le plus de risque de développer un cancer du sein (80% des cancers du sein surviennent après cet âge).

Chaque année en France, le cancer du col de l'utérus touche près de 3 000 femmes et cause environ 1 100 décès. Or, ce cancer peut être dépisté très tôt grâce à la réalisation d'un test de dépistage entre 25 et 65 ans. Ce test permet aussi de détecter des lésions précancéreuses et de les traiter avant qu'elles ne se transforment en cancer. On considère que 90 % des cancers du col de l'utérus pourraient être évités grâce au dépistage.

Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers de la Haute-Vienne a pour mission de coordonner le dépistage organisé du cancer du sein, du cancer colorectal et du cancer du col de l'utérus.

Quels sont les territoires concernés par l'action ? (le territoire du CLS ou des infra-territoires : commune(s)…)

Le territoire du CLS.

<b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ? Tout public et notamment le public éligible aux trois campagnes de dépistage organisé.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?		

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Améliorer l'accès général aux trois dépistages organisés à l'attention de la population éligible du CLS le.
- Augmenter l'information auprès de la population sur la prévention des cancers en sensibilisant sur les enjeux du dépistage.
- Développer les actions de partenariats avec les structures volontaires et les professionnels de santé du territoire concernés.

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Caractéristiques, expériences et comportements individuels

Type(s) d'intervention mises en place :

- Actions de prévention, de repérage, de formation, d'orientation, et de dépistages sur les cancers colorectaux, du sein et du col de l'utérus.

La participation du public est-elle prévue ?

Oui  Non

Si oui, sous quelle forme ? Via les journées de dépistages, les actions de prévention, d'information, de communication...

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
CRCDC – Antenne 87	Analyse de l'état des lieux, pilotage du plan d'action
Collectivités locales	Participation à la mise en œuvre du plan d'action
CCAS, associations	Relais des campagnes de sensibilisation aux 3 DO, participation aux actions ciblées
Conseil Départemental (MDD)	Relais des campagnes de sensibilisation aux 3 DO, participation aux actions ciblées

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période :
Etape 1 : Réaliser un état des lieux : recenser les données locales (taux de participation), recenser les acteurs impliqués avec l'appui du CRCDC – antenne 87	1er semestre 2023
Etape 2 : Promouvoir le dépistage organisé des cancers via les professionnels de santé du territoire	Chaque année, notamment à l'occasion des campagnes nationales : mars bleu, octobre rose...
Etape 3 : Etablir un plan d'action permettant d'impliquer les collectivités territoriales dans les campagnes de sensibilisation du dépistage	1er semestre 2023
Etape 4 : Formation de personnes relais via le CRDC 87	Courant 2023

<p>Etape 5 : Mobiliser les professionnels et établissements de santé, mais aussi les dispositifs sociaux/médico-sociaux pour mieux accompagner les personnes dont le dépistage est positif</p> <p>Etape 6 : Déterminer, grâce à l'approche géographique des zones prioritaires où doivent être menées des actions de promotion des dépistages et la mobilisation du public.</p> <p>Etape 7 : Mettre en place une journée rose (sein)</p> <p>Etape 8 : Mettre en place une journée bleue (colorectale)</p> <p>Etape 9 : Mettre en place une journée verte (col de l'utérus)</p>	<p>1er semestre 2024</p> <p>2ème semestre 2024</p> <p>Chaque année dès 2023</p>
--	---

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de structures rencontrées</li> <li>- Nombre de partenaires professionnels rencontrés</li> <li>- Nombre de manifestations et d'événements de communications réalisés sur le territoire</li> <li>- Nombre d'actions ciblées réalisées</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes touchées par les actions</li> <li>- Nombre de professionnels impliqués</li> <li>- Nombre de personnes orientées</li> <li>- Nombre de dépistages réalisés</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du taux de participation aux 3 dépistages Organisés par sous-territoires du CLS de Limoges et Limoges Métropole.</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des données par le CRDC</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_B9\_1

<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorable à la santé	
<b>ENJEU :</b> Promouvoir la couverture vaccinale de la population	
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Promouvoir la vaccination et procéder au rattrapage pour améliorer la couverture vaccinale	
<b>PILOTE(S) DE L'ACTION :</b> CPAM - Ville de Limoges	
<b>DUREE DE L'ACTION :</b> 1 an	Annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle <input type="checkbox"/> Début : 2023 Fin : 2024
<b>ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION</b>	
Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ? La vaccination est le principal facteur de protection contre un certain nombre de maladies transmissibles. La couverture de la population par rapport à différentes pathologies (rougeole, hépatite B...) est aujourd'hui insuffisante au regard des objectifs de santé publique.	
Quels sont les territoires concernés par l'action ? Le territoire du CLS.	
<b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ? Tout public.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	
Objectifs opérationnels de l'action : - Améliorer la couverture vaccinale en sensibilisant et en procédant à un rattrapage sur place	
Déterminant(s) de santé concerné(s) : - Système de santé et de services sociaux	
Type(s) d'intervention mises en place : - Sensibilisation du public avec acte vaccinal	
La participation du public est-elle prévue ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, sous quelle forme ?	

<b>Acteurs mobilisés (structures, services)</b>	<b>Type de participation</b> (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Centre de vaccination de la ville de Limoges	Organisation, fourniture de vaccins, mobilisation des ressources
CRESLI	Présence de professionnels de santé
Collectivités	Diffusion d'information

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période
Cibler un territoire du CLS	Dernier trimestre 2022
Etudier avec le centre de vaccination départemental de Limoges la possibilité de délocaliser une ou plusieurs demi-journées de rattrapage vaccinal sur le territoire.	Premier trimestre 2023
Organiser un comité de suivi de cette action associant des professionnels de santé du territoire	Premier trimestre 2023
Mettre en place une ou plusieurs demi-journées de sensibilisation à la vaccination avec vérification du statut vaccinal et proposition de rattrapage vaccinal	Deuxième trimestre 2023

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions d'échange entre acteurs</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sessions de rattrapages vaccinales délocalisés réalisées</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes ayant bénéficié du rattrapage vaccinal</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_B9\_2

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé

**ENJEU :** Promouvoir la couverture vaccinale de la population

**INTITULE DE L'ACTION :** Améliorer la couverture vaccinale des populations à risque par l'organisation de séances de sensibilisation et de vaccination hors les murs

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** Ville de Limoges

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Malgré son efficacité avérée, la vaccination ne bénéficie plus d'une adhésion universelle de la part de la population. Aujourd'hui, si plus de trois quarts de la population a une opinion favorable sur la vaccination en général d'après les Baromètres santé consécutifs menés par Santé Publique France, ces chiffres restent très en deçà des niveaux d'adhésion observés jusqu'au début des années 2000.

Or, la vaccination a pour la grande majorité des vaccins, une double dimension de protection : individuelle et collective.

La dimension individuelle consiste en l'induction d'une protection chez la personne vaccinée grâce au déclenchement par le vaccin d'une réaction immunitaire spécifique contre l'agent infectieux **concerné**.

Au-delà de sa propre protection, la personne vaccinée va, le plus souvent, également contribuer à protéger d'autres personnes qu'elle-même. En effet, la vaccination évite la multiplication de l'agent pathogène chez la personne vaccinée. Une personne vaccinée n'est donc plus susceptible de transmettre le virus ou la bactérie à son entourage, évitant ainsi à ses proches, et en particulier ceux qui ne sont pas vaccinés, d'être contaminés, de développer la maladie et de disséminer le virus ou la bactérie dans la population générale.

La personne vaccinée agit, vis-à-vis du reste de la population, comme une barrière contre l'agent pathogène, en interrompant la chaîne de transmission. Plus la population est vaccinée, plus on réduit la circulation de la bactérie ou du virus concerné.

C'est pourquoi. Les vaccins sont des médicaments d'une importance capitale pour la santé de tous, car ils permettent d'éviter un très grand nombre de maladies et d'épidémies.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Le territoire du CLS.

<b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ?  L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
---	---	------------------------------

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Améliorer la couverture vaccinale des populations à risques (Gens du Voyage, populations en QPV, personnes âgées, professionnels de santé, ...).

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Système de santé et de services sociaux

Type(s) d'intervention mises en place :

- Organiser des actions de sensibilisation de la population ainsi que des séances de vaccination « hors les murs » au plus près des populations à risque.

La participation du public est-elle prévue ?

Oui

Non

Si oui, sous quelle forme ? Sensibilisation sous forme de quizz par exemple.

### Acteurs mobilisés (structures, services)

**Type de participation** (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)

Ville de Limoges (direction de la Santé)

Organisation d'opérations de sensibilisation et des séances de vaccination « hors les murs ».

Autres acteurs : AIDES (CARRUD) / Ma Camping /CHU (CLAT / CeGIDD)

Participation aux opérations

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :

Etape 1 : Prendre les contacts utiles auprès des publics cibles en mobilisant les partenaires agissant à leurs côtés.

Etape 2 : Préparer les séances en amont.

Etape 3 : Mettre en œuvre les séances selon un calendrier à définir.

Etape 4 : Evaluation au terme de chaque séance

Période :

2023-2027.

## SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT

Indicateurs de processus :

- Mobilisation des équipes de la direction de la Santé de la Ville de Limoges.

Indicateurs d'activité :

- Nombre de séances organisées.

Indicateurs de résultats :

- Nombre de personnes vaccinées lors des séances « hors les murs ».

Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :

- Enquête de satisfaction du public approché

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_B9\_3

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé

**ENJEU :** Promouvoir la couverture vaccinale de la population

**INTITULE DE L'ACTION :** Promouvoir la vaccination à l'occasion de la Semaine de la Parentalité

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** Ville de Limoges - CAF

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Malgré son efficacité avérée, la vaccination ne bénéficie plus d'une adhésion universelle de la part de la population. Aujourd'hui, si plus de trois quarts de la population a une opinion favorable sur la vaccination en général d'après les Baromètres santé consécutifs menés par Santé Publique France, ces chiffres restent très en deçà des niveaux d'adhésion observés jusqu'au début des années 2000.

Or, la vaccination a pour la grande majorité des vaccins, une double dimension de protection : individuelle et collective.

La dimension individuelle consiste en l'induction d'une protection chez la personne vaccinée grâce au déclenchement par le vaccin d'une réaction immunitaire spécifique contre l'agent infectieux concerné.

Au-delà de sa propre protection, la personne vaccinée va, le plus souvent, également contribuer à protéger d'autres personnes qu'elle-même. En effet, la vaccination évite la multiplication de l'agent pathogène chez la personne vaccinée. Une personne vaccinée n'est donc plus susceptible de transmettre le virus ou la bactérie à son entourage, évitant ainsi à ses proches, et en particulier ceux qui ne sont pas vaccinés, d'être contaminés, de développer la maladie et de disséminer le virus ou la bactérie dans la population générale.

La personne vaccinée agit, vis-à-vis du reste de la population, comme une barrière contre l'agent pathogène, en interrompant la chaîne de transmission. Plus la population est vaccinée, plus on réduit la circulation de la bactérie ou du virus concerné.

C'est pourquoi. Les vaccins sont des médicaments d'une importance capitale pour la santé de tous, car ils permettent d'éviter un très grand nombre de maladies et d'épidémies.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Le territoire du CLS.

<b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?		

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Communiquer auprès du public de l'intérêt de la vaccination sur l'état de santé de la population.

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Système de santé et de services sociaux

Type(s) d'intervention mises en place :

- Conférence animée par un médecin spécialiste de la vaccination.
- Séance de vaccination proposée hors les murs.

La participation du public est-elle prévue ?

Oui

Non

Si oui, sous quelle forme ? Accès à la vaccination hors les murs sur un temps dédié.

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Ville de Limoges (direction de la Santé)	Animation de la conférence. Organisation d'une séance de vaccination hors les murs.
CAF	Inscription de l'action dans le programme de la Semaine de la Parentalité.

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :

Etape 1 : Incrire l'action dans le calendrier de la Semaine de la Parentalité.

Etape 2 : Préparer l'action.

Etape 3 : Animer la conférence et proposer une séance de vaccination dans un lieu dédié.

Période :

Semaine de la Parentalité (selon programmation par la CAF).

## SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT

Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription effective dans le calendrier de la Semaine de la Parentalité et fréquence par rapport aux programmations de l'évènement.</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de séances réalisées sur la période 2023-2027.</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants à la conférence avec suivi par – opération.</li> <li>- Nombre de personnes ayant bénéficiées de la vaccination hors les murs durant la manifestation.</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête de satisfaction auprès du public ayant participé à la conférence.</li> </ul>



# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_B9\_4

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé

**ENJEU :** Promouvoir la couverture vaccinale de la population

**INTITULE DE L'ACTION :** Développer une stratégie de coopération entre la Ville de Limoges, le CHU et l'Université (Service de Santé Universitaire) pour améliorer la réponse apportée en matière de vaccination

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** Ville de Limoges - CHU - Université de Limoges

**DUREE DE L'ACTION :** 1 an

Annuelle

Pluriannuelle

Début : 2023

Fin : 2024

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Le Centre communal de vaccination de la Ville de Limoges propose la vaccination dite usuelle à l'exception du BCG, ainsi que l'ensemble des vaccins obligatoires ou recommandés pour les voyages ; il bénéficie à ce titre de l'agrément départemental délivré par l'ARS pour la vaccination antiamarile.

Le CHU exerce ses propres compétences en matière vaccinale à travers divers services : le service des Maladies Infectieuses et Tropicales, le Centre de lutte Antituberculeux (CLAT) en charge du dépistage notamment de la tuberculose et de la vaccination BCG, et le Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) en charge thérapeutique des infections sexuellement transmissibles (VIH, hépatites, Chlamydia trachomatis, gonocoque, syphilis...).

A travers le Service Sanitaire Universitaire (SSU), l'Université se préoccupe de la santé des étudiants et plus particulièrement des étudiants étrangers primo-arrivants dont elle souhaite s'assurer de la bonne couverture vaccinale.

La complémentarité des missions des parties justifie, pour une meilleure prise en charge coordonnée des publics, que la réflexion entamée avec le CLAT et qui a abouti à la signature d'une convention entre la Ville et le CHU, se poursuive en vue d'établir un véritable protocole de coopération globale.

Quels sont les territoires concernés par l'action ? (le territoire du CLS ou des infra-territoires : commune(s)...)

La commune de Limoges.

**PUBLIC VISÉ :**

Quel est le public visé ?

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui

Non

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Etablir un protocole de coopération entre la Ville de Limoges et le CHU pour améliorer l'information et la coordination du parcours vaccinal.

<p>Déterminant(s) de santé concerné(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Système de santé et de services sociaux</li> </ul>	
<p>Type(s) d'intervention mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions de travail entre les deux parties concernées.</li> </ul>	
<p>La participation du public est-elle prévue ?</p> <p>Si oui, sous quelle forme ?</p>	<p>Oui <input type="checkbox"/></p> <p>Non <input checked="" type="checkbox"/></p>

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Ville de Limoges (direction de la Santé)	Analyse des besoins, organisation à améliorer.
CHU (service des Maladies Infectieuses et Tropicales / CLAT / CeGIDD)	Capacité à mobiliser des ressources nécessaires, renforcement des collaborations avec des partenaires œuvrant aux mêmes objectifs.
Université de Limoges (SSU)	Liens avec les étudiants étrangers primo-arrivants.

<p>Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :</p> <p>Etape 1 : Rencontre entre les parties prenantes pour fixer un objectif et définir une méthode.</p> <p>Etape 2 : Procéder aux échanges indispensables à l'élaboration d'une stratégie partagée et arrêter un processus de coopération.</p>	<p>Période :</p> <p>2023-2024.</p>
--	------------------------------------

SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité à organiser des temps d'échange entre les acteurs.</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rencontres organisées.</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissement de protocoles de coopération satisfaisant pour les parties.</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalité d'une coopération ou analyse des causes d'un échec.</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

Fiche-action n°\_B9\_5

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir les comportements et habitude de vie favorables à la santé

**ENJEU :** Promouvoir la couverture vaccinale de la population

**INTITULE DE L'ACTION :** Sensibilisation à la vaccination des parents d'enfants de moins de 6 ans et des femmes enceintes

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** Conseil Départemental

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS 3	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

## ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

La vaccination est un moyen efficace de contrôler et même d'éradiquer certaines maladies infectieuses. Les maladies contagieuses touchent le plus souvent les enfants très tôt dans la vie. Ces derniers, particulièrement fragiles, sont donc une cible prioritaire des programmes de vaccination.

La vaccination protège non seulement un individu mais également la communauté (immunité de groupe). La décision de ne pas vacciner peut donc avoir un impact négatif à un niveau plus large.

Des informations claires et correctes, une accessibilité aisée sont des éléments essentiels pour améliorer la couverture vaccinale.

Quels sont les territoires concernés par l'action ? (le territoire du CLS ou des infra-territoires : commune(s)…)

Le territoire du CLS.

<b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ? Parents et futurs parents vus lors de visites à domicile, de consultations, de bilans de santé en écoles maternelles.	
L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Améliorer la couverture vaccinale des jeunes enfants et des femmes enceintes

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Environnement social
- Caractéristiques, comportements et expériences des individus

Type(s) d'intervention mises en place :

- Renforcer le suivi de la vaccination usuelle des jeunes enfants.
- Sensibiliser les parents ou futurs parents sur la question de la vaccination.

La participation du public est-elle prévue ?

Oui

Non

Si oui, sous quelle forme ?

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Professionnels de la PMI	Pilotage, organisation, mobilisation des ressources
Maternités (HME – Polyclinique)	Mobilisation des ressources, orientation du public
Ecoles Maternelles	Mobilisation des ressources, orientation du public

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :

- 1- Vérification des vaccinations et information individuelles des parents ou futurs parents lors des visites à domicile, des consultations, des bilans de santé en écoles maternelles.
- 2- Réalisation des vaccinations nécessaires en consultations. Sensibilisation avec les outils de Santé Publique France (affiches, brochures), carte postale vaccination dans carnet de santé des enfants.
- 3- Rappel de l'obligation vaccinale par courrier, si nécessaire, à réception des certificats de santé (CS) du 9ème mois, du 24ème mois et suite bilans de santé en écoles maternelles.

Période

2023 - 2027

## SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT

Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains et matériels organisés</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de vaccins réalisés en PMI</li> <li>- Nombre de bilans de santé réalisés</li> </ul>
Indicateurs de résultat <sup>s</sup> :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Couverture vaccinale des enfants de 2 ans à partir des données des certificats de santé 24ème</li> <li>- Couverture vaccinale des 4/5 ans à partir des bilans de santé réalisés</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_B9\_6

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé

**ENJEU :** Promouvoir la couverture vaccinale de la population

**INTITULE DE L'ACTION :** Améliorer la couverture vaccinale des étudiants internationaux

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** Service de santé universitaire (SSU) – Université de Limoges

**DUREE DE L'ACTION :** Durée du CLS

Annuelle  Pluriannuelle

Début : 2023 Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Chaque année, l'université de Limoges accueille environ 2000 étudiants internationaux.

Une partie de ces étudiants présente un taux de couverture vaccinale insuffisant. Ceci peut être justifié par plusieurs choses : une stratégie de vaccination différente de la France, une difficulté d'accès aux soins, une méconnaissance de l'utilité d'une protection vaccinale efficace, etc.

Ceci entraîne une perte de chance de certains étudiants n'ayant pu bénéficier d'un schéma vaccinal complet.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Commune de Limoges.

**PUBLIC VISÉ :**

Quel est le public visé ? Les étudiants internationaux.

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui  Non

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Permettre au SSU de vacciner la population des étudiants internationaux dans ses locaux

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Système de santé et de services sociaux

Type(s) d'intervention mises en place :

- Réalisation et suivi de la vaccination des étudiants étrangers

La participation du public est-elle prévue ?  Si oui, sous quelle forme ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
---	--

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
SSU	Pilote
Direction santé (Ville de Limoges)	Co-pilote
Centre municipal de vaccination	Mobilisation des ressources : mise à disposition d'une dotation en vaccins
Université de Limoges	Analyse des besoins

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :  Réunions avec les services de santé de la Mairie de Limoges  Visite de prévention des étudiants internationaux intégrant un rattrapage vaccinal	Période  2023-2027
---	--------------------------

SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains et matériels utilisés</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de doses de vaccins injectés</li> <li>- Nombre d'étudiants vaccinés</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'étudiants internationaux ayant un schéma vaccinal complet</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

Fiche-action n°\_B10\_1

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé

**ENJEU :** Renforcer et adapter la prévention des conduites à risques

**INTITULE DE L'ACTION :** Sensibilisation par les paires aux addictions pendant les soirées

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** Ville de Limoges

**DUREE DE L'ACTION :** Durée du CLS

Annuelle  Pluriannuelle

Début : 2023 Fin : 2027

## ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

De nombreuses ivresses publiques manifestes et bagarres sont relevées par la Police Municipale en fin de soirée.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Commune de Limoges.

**PUBLIC VISÉ :**

Quel est le public visé ? Tout public (principalement les moins de 35 ans).

Oui  Non

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Mobiliser le secteur associatif et les étudiants dans la prévention.

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Caractéristiques, expériences et comportements individuels

Type(s) d'intervention mises en place :

- Mise en place de maraudes en soirée sur l'espace public, par les pairs, pour informer et sensibiliser les jeunes aux risques 'alcool' et 'drogues' avec des messages simples et des orientations éventuelles.

<p>La participation du public est-elle prévue ?</p> <p>Si oui, sous quelle forme ? Rencontre avec le public visé.</p>	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
---	--

<b>Acteurs mobilisés</b> (structures, services)	<b>Type de participation</b> (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
DSPS et Direction Santé	Organisation, mobilisation des ressources
Prévention plurielle Groupe intérial – Dispositif « Les noctambules »	Rencontre/prévention des addictions auprès des jeunes dans les bars et lieux festifs
Associations (Avenir santé...)	Rencontre/prévention des addictions auprès des jeunes sur l'espace public et les espaces verts.

<p>Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :</p> <p>Etape 1 : Effectuer des maraudes régulière lors d'évènements festifs avec des personnes formées à la sensibilisation aux conduites addictives.</p>	<p>Période</p> <p>2023 - 2027</p>
---	-----------------------------------

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de l'action</li> <li>- Moyens humains et matériels</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dates d'intervention</li> <li>- Respect des délais</li> <li>- Nombre d'entretiens</li> <li>- Nombre de personnes rencontrées</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaction des participants</li> <li>- Nombre de matériels distribués (régllettes alcool, ...)</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations faites par les pairs</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_B10\_2

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé

**ENJEU :** Renforcer et adapter la prévention des conduites à risques

**INTITULE DE L'ACTION :** Prévention des conduites addictives en milieu scolaire et réduction des risques et dommages

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** CH Esquirol (CSAPA Bobillot (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)

**DUREE DE L'ACTION :** Durée du CLS

Annuelle

Pluriannuelle

Début : 2023

Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Les substances psychotropes restent encore trop facilement accessibles pour les adolescents. On remarque l'impact de la crise sanitaire, liée au COVID, sur les déterminants de consommations nocives des plus jeunes, collège et lycée confondus. Les addictions sans produits sont également repérées (notamment écrans).

La note n° DGS/SP3/2019/166 du 7 Juin 2019 de la Direction Générale de la Santé appelle au renforcement du partenariat entre les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) et les établissements scolaires.

La promotion de la santé et la prévention constituent le premier axe de la SNS 2018 – 2022 du gouvernement. Dans son objectif « Prévenir l'entrée dans les pratiques addictives (tabac, alcool, substances psychoactives licites et illicites, addictions sans substances) », la SNS dispose que « La prévention des addictions est indispensable, que les produits soient illicites (drogues), que l'on cherche à en réduire la consommation (objectif d'une première génération sans tabac) ou que leur consommation ou pratique excessives induisent des risques très graves pour la santé (alcool, jeux, écrans...). Dans les prochaines années, il sera donc nécessaire de :

- Mieux informer le public sur les risques associés à ces pratiques et consommations,
- [...] renforcer l'intervention précoce auprès des jeunes en difficultés [...],
- Sensibiliser et former les personnels de l'éducation nationale ».

De plus, la SNS consacre la dynamique « d'aller vers » comme l'un de ses « Principes d'action ». Elle demande à ce que soit garantie sur l'ensemble du territoire « une prise en charge précoce, un repérage efficace et une dynamique d'« aller vers » ».

Le SRS 2018 – 2023 de la Nouvelle-Aquitaine fixe, parmi ses objectifs opérationnels, les éléments suivants : « Les CJC y compris pour les addictions sans produit, seront amenées à mettre en œuvre le modèle de l'intervention précoce s'appuyant sur une approche à la fois expérientielle et environnementale c'est-à-dire une approche hors les murs, s'appuyant sur les pratiques et les contextes de consommations. »

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Le territoire du CLS : en fonction de la présence d'un établissement scolaire du secondaire volontaire.

<p><b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ? <b>Elèves des établissements scolaires (collèges et lycées).</b></p> <p>L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?</p>	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
--	---	------------------------------

<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>		
<p>Objectifs opérationnels de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispenser, en milieu scolaire auprès de groupes d'élèves, des actions collectives de prévention et d'information sur les conduites addictives ;</li> <li>- Proposer des CJC (consultations jeunes consommateurs) individuelles au sein des établissements afin de faciliter le recours au dispositif et améliorer le repérage précoce</li> </ul>		
<p>Déterminant(s) de santé concerné(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement économique / de travail</li> <li>- Caractéristiques, expériences et comportements individuels</li> <li>- Système de santé et de services sociaux</li> </ul>		
<p>Type(s) d'intervention mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Séances collectives de prévention et d'information (avec outils et supports ludiques de quizz interactifs en direct)</li> <li>- CJC individuelles</li> </ul>		
<p>La participation du public est-elle prévue ?</p> <p>Si oui, sous quelle forme ? Sur les temps collectifs, participation à des quizz et démarche d'évaluation des séances.</p>	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

<b>Acteurs mobilisés</b> (structures, services)	<b>Type de participation</b> (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
DSDEN 87 / Education Nationale (Pôle santé)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-pilotage /convention en cours</li> <li>- Analyse initiale des besoins, pour définir ensemble le nombre de séances collectives souhaitées et les modalités d'organisation</li> <li>- Définition des modalités d'organisation des CJC ;</li> <li>- Présence du personnel éducatif responsable des groupes d'élèves durant les temps collectifs</li> <li>- Lien étroit avec les infirmiers scolaires</li> </ul>
CH Esquirol - CSAPA Bobillot	L'équipe infirmière d'addictologie anime les séances collectives et les CJC

<p>Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :</p> <p>Les actions de prévention sont réalisées en fonction des sollicitations des établissements scolaires et des possibilités de mobiliser les intervenants nécessaires</p>	<p>Période</p> <p>Durée du CLS 3</p>
---	--------------------------------------

## **SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT**

Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'outils mis au point pour les présentations collectives</li><li>- Nombre de prises de contact avec les établissements scolaires désireux d'accueillir l'action en leur sein</li></ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Liste d'établissements scolaires signataires de la convention d'intervention</li><li>- Nombre de réunions/rencontres préparatoires</li><li>- Nombre de séances planifiées</li></ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"><li>-</li><li>- Nombre d'informations collectives réalisées</li><li>- Nombre d'élèves concernés par ces sessions</li><li>- Retour questionnaires de satisfaction</li><li>- Nombre de plaquettes de présentation du CSAPA distribuées</li><li>- Ratio entre nb d'élèves vus en collectifs et nb de CJC réalisées</li></ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Questionnaire de satisfaction à l'issue des séances collectives.</li></ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_B10\_3

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé

**ENJEU :** Renforcer et adapter la prévention des conduites à risque

**INTITULE DE L'ACTION :** Développer la prévention des conduites addictives et former des professionnels au dépistage et à l'orientation

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** Ville de Limoges

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

L'addiction est une caractéristique comportementale qui se reconnaît à une envie constante et irrépressible, en dépit de la motivation et des efforts du sujet pour y échapper. Le sujet se livre à des conduites dites "addictives" et ceci souvent malgré la conscience aiguë des risques d'abus et de dépendance. L'addiction se rapporte autant à la consommation de produits et substances nuisibles à la santé qu'à des conduites telles que le "jeu compulsif" ou « l'usage intensif des écrans ». Les problèmes engendrés par une addiction peuvent être d'ordre physique, psychologique, relationnel, familial, ou social. Sa gravité naturellement croissante se traduit par une dégradation progressive et continue à tous ces niveaux, rendant le retour à l'équilibre de plus en plus difficile.

Le dépistage des premiers signaux d'alerte est essentiel, il repose sur la vigilance des adultes 'référents'.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Commune de Limoges.

<b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ? Acteurs de terrain (animateurs des Centre sociaux, éducateurs du CCAS, animateurs ALSH et agents de médiation de la Ville de Limoges, etc.).	
L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Sensibiliser, former les agents des structures de proximité autour de l'addiction. Savoir repérer, aider et orienter la personne.

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Caractéristiques, expériences et comportements individuels

Type(s) d'intervention mises en place :

- Formations de sensibilisation (demi-journée) : apporter les connaissances de base en addictologie (notion de prévention, comprendre les facteurs environnementaux, sociaux, culturels, présentation des dispositifs et acteurs présents sur le territoire).

La participation du public est-elle prévue ?

Oui

Non

Si oui, sous quelle forme ?

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Direction de la Sécurité de la Prévention et de la Salubrité,  Direction Santé	Organisation, mobilisation des ressources
Association Addiction France - COREADD - CH. Esquirol (CSAPA Bobillot)	Prestataires
Professionnels de tout type en contact avec des adolescents (centres sociaux, PJJ, etc.)	Bénéficiaires de l'action

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :

Etape 1 : repérage des professionnels qui souhaitent se former à l'addictologie et identification de leurs besoins

Etape : formations des professionnels

Etape 3 : accompagnement et suivi des professionnels formés

Période :

L'ensemble des actions se dérouleront sur la période du CLS

## SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT

Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains mobilisés</li> <li>- Coût de la formation par bénéficiaire</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formations réalisées</li> <li>- Nombre de participants formés</li> <li>- Nombre de structures associées</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de satisfaction des participants</li> <li>- % de bénéficiaires se déclarant mieux informé</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaires</li> </ul>



# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_B10\_4

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé

**ENJEU :** Renforcer et adapter les conduites à risques

**INTITULE DE L'ACTION :** Coordonner l'accompagnement vers les soins en cas de consommation d'alcool excessive sur l'espace public

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** Ville de Limoges (DSPS)

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Près de 800 ivresses Publiques Manifestes chaque année (IPM). A l'issue du passage en cellule de dégrisement : moment propice pour engager des démarches.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Commune de Limoges.

#### PUBLIC VISÉ :

Quel est le public visé ? Public visé par la consommation excessive d'alcool.

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui

Non

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Engager des démarches de sensibilisation ou d'accompagnement vers les soins. Améliorer les passerelles vers une démarche de soins.

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Caractéristiques, expériences et comportements individuels.

Type(s) d'intervention mises en place :

- Réalisation d'un flyer (une solution, se faire aider- Un 1<sup>er</sup> pas vers une nouvelle vie).
- Recours aux mesures alternatives pour lutter contre les IPM.
- Sensibilisation aux risques pour une démarche de soin.

- Relai du travailleur social au commissariat avec la famille pour un mineur et les services de la protection de l'enfance du Conseil Départemental.

La participation du public est-elle prévue ?  Si oui, sous quelle forme ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
---	--

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Direction de la Sécurité de la Prévention et de la Salubrité Police Nationale	Pilotage de l'action Mise en cellule de dégrisement
FMC SOS MEDECIN (Convention)	Examens médicaux
Association Addiction France (Ex ANPAA)	Sensibilisation vers les soins
Travailleur social au commissariat (CCAS)	Lien avec la famille pour un mineur et les services du CD

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :  Etape 1 : Recensement des outils existants sur l'accompagnement vers le soin Etape 2 : Sensibilisation auprès au public concerné Etape 3 : Suivi et accompagnement	Période :  L'ensemble des actions se dérouleront sur la période du CLS
--	--

SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains mobilisés</li> <li>- Coût du conventionnement avec SOS Médecin</li> <li>- Type d'outil de communication</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'orientation vers l'Association Addiction France</li> <li>- Nombre de stages alternatifs</li> <li>- Nombre d'entretiens</li> <li>- Nombre de flyers distribués</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % de Bénéficiaires soignés</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_B10\_5

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé

**ENJEU :** Renforcer et adapter la prévention des conduites à risque

**INTITULE DE L'ACTION :** Réduction des Risques en Milieu Festif - Prev'Party

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** Service de santé universitaire (SSU) – Université de Limoges

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Les pratiques festives sont des pratiques installées dans la vie universitaire, organisées et gérées par des associations étudiantes.

Le projet « Réduction des risques en milieu festif – Prev'Party » vise à assurer que les dispositions nécessaires à la prévention et à la réduction des risques pour la santé et la sécurité ont été prises et, à sensibiliser aussi bien les associations étudiantes que les chefs d'établissement à cette thématique.

Il ne s'agit pas de restreindre les étudiants de se réunir dans un cadre festif mais de responsabiliser l'ensemble des acteurs liés à l'organisation de ces événements et de privilégier le dialogue et le partenariat entre les étudiants et leur établissement d'appartenance.

Pour cette raison, le Service de Santé Universitaire (SSU) veut mettre à disposition des associations étudiantes organisatrices de soirées, une « Valise de Prévention ». La valise sera composée de : flyers informatifs, bouchons d'oreilles, préservatifs masculins/féminins, protecteurs de verre, éthylotests et un kit de premiers secours.

L'objectif de cette valise est de fournir des supports et moyens de prévention pour réduire les risques liés aux activités festives.

Pour emprunter la valise, les associations intéressées devront assister à une courte formation proposée par le SSU où seront abordés des thèmes tels que les addictions, le consentement, la santé sexuelle, etc. ; le but étant de les sensibiliser et d'enrichir leurs connaissances dans ce domaine.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Commune de Limoges.

**PUBLIC VISÉ :**

Quel est le public visé ? Les associations étudiantes.

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui  Non

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Favoriser la prévention et réduire les risques et accidents en milieu festif

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Système de santé et de services sociaux

Type(s) d'intervention mises en place :

- Prêt d'une valise de sensibilisation
- Formation de sensibilisation et de prévention des risques à toutes les associations de toutes les facultés et de écoles conventionnées

La participation du public est-elle prévue ?

Oui  Non

Si oui, sous quelle forme ?

<b>Acteurs mobilisés</b> (structures, services)	<b>Type de participation</b> (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
SSU	Pilote du projet
Phamarcie du Taurion	Fournitures des matériels
Hiero	Fournitures des bouchons d'oreille et mise à disposition des flyers
ARS	Fourniture des préservatifs
Addiction 87	Fourniture des éthylotests
Prévention et sécurité routière	Fourniture des éthylotests
CSAPA Bobillot	Formation SSU
CRIA VS	Formation SSU
EntrAIDSida	Formation SSU et mise à disposition d'informations
CeGIDD	Mise à disposition d'informations
MILDECA	AAP Pour le co-financement

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période
Achat des outils de prévention	Septembre 2022
Achat des valises	Juin/ Juillet 2022
Formation du personnel du SSU en risques liés au milieu festif	Octobre 2022
Début de la formation pour les Associations étudiantes	A reproduire jusqu'en 2027
Début de l'emprunt des valises	

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dates de réunions entre le pôle prévention et les partenaires formateurs</li> <li>- Dates des formations du pôle prévention</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions organisées avec les partenaires</li> <li>- Nb d'associations bénéficiaires de l'action</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de satisfaction des étudiants</li> <li>- Nombre de fois que la valise sera empruntée</li> <li>- Nombre de formations organisées</li> <li>- Nombre d'étudiants membres des associations formés</li> <li>- Nombre de supports de prévention utilisés</li> <li>- Nombre d'étudiants touchés par soirée</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations</li> <li>- Questionnaire</li> <li>- Temps d'échange avec les étudiants</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_B10\_6

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé

**OBJECTIF STRATEGIQUE :** Renforcer et adapter la prévention des conduites à risques

**INTITULE DE L'ACTION :** Déployer le programme de prévention des addictions UNPLUGGED

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** ARS (en partenariat avec la FÉDÉRATION ADDICTION en lien avec les opérateurs en Prévention et Promotion de la Santé (PPS) concernés (France Addictions, ...))

**DUREE DE L'ACTION :** Durée du CLS

Annuelle

Pluriannuelle

Début : 2023

Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Ce programme reconnu probant par Santé Publique France est déployé depuis plusieurs années sur la région Nouvelle-Aquitaine. Durant l'année scolaire 2021/2022 : 20 collèges étaient bénéficiaires, 52 classes ; soit 1 560 élèves au total.

L'objectif d'UNPLUGGED est de réduire l'expérimentation et la consommation de SPA (cigarettes, ivresse alcooliques, cannabis et écrans) chez les collégiens de 12 à 14 ans via une stratégie d'intervention fondée sur :

- le développement des compétences psychosociales (notamment de la capacité de résistance à la pression des pairs pour consommer),
- la correction des croyances normatives (en particulier de la surestimation de la consommation de SPA des pairs du même âge),
- l'amélioration des connaissances sur les produits et leurs effets.

Et à l'utilisation de méthodes interactives (jeux collectifs, mises en situation, débats, jeux de rôle).

#### LES OBJECTIFS d'impact à l'attention des jeunes :

- Favoriser la confiance en soi, l'expression de soi et le respect des autres,
- Décrypter les attitudes positives et négatives à l'égard des produits, les influences et attentes du groupe, les croyances sur les produits et leurs effets,
- Apporter un regard critique sur ces influences et ces croyances
- Développer les habiletés de communication, d'affirmation, de conciliation.

Quels sont les territoires concernés par l'action ? (le territoire du CLS ou des infra-territoires : commune(s) ...)

Le territoire du CLS.

#### **PUBLIC VISÉ :**

Quel est le public visé ? Jeunes scolarisés en collège.

Oui

Non

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- [Implantation de l'action dans les collèges en projet pluriannuel](#)
- [Formation des futurs encadrants](#)
- [Animation du programme sur une année scolaire en lien avec l'opérateur PPS dédié qui fournit un appui méthodologique.](#)

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- [Environnement social](#)
- [Caractéristiques, expériences et comportements individuels](#)

Type(s) d'intervention mises en place :

- [Implantation du programme dans les collèges volontaires](#)
- [Formation des encadrants](#)
- [Animation des ateliers auprès des classes : Le programme est délivré en classe par un enseignant préalablement formé : soit 12 séances hebdomadaires d'1h00, dont 3 séances sur les substances psychoactives.](#)

La participation du public est-elle prévue ?

Oui

Non

Si oui, sous quelle forme ? [Mise en place du programme en lien avec les équipes éducatives, les encadrants, les professionnels relais.](#)

<b>Acteurs mobilisés</b> (structures, services)	<b>Type de participation</b> (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Opérateurs en prévention et promotion de la santé PPS : IREPS, ENTRAIDS, BRAIN UP ...	Présentation des programmes prometteurs ou probants et mise en place des plans d'actions
Education Nationale DSDEN et RECTORAT	Participation à la mise en œuvre du plan d'action
Ville de Limoges (Direction de la Jeunesse, ...)	Participation à la mise en œuvre du plan d'action
Collèges volontaires	Déploiement du programme

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :

Etape 1 : Organiser une réunion de planification avec l'Education Nationale (Rectorat puis la DSDEN 87).

Etape 2 : Identifier les collèges volontaires pour la mise en place de ce programme.

Etape 3 : Identifier les enseignants volontaires ou autres personnels pour préparer les départs en formation

Période :

1<sup>er</sup> semestre 2023

1<sup>er</sup> semestre et 2<sup>ème</sup> semestre 2023

1<sup>er</sup> semestre et 2<sup>ème</sup> semestre 2023

<p>Etape 4 : Installer un comité de suivi et d'évaluation du projet et organiser la constitution et la formation des équipes d'animation du programme.</p> <p>Etape 5 : Dérouler les séances du programme sur la(es) structure(s) retenue(s).</p> <p>Etape 6 : Appliquer les outils de mesure de l'impact du programme sur l'évolution des comportements (enfants/encadrants) au sein des collèges bénéficiaires.</p>	<p>A compter de la rentrée scolaire 2023-2024</p> <p>A compter du 1<sup>er</sup> semestre 2024 au mieux ou pour l'année scolaire 2023/2024.</p>
---	---

<h2 style="text-align: center;"><b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b></h2>	
<p>Indicateurs de processus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions de présentations du projet</li> <li>- Nombre de collèges rencontrés pour une mise en œuvre d'un programme CPS</li> <li>- Nombre de partenaires institutionnels et opérationnels engagés.</li> </ul>
<p>Indicateurs d'activité :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de collèges bénéficiaires du programme sur le territoire</li> <li>- Nombre de professionnels encadrants formés</li> <li>- Nombre d'enfants bénéficiaires du programme</li> </ul>
<p>Indicateurs de résultats :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation qualitative de l'impact sur l'évolution des comportements au sein de la structure (enfants/encadrants)</li> <li>- Augmentation du niveau de connaissance des jeunes et des adultes sur le risque des addictions (effets secondaires, risques physique et psychique, ...)</li> <li>- Réduction de la consommation d'alcool et autres stupéfiants chez les jeunes</li> <li>- Amélioration du climat scolaire</li> </ul>
<p>Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils d'évaluation types formalisés à utiliser selon les recommandations.</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_B11\_1

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé

**ENJEU :** Décliner des actions de promotion de la santé sexuelle et d'éducation à la vie affective

**INTITULE DE L'ACTION :** Prévention du Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH) par dépistage TROD et Lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles (IST)

**PILOTE(S) DE L'ACTION :**

CHU - CEGIDD

Service de santé universitaire (SSU) – Université de Limoges

**DUREE DE L'ACTION :** Durée du CLS

Annuelle

Pluriannuelle

Début : 2023

Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Selon Santé Publique France, entre 2012 et 2016, le nombre de nouveaux diagnostics d'infections à Chlamydia et à Gonocoque est en augmentation. Les jeunes de 15-24 ans rendent compte d'environ 40% des IST (VIH, Syphilis, Gonocoque et Chlamydia) en France. Ainsi, ce public reste particulièrement touché par ces IST, qui sont souvent asymptomatiques mais aux conséquences parfois lourdes.

Le bulletin de Santé Publique France publié en novembre 2021 a démontré une baisse du recours au dépistage en 2020, observée à la fois pour le VIH et les IST bactériennes. Il est donc important d'inciter la population à recourir au système de soins, et notamment à l'offre de dépistage dans toutes ses modalités, afin de permettre une prise en charge adaptée.

Pour ces raisons, le Service de Santé Universitaire, en collaboration avec l'association EntrAIDSida et le CeGIDD, propose des actions afin de renforcer les connaissances auprès des étudiants mais aussi du grand public sur les IST et de leur faire prendre conscience que le SIDA et les autres IST sont toujours présentes. Il est également nécessaire de lever et briser certains tabous sur le VIH, car il existe encore beaucoup de préjugés liés à cette infection.

De plus, peu de campagnes d'informations concernant les thématiques du VIH et des IST sont proposées à la population générale.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Commune de Limoges

**PUBLIC VISÉ :**

Quel est le public visé ? Le grand public ainsi que tous les étudiant(e)s de l'Université de Limoges

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
--	------------------------------	---

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Communiquer auprès du public sur les dispositifs de lutte contre les IST et le VIH
- Renforcer la prévention, la sensibilisation et proposer des dépistages sur le public étudiant pour les IST/VIH.

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Système de santé et services sociaux
- Caractéristiques, expériences et comportements individuels

Type(s) d'intervention mises en place :

Concernant l'action du CeGIDD :

- Sensibilisation, diffusion d'information et dépistage par TROD

Concernant les actions à destination du public étudiant proposé par le SSU :

- Réunion avec EntrAIDSida pour les supports de prévention et la mise en place de l'action à l'université de Limoges
- Interventions d'EntrAIDSida dans une composante, une fois par mois, pour réaliser des actions de prévention, notamment proposer des TRODS aux étudiants
- Distribution des kits de prévention
- Organisation d'une journée de sensibilisation et de dépistage IST (CeGIDD/SSU)

La participation du public est-elle prévue ?

Oui

Non

Si oui, sous quelle forme ?

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
SSU	Pilotage, organisation et gestion des actions auprès du public étudiant
EntrAIDSida	Mobilisation de ressources et des outils de prévention Organisation des interventions avec le SSU : Distribution des flyers et kits de prévention, TROD, Mise à disposition des préservatifs féminin et masculin
CHU - CeGIDD	Pilote, organisation et gestion de l'action auprès du grand public Co-pilote des actions auprès du public étudiant Mobilisation de ressources et d'outils de prévention Répondre aux besoins exprimés par les étudiants Réalisation de tests de dépistage IST
CHU – Pôle Santé publique (ASP)	Co-pilotage de l'action auprès du grand public

Laboratoire pharmaceutique	Soutien financier
Sidaction	Soutien matériel
CHU – Ville de Limoges – Services de communication	Affichage et diffusion anticipée

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période
<u>Concernant l'action du CeGIDD :</u>	
<p><b>Etape 1</b>            Réunions des partenaires pour déterminer les besoins humains et matériels            Définir une date précise            Réaliser le plan de communication avec une date de déclanchement</p> <p><b>Etape 2</b>            Commander le matériel            Coordonner les acteurs            Suivre la réalisation et la publication des supports de communication</p>	Décembre 2022 – 2027 Janvier – Février 2023 – 2027
<u>Concernant les actions pour le public étudiant proposé par le SSU :</u>	
Identifier les intervenants extérieurs Signature de partenariat entre l'Université de Limoges et l'association EntraAIDSIDA Organiser des réunions avec le Pôle Prévention du SSU et l'association EntraAIDSIDA  Organiser des réunions avec le Pôle Prévention du SSU et le CeGIDD  Dérouler les interventions dans les composantes de l'université avec EntraAIDSida  Dérouler de la journée avec CeGIDD	Avril à juillet 2022 Septembre 2022  Novembre 2022 A Partir de Novembre 2022  Mars 2023 (à poursuivre sur la période du CLS)

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des réunions entre partenaires</li> <li>- Moyens humains et matériels mobilisés</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'étudiants bénéficiaires de l'action</li> <li>- Nombre de campus bénéficiaires de l'action</li> <li>- Mise en place des supports de communication</li> <li>- Commande du matériel</li> </ul>

Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'étudiants touchés par l'action</li> <li>- Nombre de dépistages réalisés</li> <li>- Nombre de préservatifs pris par les étudiants</li> <li>- Taux de satisfaction des étudiants</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations en interne dans les différents services</li> <li>- Entretiens courts avec les étudiants</li> </ul>



# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_C12\_1

<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Améliorer l'accès à une offre de santé adaptée aux besoins des populations	
<b>ENJEU :</b> Soutenir le rôle et les droits des personnes âgées et des personnes en situation de handicap	
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Faciliter l'accès à l'information en matière de santé pour les personnes âgées et en situation de handicap	
<b>PILOTE(S) DE L'ACTION :</b> Conseil départemental	
<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/> Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/> Début : 2023 Fin : 2027
<b>ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION</b>	
Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ? Isolement des publics et complexité de l'accès à l'information Existence d'un non recours aux droits	
Quels sont les territoires concernés par l'action ? Le territoire du CLS.	
<b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ? Public de + de 60 ans et/ou handicapé.  L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	
Objectifs opérationnels de l'action : - Faciliter l'accès à l'information au plus près des usagers	
Déterminant(s) de santé concerné(s) : - Environnement social	
Type(s) d'intervention mises en place : - Fluidifier les parcours des personnes âgées et des personnes en situation de handicap - Améliorer le travail en partenariat	
La participation du public est-elle prévue ?  Si oui, sous quelle forme ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

<b>Acteurs mobilisés (structures, services)</b>	<b>Type de participation</b> (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Conseil Départemental (Pôle PA/PH et service de communication)	Pilotage et organisation de l'action
MDPH	Gestion de l'action et mobilisation des ressources
CDCA	Analyse des besoins

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période
<p>1- Instauration de relais territoriaux de la MDPH au sein des Maisons du département (MDD) pour garantir un meilleur accès à l'information en matière de santé aux personnes en situation de handicap ;</p> <p>2- Référencement des sites institutionnels (CNSA, monparcourhandicap.gouv.fr, pour-les-personnes-agees.gouv.fr etc.) sur le site Internet du Département et de la MDPH et diffusion de guides ;</p> <p>3- Diffusion d'informations en Facile à lire – à comprendre (FALC) sur le site du Département et de la MDPH ;</p> <p>4- Instauration du document unique de demande d'aides à l'autonomie pour les personnes âgées à domicile et reconnaissance mutuelle des évaluations entre le Conseil départemental, la CARSAT et la MSA</p> <p>5- Consultation du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) conforté dans son rôle de relais d'information en matière de santé auprès des usagers</p>	2023 - 2027

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains/matériels</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de professionnels de MDD formés en tant que relais MDPH</li> <li>- Nombre de documents diffusés par le CD et la MDPH</li> <li>- Nombre de réunions du CDCA</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Typologie des documents diffusés</li> <li>- Bilan d'activités du CDCA</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse et observation par les services du CD</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_C12\_2

<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Améliorer l'accès à une offre de santé adaptée aux besoins des populations	
<b>ENJEU :</b> Soutenir le rôle et les droits des personnes âgées et des personnes en situation de handicap	
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Promouvoir les actions de prévention auprès des personnes âgées	
<b>PILOTE(S) DE L'ACTION :</b> Conseil Départemental	
<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/> Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/> Début : 2023 Fin : 2027
<b>ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION</b>	
Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ? Les politiques de prévention concourent à l'amélioration globale de l'état de santé des individus mais elles restent insuffisamment développées. Méconnaissance de l'offre de prévention sur le territoire et de la possibilité pour les acteurs de mobiliser les fonds de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA).	
Quels sont les territoires concernés par l'action ? Le territoire du CLS.	
<b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ? Personnes âgées de + de 60 ans.  L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	
Objectifs opérationnels de l'action : <ul style="list-style-type: none"><li>- Développer les actions de prévention sur le territoire</li><li>- Réduire la perte d'autonomie et prévenir les risques</li><li>- Améliorer le travail en réseau et la coordination</li></ul>	
Déterminant(s) de santé concerné(s) : <ul style="list-style-type: none"><li>- Environnement physique</li><li>- Environnement social</li><li>- Caractéristiques, expériences et comportements individuels</li></ul>	
Type(s) d'intervention mises en place : <ul style="list-style-type: none"><li>- Actions de prévention pour lutter contre la perte d'autonomie</li></ul>	

La participation du public est-elle prévue ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, sous quelle forme ?		

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Conseil départemental	Pilote de l'action
CFPPA	Co-pilotage et gestion de l'action
ESSMS, Limoges Métropole, associations, organismes de PS, CHU	Mobilisation de ressources

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période
<p>1- Développement d'actions de prévention de la perte d'autonomie (chutes, nutrition, activité physique adaptée etc..) en communiquant largement auprès des porteurs d'action potentiels identifiés</p> <p>2- Diffusion et accès facilité à l'information sur les actions de prévention pour les usagers</p> <p>3- Intégration du soutien aux proches aidants et des enjeux de mobilité (accessibilité) dans la mise œuvre des actions de prévention</p> <p>4- Mobilisation des ressources du territoire pour renforcer la coordination entre les acteurs de la prévention afin d'initier des parcours de prévention</p>	2023 - 2027

SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens alloués par la CNSA à la CFPPA</li> <li>- Mobilisation des ressources du territoire et implication des différents acteurs</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombres d'actions de prévention financées par le CFPPA</li> <li>- Nombre de porteurs de projets</li> <li>- Nombre de bénéficiaires des actions</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Types d'actions proposées par les porteurs</li> <li>- Questionnaire de satisfaction adressé aux usagers par les porteurs d'actions</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation):	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse par la CFPPA du bilan des actions réalisées par les porteurs</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_C12\_3

**AXE STRATEGIQUE :** Améliorer l'accès à une offre de santé adaptée aux besoins des populations

**ENJEU :** Soutenir le rôle et les droits des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

**INTITULE DE L'ACTION :** Développement de l'activité physique chez les personnes en situation de handicap

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** DSDEN (service jeunesse, engagement et sports)

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Une activité physique régulière et un temps limité d'activités sédentaires sont associés à un risque significativement réduit de maladies chroniques. Chez l'adulte, la pratique d'une activité physique régulière et adaptée réduit ainsi le risque d'hypertension, de cardiopathies coronariennes, d'accident vasculaire cérébral, de diabète, de cancer du sein et du colon, de dépression et de chute. Elle contribue à améliorer l'état des os et la santé fonctionnelle, joue un rôle clé dans l'équilibre énergétique et le contrôle du poids.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Le territoire du CLS.

### PUBLIC VISÉ :

Quel est le public visé ?

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui

Non

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Augmenter le nombre de personnes handicapées pratiquant une activité physique.

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Caractéristiques, expériences et comportements individuels

Type(s) d'intervention mises en place :

- Manifestation sportive et activités physiques adaptées
- Journée des associations avec un accompagnement privilégié pour personnes handicapées

La participation du public est-elle prévue ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si oui, sous quelle forme ?		

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Professionnels de santé dont maisons de santé pluridisciplinaires	Prescription et conseil
Associations sportives	Mobilisation des ressources
Passerelles (Passerelle sport santé et Passerelle sport santé mentale)	Mobilisation des ressources
DSDEN (service jeunesse, engagement et sports)	Mobilisation des associations sportives grand public ou sport adapté et communication
Comité départemental du sport adapté de Haute-Vienne	Mobilisation des ressources
Gestionnaires d'ESMS et associations intervenant auprès des personnes handicapées	Analyse des besoins et mobilisation des personnes handicapées

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période
Etape 1 Renforcement de la sensibilisation des professionnels de santé à la prescription ou au conseil pour des activités physiques	2023-2024
Etape 2 Référent handicap identifié dans les associations sportives mobilisées	2023-2027
Etape 3 Promotion du sport adapté au sein des ESMS	2023-2027

SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation ou non de l'action</li> <li>- Moyens humains/matériels</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de manifestations sportives organisées promouvant l'accessibilité aux personnes handicapées</li> <li>- Outils de promotion utilisés</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaires</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_C12\_4

**AXE STRATEGIQUE :** Améliorer l'accès à une offre de santé adaptée aux besoins des populations

**ENJEU :** Soutenir le rôle et les droits des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

**INTITULE DE L'ACTION :** Accès aux soins des personnes en situation de handicap

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** ARS

**DUREE DE L'ACTION :** Durée du CLS

Annuelle

Pluriannuelle

Début :2023

Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Les délais pour trouver un professionnel de santé, les temps d'attente en salle d'attente, les difficultés d'accès liées au handicap psychique, physique ou sensoriel peuvent décourager les personnes en situation de handicap de se rendre sur un lieu de soins.

Les spécificités liées aux handicaps peuvent rendre les consultations difficiles et entraver les suites à donner pour une prise en charge de santé de qualité.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Le territoire du CLS.

#### PUBLIC VISÉ :

Quel est le public visé ? Personnes en situation de handicap.

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui

Non

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Système de santé et de services sociaux

Type(s) d'intervention mises en place :

- Sensibilisation, formation, mobilisation, accompagnement.

La participation du public est-elle prévue ?

Oui

Non

Si oui, sous quelle forme ? Questionnaire sur les besoins ressentis

par les personnes concernées.

<b>Acteurs mobilisés (structures, services)</b>	<b>Type de participation</b> (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Professionnels sociaux, mandataires judiciaires à la protection des personnes, associations intervenant auprès des personnes en situation de handicap dont groupes d'entraide mutuelle, services d'aide à domicile...	Analyse des besoins et accompagnement des personnes dans leurs démarches.
Professionnels de santé libéraux, maisons de santé pluridisciplinaires.	Mobilisation pour l'accueil adapté des personnes en situation de handicap
CHU, polyclinique, centre hospitalier Esquirol.	Mobilisation pour l'accueil adapté des personnes en situation de handicap dont plages réservées et/ou priorité d'accès
Organismes de protection sociale	Sensibilisation à la désignation de médecins traitants
Collectivités territoriales	Mobilisation de ressources (transports...)

<p>Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :</p> <p>Etape 1 : repérage, identification des besoins de santé non couverts auprès des personnes concernées, de leurs proches aidants et des professionnels de proximité</p> <p>Etape 2 : sensibilisation, formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des aidants et des professionnels en proximité des personnes en situation de handicap à l'importance de la prévention, des soins et de leur continuité (campagnes de dépistage, connaissance des modalités d'accessibilité privilégiées, ....)</li> <li>- Sensibilisation des professionnels de santé sur la problématique d'accès aux soins des personnes handicapées</li> <li>- Sensibilisation pour la désignation de médecins traitants auprès des personnes handicapées qui n'en ont pas et de leurs proches ou représentants</li> <li>- Formation des professionnels de santé hospitaliers par Handiconsult.</li> </ul> <p>Etape 3 : accessibilité des informations et des rendez-vous en milieu hospitalier à tout public (sourd, autiste) : accès prioritaire, utilisation du FALC (facile à lire et à comprendre)</p>	<p>Période</p> <p>2023-2027</p> <p>Dès 2023</p> <p>Dès 2023</p>
--	---

<p>Etape 4 : accessibilité aux soins des personnes en situation de handicap auprès des professionnels libéraux en s'appuyant sur toute forme de médiation : aidants, associations, services civiques... et en favorisant la mobilité vers les lieux de consultation (transports).</p>	<p>Dès 2023</p>
---	-----------------

<h3 style="text-align: center;"><b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b></h3>	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaires de recensement des besoins auprès des personnes concernées et des professionnels de proximité.</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de séances de sensibilisation par catégorie</li> <li>- Nombre de personnes touchées</li> <li>- Nombre de formations</li> <li>- Nombres de professionnels formés</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes identifiées comme ayant pu accéder aux soins</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaires auprès des professionnels impliqués dans l'action et auprès de personnes directement concernées</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

Fiche-action n° \_C12\_5

**AXE STRATEGIQUE :** Améliorer l'accès à une offre de santé adaptée aux besoins des populations

**ENJEU :** Soutenir le rôle et les droits des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

**INTITULE DE L'ACTION :** Renforcement des actions de soutien aux aidants

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** Conseil Départemental - ARS

**DUREE DE L'ACTION :** Durée du CLS 3

Annuelle

Pluriannuelle

Début : 2023

Fin : 2027

## ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

En France, 8 à 11 millions de personnes soutiennent un proche en perte d'autonomie pour des raisons liées à l'âge, au handicap, à une maladie chronique ou invalidante. 90% aident un membre de leur famille, 57% sont des femmes, 31% délaisse leur propre santé. Ces proches aidants jouent un rôle considérable dans la vie, le soutien ou encore le maintien à domicile de ces personnes, souvent au détriment de leur propre vie professionnelle et personnelle, de leur état de santé et de leur bien-être.

Les aidants familiaux ne constituent pas une population homogène. Leur profil et leurs besoins ne sont pas les mêmes selon qu'ils soutiennent, par exemple, une personne âgée ou un enfant en situation de handicap, ou selon qu'ils exercent ou non une activité professionnelle. Même si la population de ces aidants n'est pas homogène, un certain nombre de points communs ressort des différents rapports et études. Ces aidants souffrent généralement d'isolement, d'épuisement et d'un manque de reconnaissance : plus de huit aidants sur dix disent ressentir une charge lourde avec sentiment de solitude, et 75% se sentent anxieux, stressés ou surmenés.

Le territoire couvert par le CLS présente une population plus âgée qu'au niveau national, mais moins qu'au niveau régional, avec un taux de personnes âgées de 75 ans et plus, plus important sur les communes de Limoges, Panazol, Isle, Couzeix, Le Palais-sur-Vienne et Feytiat.

La mise en place d'actions d'information, de formation, de soutien, d'accompagnement et de répit peut permettre de répondre aux besoins de ces personnes et d'améliorer leurs conditions d'interventions ainsi que de vie.

Quels sont les territoires concernés par l'action ? Le territoire du CLS.

**PUBLIC VISÉ :**

Quel est le public visé ? Personnes âgées dépendantes ou personnes en situation de handicap et leurs aidants.

Oui

Non

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action : Mobiliser et mettre en œuvre des actions pour soutenir les aidants à travers différents types de dispositifs.

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Système de santé et de services sociaux

Type(s) d'intervention mises en place :

- Informations, proposition d'activités, organisation des solutions de répit.

La participation du public est-elle prévue ?

Oui

Non

Si oui, sous quelle forme ?

<b>Acteurs mobilisés</b> (structures, services)	<b>Type de participation</b> (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Conseil départemental 87 et ARS	Déploiement du plan d'action départemental « Agir pour les aidants »
DAC PTA	Mobilisation des aidants
ESSMS	Mobilisations des ressources, AJ, HT
Plateforme de Répit (PFR) « Evaasion » de la Mutualité française et PFR de Soins et santé	Mobilisation des ressources, gestion de l'action
CARSAT/EgLAAT	Aides financières, techniques ou humaines
Mairies et CCAS	Aides communales facultatives
Associations de bénéficiaires et leurs aidants	Information, orientation et conseil (financement CNSA)
Conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)	Financement des actions de formation, information, communication, soutien psychosocial des aidants

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :

Au niveau territorial, plusieurs dispositifs concourent au soutien des aidants :

- le plan d'actions « Agir pour les aidants » déployé par l'ARS et

Période

<p>le Conseil départemental (en cours d'élaboration pour les aidants des PA) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 2 plateformes de répit portées par la Mutualité Française Limousine et l'association Soins et Santé ;</li> <li>- le DAC PTA ;</li> </ul> <p>- Information : mettre à disposition guides, annuaires, sites internet, flyers, guichet d'accueil... permettant d'orienter les aidants vers les ressources et dispositifs existants (CD87, PFR, DAC/PTA...)</p> <p>- Orientation et appui aux démarches (aide au montage des dossiers administratifs) (CD87, PFR, DAC/PTA...)</p> <p>- Activité de soutien, d'écoute et d'échanges : écoute active, groupe de paroles, café des aidants, soutien psychologique individuel ou collectif (acteurs de terrain, principalement les PFR ainsi qu'actions financées par la CFPPA)</p> <p>- Activités favorisant le maintien du lien social : activités sociales, culturelles, séjours de vacances... (PFR, associations, SPASAD)</p> <p>- Formation, pair-aidance, éducation thérapeutique : conférences, interventions d'aidants experts... (PFR, associations)</p> <p>- Solutions de répit pour l'aidé : solutions d'accueil adapté (accueil de jour, hébergement temporaire, suppléance et répit à domicile ,PFR ...).</p>	<p>2023 - 2027</p>
---	--------------------

SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils développés</li> <li>- Moyens mobilisés</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de séances d'informations</li> <li>- Nombre de formations et de personnes formées</li> <li>- File active des bénéficiaires</li> <li>- Nombre de personnes ayant bénéficié de l'intervention</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ration des bénéficiaires sur les personnes ayant exprimé un besoin de soutien</li> <li>- Taux de satisfaction des bénéficiaires</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaires de satisfaction</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_C12\_6

**AXE STRATEGIQUE :** Améliorer l'accès à une offre de santé adaptée aux besoins des populations

**ENJEU :** Soutenir le rôle et les droits des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

**INTITULE DE L'ACTION :** Favoriser le maintien à domicile, lutter contre les chutes

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** ARS (pilotage) – Conseil départemental (co-pilotage)

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Les chutes des personnes âgées de 65 ans et plus sont à l'origine d'une morbidité et d'une mortalité considérables dans tous les pays et constituent un problème majeur de santé publique. Chaque année, 2 millions de chutes de ces personnes âgées sont responsables de plus de 130 000 hospitalisations et près de 10 000 décès par an. Elles sont la première cause de décès accidentels chez les personnes âgées.

Les chutes des personnes âgées ont des conséquences physiques, psychologiques, sociales importantes qui réduisent la qualité de vie des individus et constituent une rupture dans le parcours de vie de ces personnes sur le plan de l'autonomie : 40% des patients hospitalisés pour une chute ne reviennent pas à leur domicile et sont orientés vers un hébergement.

Un plan national antichute des personnes âgées a été mis en place, pour les 3 années à venir, avec l'objectif de réduire de 27 000 le nombre annuel de séjour hospitaliers pour chute et de 2 000 le nombre annuel de chutes mortelles.

Une déclinaison de ce plan a été confiée à l'ARS et est en cours d'élaboration au niveau départemental en partenariat avec le Conseil départemental.

Quels sont les territoires concernés par l'action ? [Le territoire du CLS](#).

<b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ? <a href="#">Personnes âgées</a> .	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?		

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Objectifs opérationnels de l'action : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les actions relatives au bien vieillir pour éviter le risque de chute.</li> </ul>		
Déterminant(s) de santé concerné(s) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Système de santé et de services sociaux</li> <li>- Caractéristiques, expériences et comportements individuels</li> </ul>		
Type(s) d'intervention mises en place : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un état des lieux, information, sensibilisation, réalisation d'actions de prévention</li> </ul>		
La participation du public est-elle prévue ?  Si oui, sous quelle forme ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
ARS	Pilotage AAC prévention en EHPAD pôle ressource : action d'activité physique adaptée.
Conseil départemental	Co-pilotage
CFPPA	Actions visant à faciliter l'accès aux équipements et aide techniques dont l'acquisition d'aides techniques, Actions collectives d'activité physique adaptée, de prévention des chutes, ateliers équilibre y compris dans les résidences autonomie.
EQLAAT	Faciliter l'accès aux équipements et aides techniques
CPAM/MSA/CARSAT	Actions de prévention Aide à l'acquisition d'aides techniques
DAC/PTA – PFR/SAAD/SSIAD	Repérage de la fragilité et des besoins d'adaptation au logement - démarche ICOPE.

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :  Etat des lieux de l'offre existante en matière d'ateliers de prévention de la perte d'autonomie sur le territoire du CLS sur la base du diagnostic réalisé par l'ORS et le Gérontopôle dans le cadre du plan-anti-chute.  Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs au repérage et aux risques de chute dans le cadre du projet ICOPE	Période  1 <sup>er</sup> trimestre 2023  2023-2027
---	--

<p>Aménager le logement et favoriser l'accès aux aides techniques (CARSAT, MSA, EQLAAT)</p> <p>Déployer une offre d'activité physique adaptée (Financements CFPFA notamment)</p> <p>Déployer des activités de prévention dans le cadre des futurs services autonomie.</p>	
---	--

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombres de partenaires impliquées</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes repérées, adressées, ayant suivies une ou des actions correctives</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures de l'évolution des hospitalisations pour chute et des chutes mortelles</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_C13\_1

**AXE STRATEGIQUE :** Améliorer l'accès à une offre de santé adaptée aux besoins des populations

**ENJEU :** Améliorer les facteurs d'attractivité du territoire pour les professionnels de santé

**INTITULE DE L'ACTION :** Accès aux soins et à la prévention dans les QPV ou en faveur des habitants des QPV

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** ARS – CPAM – Ville - Communauté Urbaine de Limoges

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a publié fin mars un « zonage médecine libérale » actualisé qui détermine dans chaque département les zones sous-denses, éligibles aux aides à l'installation pour les médecins libéraux. En tenant compte des difficultés spécifiques d'accès aux soins dans les QPV de Limoges, tous étant désormais classés en zones d'accompagnement complémentaires (ZAC) pour inciter à l'installation sur ces territoires.

Les déterminants à l'installation des médecins ne se résument pas uniquement à des aides financières, mais sont liés également au cadre de vie, aux conditions d'exercice, au travail en réseau avec d'autres professionnels de santé, à l'équilibre vie privée / vie professionnelle.

Par ailleurs, le diagnostic réalisé par l'ORS dans le cadre des travaux préparatoires du CLS montre des recours aux médecins généralistes plus faibles, notamment sur Limoges.

La mauvaise connaissance du système de santé peut être un élément explicatif du renoncement aux soins, mais d'autres éléments peuvent rentrer en jeu, notamment des freins financiers.

Le taux de pauvreté dans les QPV dépasse les 54%, un des taux les plus élevés au regard de l'ensemble des QPV de la Région.

La sécurité des professionnels de santé dans les quartiers prioritaires sera interrogée à cette occasion.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Le territoire du CLS et les 9 QPV qui se situent à Limoges.

### PUBLIC VISÉ :

Quel est le public visé ? Population des QPV, Professionnels de santé médicaux et paramédicaux en QPV ou hors QPV accueillant les publics ciblés

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui

Non

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Améliorer l'accès aux soins des habitants des QPV

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Environnement économique/de travail
- Système de santé et de services sociaux

Type(s) d'intervention mises en place :

- Sensibilisation, communication, accompagnement.

La participation du public est-elle prévue ?

Oui

Non

Si oui, sous quelle forme ?

<b>Acteurs mobilisés (structures, services)</b>	<b>Type de participation</b> (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
ARS	Co-pilotage et gestion de l'action
Ville et communauté urbaine de Limoges	Co-pilotage
CHU	Mobilisation des ressources
Accompagnatrice santé	Mobilisation des ressources
CPAM	Co-pilotage
Opérateurs de prévention intervenant sur le territoire	Mobilisation des ressources
AGORALIB	Analyse des besoins et mobilisation des ressources
Conseils de l'ordre / URPS	Analyse des besoins, mobilisation des ressources

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :

Étape 1 : Informer et communiquer auprès des professionnels, des élus afin de développer l'interconnaissance, la collaboration, la lisibilité et l'accessibilité de l'offre de soins et de services sur le territoire.

Etape 2 : Informer et sensibiliser le public aux modalités d'accès

Période

2023-2027

2023-2025

<p>au système de santé afin notamment d'éviter les renoncements aux soins, mais aussi favoriser le bon usage.</p> <p>Etape 3 : Engager une réflexion collective sur les modalités de déploiement des actions de prévention dans les QPV</p> <p>Étape 4 : Développement ou maintien des structures d'exercice coordonnées et des dispositifs favorisant l'exercice des professionnels de santé dans les territoires caractérisés par une offre de soins insuffisante (cf : fiche attractivité).</p> <p>Étape 5 : Sensibiliser les professionnels de santé locaux à la maîtrise de stage pour favoriser les remplacements et les installations.</p> <p>Étape 6 : Déploiement de tous les dispositifs favorisant l'exercice des professionnels de santé dans les territoires caractérisés par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés d'accès aux soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nouveaux contrats incitatifs conventionnels (assurance maladie) ;</li> <li>- contrat d'engagement de service public (CESP) destiné aux étudiants en médecine et odontologie ;</li> <li>- contrat de début d'exercice destiné aux médecins.</li> </ul>	<p>2023</p> <p>2023-2027</p> <p>2023-2027</p> <p>2023-2027</p>
--	--

SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Types d'outils de communication externes et internes utilisés (exemples, communications nationales sur le recours aux urgences, communication sur le reste à charge zéro sur les soins dentaires...).</li> <li>- Document de recensement des maîtres de stage</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de temps d'information et d'échanges organisés</li> <li>- Nombre de participants aux temps d'information et d'échanges</li> <li>- Nombre de maîtres de stage</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % de bénéficiaires se déclarant mieux informés</li> <li>- % d'augmentation du nombre de maîtres de stage</li> <li>- Structures d'exercice coordonné maintenues ou créées</li> <li>- Evolution du taux de recours aux médecins généralistes</li> <li>- Evolution du taux de résidents avec un médecin traitant</li> <li>- Evolution du taux de recours aux soins dentaires</li> <li>- Nombre de contrats d'aide à l'installation signés</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation réalisée par l'Agence Régionale de Santé</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_C13\_2

**AXE STRATEGIQUE :** Améliorer l'accès à une offre de santé adaptée aux besoins des populations

**ENJEU :** Améliorer les facteurs d'attractivité du territoire pour les professionnels de santé

**INTITULE DE L'ACTION :** Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** ARS – CPAM – Collectivités/EPCI

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Face aux problématiques de démographie médicale identifiées sur le territoire, les professionnels de santé sont confrontés à une densification et une complexification de leurs interventions (poly-pathologies, orientation de patients en établissement...).

Par ailleurs, le diagnostic réalisé par l'ORS dans le cadre des travaux préparatoires du CLS dénombre 257 médecins généralistes libéraux en exercice sur Limoges Métropole dont 185 sur la ville centre (72%) à fin 2021.

17 des 20 communes du territoire du CLS bénéficient d'un exercice de médecin(s) généraliste(s).

Près du tiers des médecins généralistes libéraux sont âgés de 60 ans ou plus. Dans les 5 ans à venir, 82 départs à la retraite sont à envisager dont 64 sur Limoges.

Au-delà de la problématique de la démographie des médecins généralistes, le diagnostic révèle également une offre de soins en odontologie inférieure aux moyennes nationale et régionale (notamment en dehors de Limoges).

Un déficit en masseurs kinésithérapeutes est également observé sur certains secteurs.

L'offre de terrains de stages en local permettrait de favoriser l'attractivité du territoire.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Le territoire du CLS.

### PUBLIC VISÉ :

Quel est le public visé ? Professionnels de santé médicaux et paramédicaux, étudiants en profession de santé.

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui

Non

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Objectifs opérationnels de l'action : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des modalités d'exercice pluri professionnelles et collaboratives</li> <li>- Augmenter le nombre de stages réalisés chaque année au sein de cabinets du territoire</li> </ul>		
Déterminant(s) de santé concerné(s) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement économique/de travail</li> <li>- Système de santé et de services sociaux</li> </ul>		
Type(s) d'intervention mises en place : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement, Sensibilisation, impulsion, communication.</li> </ul>		
La participation du public est-elle prévue ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, sous quelle forme ?		

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
ARS	Co-pilotage et gestion de l'action
CPAM	Co-pilotage
Collectivités/ECPI	Co-pilotage
AGORALIB	Analyse des besoins et mobilisation des ressources
Facultés (médecine, odontologie) et écoles des professions médicales et paramédicales	Mobilisation des ressources
Conseil de l'ordre et URPS	Mobilisation des ressources

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des maisons pluri professionnelles (MSP) et des centres de santé (CDS), en favorisant l'implantation de nouvelles structures dans les zones les plus fragiles</li> </ul>	2023-2027
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement des ESP et des CPTS <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'une réunion d'information CPTS</li> <li>- Travail en collaboration avec le chargé de mission Agoralib</li> </ul> </li> </ul>	2023-2027

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversification des modes d'exercice, en permettant aux jeunes médecins diplômés d'avoir un exercice partagé entre une structure hospitalière et une structure ambulatoire en zone sous-dense (« assistants spécialisés partagés ville-hôpital»).</li> </ul>	2023-2027
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion et communication en parallèle sur les facteurs extra-professionnels favorisant l'installation : qualités et atouts des territoires, logement, services aux familles (emploi du conjoint...), etc...</li> </ul>	2023-2027
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des maîtres de stage en activité sur le territoire du CLS</li> </ul>	2023-2027
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des terrains de stage potentiels sur le territoire du CLS et sensibilisation des professionnels installés sur l'importance de se positionner comme maître de stage</li> </ul>	2023-2027
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engager une réflexion sur l'hébergement/logement/transport des stagiaires, notamment pour les terrains de stage hors Limoges et 1ère couronne.</li> </ul>	2023-2024
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication aux facultés (médecine, odontologie) et écoles des professions paramédicales</li> </ul>	2023-2024

SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Types d'outils de communication externes et internes utilisés</li> <li>- Implication des professionnels de santé à la maîtrise de stage</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants aux réunions, rencontres</li> <li>- Nombre de structures d'exercice coordonné créées</li> <li>- Nombre de nouveaux contrats signés</li> <li>- Nombre d'assistants spécialisés partagés ville hôpital</li> <li>- Document de recensement des terrains de stage</li> <li>- Document de recensement des possibilités d'hébergement-logement</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % de bénéficiaires se déclarant mieux informés</li> <li>- % d'augmentation de structures d'exercice coordonné</li> <li>- % d'augmentation de contrats signés</li> <li>- % d'augmentation du nombre d'assistants spécialisés partagés ville hôpital</li> <li>- Evolution du nombre annuel de stages réalisés</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation réalisée par l'Agence Régionale de Santé</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

Fiche-action n°\_C14\_1

<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Améliorer l'accès à une offre de santé adaptée aux besoins des populations	
<b>ENJEU :</b> Promouvoir l'accès aux droits sanitaires et aux soins notamment pour les publics les plus éloignés	
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Déploiement de la PASS Mobile	
<b>PILOTE(S) DE L'ACTION :</b> CHU de Limoges	
<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/> Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/> Début : 2023 Fin : 2027
<b>ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION</b>	
Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ? Orientation ARS et politique « d'aller vers » les populations précaires.	
Quels sont les territoires concernés par l'action ? Le territoire du CLS.	
<b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ? Personnes vulnérables.  L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	
Objectifs opérationnels de l'action : Faciliter l'accès aux droits sanitaires et aux soins notamment pour les publics les plus éloignés.	
Déterminant(s) de santé concerné(s) : <ul style="list-style-type: none"><li>- Environnement économique</li><li>- Environnement social</li><li>- Système de santé et de services sociaux</li></ul>	
Type(s) d'intervention mises en place : <ul style="list-style-type: none"><li>- Développement des permanences de la PASS hors les murs (équipe PASS mobile : médecin, IDE, AS sur le territoire du CLS).</li></ul>	
La participation du public est-elle prévue ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, sous quelle forme ?	

<b>Acteurs mobilisés (structures, services)</b>	<b>Type de participation</b> (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Responsable socio-éducatif	Pilotage de l'action
Coordonnatrice du CLS	Participation à la mise en place de l'action
ASP - CHU	Coparticipation à la mise en place de l'action
Equipe de la PASS	Mobilisation des ressources – Analyse des besoins
Partenaires	Analyse des besoins

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période
<p>1 – Recherche de nouveaux partenaires sur le territoire concerné (associations caritatives, structures d'hébergement...)</p> <p>2 – Recensement des besoins du partenaire en termes de santé et d'accompagnement social dans l'accès aux soins.</p> <p>3 – Rédaction d'une convention partenariale définissant les rôles de chaque partie.</p> <p>4 – Mise en place du dispositif PASS Mobile au sein de la structure.</p> <p>5 – Communiquer sur les permanences.</p>	2023 - 2027

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains mobilisés</li> <li>- Implication des partenaires</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants</li> <li>- Nombre de permanence réalisées</li> <li>- Nombre de partenaires actifs</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de satisfaction des partenaires</li> <li>- % de bénéficiaires ayant eu accès aux soins</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire de satisfaction</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_C14\_2

**AXE STRATEGIQUE :** Améliorer l'accès à une offre de santé adaptée aux besoins des populations

**ENJEU :** Promouvoir l'accès aux droits sanitaires et aux soins notamment pour les publics les plus éloignés

**INTITULE DE L'ACTION :** Améliorer l'accès aux droits sanitaires et aux soins des étudiants internationaux

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** Service de santé universitaire (SSU) – Université de Limoges

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

L'Université de Limoges accueille environ 2000 étudiants internationaux chaque année. Ces étudiants ont parfois des difficultés à comprendre le système de santé français et de ce fait, à accéder aux soins. Certains peuvent arriver de pays où le système de soins ne leur a pas permis un suivi optimal de leur état de santé.

Pour ces raisons, le Service de Santé Universitaire en collaboration avec les autres services de l'Université et notamment le Bureau d'Accueil International (BAI), va à la rencontre de ces étudiants afin de les informer sur leurs droits et l'accès aux soins. Il leur propose également une visite de prévention gratuite

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Commune de Limoges.

**PUBLIC VISÉ :**

Quel est le public visé ? Les étudiants internationaux.

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui

Non

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Favoriser la prévention, sensibiliser et faciliter l'accès à la santé pour les étudiants internationaux.

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Système de santé et de services

Type(s) d'intervention mises en place :

- Visites de prévention
- Information dans les promos
- Distribution des arbres décisionnels

La participation du public est-elle prévue ?  Si oui, sous quelle forme ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
---	---

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
SSU	Pilotage, organisation et gestion de l'action
BAI	Mobilisation des ressources
CPAM	Mobilisation des ressources
CLAT	Mobilisation des ressources

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :  1- Le SSU réalise des visites de prévention : questionnaire qualité de vie et prévention, dépistages sensoriels, vérification des vaccinations, examen clinique, orientation vers le CLAT si besoin  2- Le SSU a un partenariat avec la CPAM pour un accompagnement santé (Mission Accompagnement Santé) ainsi qu'un partenariat avec le CLAT pour le dépistage de la tuberculose  3- Le pôle prévention du SSU intervient dans les promotions où il y a des étudiants internationaux pour leur expliquer l'ouverture des droits et l'accès aux soins  4- En collaboration avec le Bureau d'Accueil International, le SSU informe les étudiants sur les droits en santé en France  5- Mise à disposition d'un arbre décisionnel en cas de problème médico-psycho-social	Période  2023 - 2027
---	----------------------------

SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT	
Indicateurs de processus :	- Moyens humains et matériels utilisés
Indicateurs d'activité :	- Nombre d'étudiants bénéficiaires des visites de prévention au SSU - Nombre d'arbres décisionnels distribués
Indicateurs de résultats :	- Nombre d'étudiants touchés par les visites de prévention - Nombre d'étudiants touchés par l'intervention du pôle prévention dans les promos
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	- Observations - Entretiens courts avec les étudiants



# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

Fiche-action n°\_C14\_3

**AXE STRATEGIQUE :** Améliorer l'accès à une offre de santé adaptée aux besoins des populations

**ENJEU :** Promouvoir l'accès aux droits sanitaires et aux soins notamment pour les publics les plus éloignés

**INTITULE DE L'ACTION :** Lutte contre la précarité menstruelle à l'Université de Limoges

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** Service de santé universitaire (SSU) – Université de Limoges

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

## ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

La précarité menstruelle impacte directement la réussite des étudiantes qui en sont victimes. L'association Règles Elémentaires a démontré un fort impact sur la scolarité des personnes menstruées : 6 personnes sur 10 déclarent avoir déjà manqué les cours, leurs stages, de peur d'avoir des fuites ou de manquer de protections (Règles Elémentaires, 2021).

Dans ce contexte, l'Université de Limoges avec ses 11 236 étudiantes (données de juin 2021) souhaite lutter contre la précarité menstruelle et répondre aux besoins exprimés par ce public. Le Service de Santé Universitaire de l'Université de Limoges a le projet d'installer des distributeurs de protections hygiéniques dans différents lieux stratégiques de toutes les composantes et antennes de l'Université.

Les distributeurs vont fournir des serviettes hygiéniques gratuites, respectueuses de l'environnement et de qualité.

Le projet vise plus largement à maintenir l'égalité des chances et l'accès à la réussite pour tous.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Commune de Limoges.

## PUBLIC VISÉ :

Quel est le public visé ? Public étudiant.

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui

Non

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Sensibiliser et faciliter l'accès à la protection périodique pour les personnes en situation de précarité menstruelle.

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Système de santé et de services sociaux

Type(s) d'intervention mises en place :

- Collecte d'information auprès des étudiants avec des réunions pour l'analyse des besoins
- Réunion de service pour discuter du projet de lutte contre la précarité menstruelle
- Demande de devis auprès des entreprises qui fabriquent les serviettes hygiéniques et les distributeurs
- Demande de financement du projet

La participation du public est-elle prévue ?

Oui  Non

Si oui, sous quelle forme ?

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
SSU	Pilotage
Fournisseur des distributeurs et serviettes hygiéniques	Mobilisation des ressources
Université de Limoges	Analyse des besoins, mobilisation des ressources

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période
Collecte d'informations auprès des étudiants	Janvier 2022
Réunion de service (SSU)	Février 2022
Demande de devis auprès les entreprises (appel d'offres)	Mars 2022
Demande de financement à la Contribution de Vie Etudiante	Avril à Juillet 2022
Réunions avec les composantes pour la logistique de mise en place des distributeurs	Juillet 2022
Achat des distributeurs et des serviettes hygiéniques	Avril à Mai 2022
Mise en place des distributeurs	Octobre à Novembre 2022
Réunions avec les étudiants et les composantes pour l'évaluation du projet	Janvier à juin 2023

## SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT

Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dates des réunions entre le Pôle Prévention, les composantes et les associations étudiantes</li><li>- Dates des réunions avec le Fournisseur</li></ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de réunions avec les responsables des composantes et les associations étudiantes pour la logistique du projet</li></ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de distributeurs installés</li><li>- Nombre de serviettes hygiéniques distribuées</li></ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Observations</li><li>- Temps d'échange avec les associations étudiantes</li></ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_C14\_4

**AXE STRATEGIQUE : Améliorer l'accès à une offre de santé adaptée aux besoins des populations**

**ENJEU : Promouvoir l'accès aux droits sanitaires et aux soins notamment pour les publics les plus éloignés**

**INTITULE DE L'ACTION : Intervention dédiée d'un psychologue en faveur des habitants du quartier de La Bastide**

**PILOTE(S) DE L'ACTION : CH Esquirol**

<b>DUREE DE L'ACTION : Durée du CLS</b>	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Les constats établis par différents acteurs (ARS, Ville de Limoges, Centre Social de la Bastide, CH Esquirol, Acteurs et Associations des quartiers, Education Nationale, CLSM de Limoges, Diagnostic du PTS du territoire Limousin, Etudes épidémiologique, observations, file active de l'hôpital) ont permis d'identifier diverses problématiques auprès des habitants du quartier de la Bastide : les questions d'identité, la relation parent-enfant, les comportements violents, les problématiques de couples, les inquiétudes liées au contexte sanitaire et environnemental.

Les multiples dimensions à prendre en compte (la culture, l'histoire familiale, l'histoire personnelle du jeune concerné, de sa famille) nécessitent que soit apporté un accompagnement spécifique et adapté à chaque situation individuelle. Les intervenants de terrain (notamment médiateur de quartier, équipe du Centre Social et équipes éducatives des établissements scolaires...) mettent l'accent sur la nécessité pour ces habitants de bénéficier d'un accompagnement psychologique adapté face aux difficultés multiples qu'ils rencontrent. Le professionnel de santé va leur permettre d'exprimer, de verbaliser les tensions vécues, les difficultés rencontrées avec l'environnement familial, social, de prévenir les situations de risques multiples, de rupture. Le professionnel de santé doit être présent au sein du quartier (« aller vers » dans la logique du CLS) sur une plage horaire régulière, en étroite coordination avec les intervenants de terrain, pour qu'un lien de confiance puisse se tisser entre les habitants concernés et lui de façon à ce qu'un accompagnement individuel ou familial puisse voir le jour. Un des enjeux essentiels de ce projet est d'expérimenter les moyens qui peuvent être utilisés pour faciliter l'accès de ces personnes à un soutien psychologique adapté et/ou à un travail psychothérapeutique, pour créer le lien entre eux et le professionnel de santé. Le professionnel de santé, s'il estime ne pas pouvoir apporter une intervention adaptée, joue un rôle d'orientation vers d'autres professionnels et/ou d'autres structures de soins adaptées.

Cette action est déjà réalisée dans le cadre du CLS 2. L'intervention dédiée du psychologue est désormais bien identifiée par les habitants du quartier et les professionnels partenaires. Les rapports d'activités rendus ont permis de mettre en avant une augmentation des demandes qui s'expliquent par un mal être plus important et un travail de réseau plus étendu.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Quartier de la Bastide (Ville de Limoges)

<p><b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ? <a href="#">Enfant, adolescent, adulte, familles et les professionnels accompagnants ce public</a></p> <p>L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?</p>	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
--	---	------------------------------

<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>		
Objectifs opérationnels de l'action :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Renforcer et favoriser les interventions d'un psychologue au Centre Social Municipal du quartier de la Bastide en faveur de ses habitants en situation de souffrance psychique.</a></li> </ul>		
Déterminant(s) de santé concerné(s) :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Système de santé et de services sociaux</a></li> </ul>		
Type(s) d'intervention mises en place :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Consultations d'un psychologue clinicien au CSM de la Bastide</a></li> <li>- <a href="#">Coordination locale avec les professionnels de l'accompagnement</a></li> </ul>		
La participation du public est-elle prévue ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si oui, sous quelle forme ? <a href="#">Entretiens et échanges</a>		

<b>Acteurs mobilisés</b> (structures, services)	<b>Type de participation</b> (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Ville de Limoges	Co-pilote
Education Nationale	Orientation des situations
Centre social de la Bastide de la Ville de Limoges	Mise à disposition d'un espace de consultation / réunions Echanges et orientations de situations
CH Esquirol	Mise à disposition d'un psychologue et gestion de l'action

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Intervention en continu (hors congés annuels) à raison d'une demie journée de permanence par semaine et en dehors de ces permanences, à la demande en fonction des besoins et des disponibilités du psychologue</a></li> <li>- <a href="#">Ponctuellement, mise à disposition / achats de matériels et/ou d'outils pour favoriser les échanges (jeux, livres...)</a></li> </ul>	2023 - 2027

## **SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT**

Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Moyens humains et matériels mobilisés</li><li>- Implication des partenaires et des usagers</li></ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de situation de coordination</li><li>- File active des bénéficiaires, nombre de bénéficiaires et nombre d'entretiens</li></ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'orientations des usagers réalisées</li><li>- Nombre d'actions mises en place grâce au travail de coordination</li></ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rapport d'activité</li></ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_C14\_5

**AXE STRATEGIQUE :** Améliorer l'accès à une offre de santé adaptée aux besoins des populations

**ENJEU :** Promouvoir l'accès aux droits sanitaires et aux soins notamment pour les publics les plus éloignés

**INTITULE DE L'ACTION :** Mobilisation de l'assistante administrative pour l'accompagnement du public éloigné aux démarches administratives

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** Ville de Limoges - CPAM

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/> Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/> Début : 2023 Fin : 2027
---	--

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Besoin d'information sur les dispositifs et leurs évolutions pour le public.

Difficultés pour le public à remplir les demandes d'accès aux droits pour un accès aux soins.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Commune de Limoges.

### PUBLIC VISÉ :

Quel est le public visé ? **Grand public.**

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui  Non

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Faciliter l'accès aux droits pour accéder aux soins
- L'assistante administrative assurera des permanences auprès des jeunes en insertion (Mission Locale de Limoges, DTPJJ87), dans certaines antennes-mairie et au centre de jour des restos du cœur.
- Elle proposera son soutien dans la complétude des dossiers de demande de CSS, PUMA, AME et orientation MAS.

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Environnement social

Type(s) d'intervention mises en place :

- Accueil et permanences sur RDV

La participation du public est-elle prévue ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, sous quelle forme ?		

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Ville de Limoges (CCAS)	Co Pilotage de l'action ave la CPAM
CPAM	Co pilotage de l'action avec le CCAS et formation de l'agent
Conseil Départementale 87	Validation de l'emploi aidé

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période :
<p>Etape 1 : mise en place des permanences</p> <p>Etape 2 : accompagnement et suivi du public sur les demandes d'accès aux droits pour un accès aux soins.</p>	<p>L'ensemble des actions se dérouleront sur la période du CLS</p>

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains : 1 emploi aidé (entre 25 et 30 heures hebdomadaires)</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes reçues</li> <li>- Nombre de permanences réalisées</li> <li>- Nombre de dossiers instruits</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers aboutis et envoyés à la CPAM</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations faite par le public, par l'assistante administrative et le référent CPAM</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_C15\_1

**AXE STRATEGIQUE :** Améliorer l'accès à une offre de santé adaptée aux besoins des populations

**ENJEU :** Renforcer le repérage et la prise en charge globale des violences intrafamiliales

**INTITULE DE L'ACTION :** Ouverture d'une unité d'accueil et d'accompagnement dédiée aux victimes de violences conjugales et de l'enfant en danger (UAPED)

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** CHU de Limoges (HME : gynécologie + pédiatrie)

**DUREE DE L'ACTION :** Durée du CLS

Annuelle

Pluriannuelle

Début : 2023

Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Orientations nationales (plans de lutte contre les violences intrafamiliales).

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Le territoire du CLS.

**PUBLIC VISÉ :**

Quel est le public visé ? Tout public.

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui

Non

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Renforcer le repérage et la prise en charge globale des violences intrafamiliales.

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Environnement social
- Système de santé et de service sociaux

Type(s) d'intervention mises en place :

- Structuration et ouverture d'un espace d'accueil des victimes de violences conjugales et de l'enfant en danger (UAPED + violences conjugales).

<p>La participation du public est-elle prévue ?</p> <p>Si oui, sous quelle forme ? Accueils et prise en charge des victimes, accompagnement médical et infirmier et accompagnement social.</p>	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>
--	---

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Directeur des projets et des affaires générales	Pilotage de l'action
Coordinatrice du CLS	Participation (au besoin) à la création ou au renforcement de partenariats
Equipe de l'UAPED et des violences conjugales	Mobilisation des ressources
Partenaires (Justice, CH Esquirol, Conseil Départemental...)	Analyse des besoins

<p>Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :</p> <p>L'objectif sera de pouvoir accueillir les victimes (femmes, mères, enfants) au sein d'un même lieu, mais sans hébergement. Tous les entretiens, auditions et expertises médicales auraient lieu au sein de la structure. Pour cela, l'unité souhaite développer une synergie partenariale avec l'Unité Médico-Judiciaire, les services de police, les services de la justice, le Conseil Départemental, et les associations spécialisées (comme France Victimes 87 par exemple ou le CDIFF) dans le domaine. Ainsi, chaque partenaire pourrait venir réaliser des permanences ou venir auditionner rapidement les victimes. La victime n'aurait pas besoin de se déplacer pour réaliser comme actuellement.</p> <p>1 – Ouverture d'une UAPED (Unité d'Accueil Pédiatrique Enfant en Danger), associé à une unité d'accueil pour les femmes victimes de violences, sur le CHU (septembre 2022).</p> <p>2 – Construction de procédures pour l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des victimes.</p> <p>3 – Communication du dispositif auprès des partenaires institutionnels et associatifs.</p> <p>4 – Rédaction de conventions entre les partenaires.</p> <p>5 – Communication auprès de la population.</p> <p>6 – Projet de construction d'un lieu unique dédié : maison d'accueil VIF.</p>	<p>Période</p> <p>2023 – 2027</p>
---	-----------------------------------

## SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT

Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Moyens humains mobilisés</li><li>- Implication des partenaires</li></ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de personnes accompagnées / prises en charge</li><li>- Nombre de partenaires actifs</li></ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Taux de satisfaction des partenaires</li></ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Questionnaires de satisfaction</li></ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_D16\_1

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir le bien être psychique et la santé mentale

**ENJEU :** Développer les actions de sensibilisation et de dé-stigmatisation des troubles mentaux et animer le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) de la Ville de Limoges

**INTITULE DE L'ACTION :** Coordination du Conseil Local de Santé Mentale de la Ville de Limoges

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** CH Esquirol

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

L'article 122 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit l'obligation d'inscrire un volet dédié à la santé mentale dans les contrats locaux de santé (CLS). Or, pour rappel, l'instruction du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des CLSM en particulier dans le cadre des contrats de ville précisait :

- « Les ARS s'attacheront, en cohérence avec leur projet régional de santé [PRS] et les projets territoriaux de santé mentale [PTSM] en lien étroit avec les collectivités territoriales, à impulser et favoriser [le] déploiement [CLSM] qui devra s'articuler avec celui des contrats locaux de santé [CLS] » ;
- « [Les CLSM] constituent, lorsqu'ils existent, le volet santé mentale des contrats locaux de santé [CLS] ou des contrats de ville ».

Les déterminants sont les mêmes pour la santé que pour la santé mentale, et les équipes de psychiatrie ne peuvent viser à la promotion de la santé mentale, ainsi qu'à l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap psychique sans une coordination des actions menées au niveau local entre les différents acteurs dans les domaines sanitaires, social, éducatif, judiciaire, culturel, sportif, du logement, et de l'insertion professionnelle.

Le CLSM permet le décloisonnement des pratiques et des acteurs. Il est le lieu de convergence et de débats pour la mise en œuvre de politiques locales de santé mentale et l'application des politiques nationales.

La coordination du CLSM de Limoges est inscrite dans le projet d'établissement du CH Esquirol et dans le Projet Territorial de Santé Mentale du Limousin.

Au niveau local, les communes, ressentent sous l'influence convergente du déploiement de la psychiatrie vers la cité et de la prise de conscience des difficultés de santé mentale de la population, la nécessité d'une politique de promotion, de prévention, d'accès aux soins, et d'inclusion sociale qui ne peut être mise en œuvre sans la participation de tous les acteurs de la cité. La coordination du CLSM est indispensable pour la mise en place, le suivi et l'évaluation des missions et des actions qui doivent être au plus près des besoins des partenaires. Il s'agit de :

- Apporter des conseils sur les problématiques de santé mentale rencontrées par les partenaires de terrain éloignés de la psychiatrie
- Travailler à l'amélioration de la compréhension de situations préoccupantes entre acteurs de terrain
- Favoriser les prises en charge globales et coordonnées
- Répondre aux besoins d'information/sensibilisation des professionnels de terrain pour mieux accompagner les personnes en souffrance psychique
- Formaliser un réseau afin d'aider les personnes en situation d'incurie dans leur logement

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accès aux soins et améliorer le repérage des personnes en rupture de soins</li> <li>- Animer le volet santé mentale du CLS 3</li> </ul> |
|--|

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Commune de Limoges.

**PUBLIC VISÉ :**

Quel est le public visé ? Les élus de la Ville de Limoges, les partenaires de la cité, les usagers citoyens et les services du CH Esquirol.

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui  Non

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Promouvoir la santé mentale et favoriser tous les modes de prévention de survenue des troubles.
- Mettre en place un suivi/évaluation des actions en santé mentale.
- Permettre l'accès et la continuité des soins.
- Décloisonner les pratiques professionnelles afin d'améliorer le parcours de vie des personnes souffrant de troubles psychiques.
- Favoriser l'inclusion sociale et l'autonomie des usagers.
- Participer aux actions de lutte contre la stigmatisation.

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Environnement physique
- Environnement social
- Caractéristiques, expériences et comportements individuels
- Système de santé et de services sociaux

Type(s) d'intervention mises en place :

- Animation et pilotage du réseau CLSM
- Action de prévention et de promotion de la santé mentale
- Cellule de coordination pour la résolution de situations individuelles psychosociales complexes
- 3 Espaces de concertation (Résolution de situations psychosociales complexes, accès et maintien dans le logement, santé mentale des migrants et des populations exclues
- Sensibilisation des partenaires
- Evaluation des actions

La participation du public est-elle prévue ?

Oui  Non

Si oui, sous quelle forme ? Le public est associé dans l'élaboration, la participation et l'évaluation des actions du CLSM

<b>Acteurs mobilisés</b> (structures, services)	<b>Type de participation</b> (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Ville de Limoges : élus, service santé et solidarité, SCHS, Police municipale, ...	Analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources (humaines et matérielles)
Bailleurs sociaux	Analyse des besoins, organisation, mobilisation des ressources
Police nationale	Analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, mobilisation des ressources
Mandataires judiciaires	Analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, mobilisation des ressources
Associations	Analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, mobilisation des ressources
CH Esquirol (EMPP, EAP, EMESPA, CSAPA Bobillot, service social, service des admissions, service de communication...)	Analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources (humaines et matérielles)
Coordinatrice du PTSM du Limousin	Veille à l'articulation des actions avec celles déployées dans le cadre du PTSM sur cette thématique

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :	Période
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des réunions comités de pilotage</li> <li>- Organisation de l'assemblée plénière</li> <li>- Coordination des 3 espaces de concertation</li> <li>- Animation et suivi de la cellule de coordination</li> <li>- Actions de sensibilisation des partenaires</li> <li>- Membre du Comité de préparation et de suivi du CLS de Limoges</li> <li>- Participation aux groupes de travail du projet d'établissement du CH Esquirol</li> <li>- Sollicitation des partenaires</li> <li>- Etudier l'opportunité de l'extension du CLSM à l'ensemble du territoire du CLS</li> </ul>	Durée du CLS 3

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains mobilisés (sensibilisations, espaces de concertation, ...)</li> <li>- Mise en place d'outils de suivi</li> <li>- Coordination et actions menées avec les partenaires</li> </ul>

Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'interventions et d'actions mises en place</li> <li>- Nombre de partenariats actifs</li> <li>- Nombre de saisines et de traitements de la cellule de coordination</li> <li>- Nombre de réunions des espaces de concertations</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et types d'actions instaurées grâce au travail de coordination</li> <li>- Nombre de partenariats formalisés</li> <li>-</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan annuel , questionnaires d'évaluation pour les sensibilisations</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_D16\_2

### AXE STRATEGIQUE : Promouvoir le bien être psychique et la santé mentale

**ENJEU :** Mettre en place des facteurs protecteurs, repérer le risque, former, informer et apporter une réponse experte

**INTITULE DE L'ACTION :** Répondre à un besoin d'information et de formation des partenaires du CLSM de Limoges

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** CH Esquirol

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

L'article 122 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit l'obligation d'inscrire un volet dédié à la santé mentale dans les contrats locaux de santé (CLS). Or, pour rappel, l'instruction du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des CLSM en particulier dans le cadre des contrats de ville précisait :

- « Les ARS s'attacheront, en cohérence avec leur projet régional de santé [PRS] et les projets territoriaux de santé mentale [PTSM] en lien étroit avec les collectivités territoriales, à impulser et favoriser [le] déploiement [CLSM] qui devra s'articuler avec celui des contrats locaux de santé [CLS] » ;
- « [Les CLSM] constituent, lorsqu'ils existent, le volet santé mentale des contrats locaux de santé [CLS] ou des contrats de ville ».

Le CLSM développe l'éducation et la promotion en santé mentale tout en luttant contre la stigmatisation:

- En apportant à la population générale des connaissances minimales des signes et symptômes
- En présentant aux partenaires du CLSM les institutions et structures de soins intervenant dans le champ de la santé mentale.

Dès sa création, le besoin d'information et de formation a été repéré dans les 3 espaces de concertation du CLSM. Les demandes concernent aussi bien des publics spécifiques (population générale, étudiants, seniors...) que des thématiques particulières (soins sans consentement, syndrome de Diogène, repérage de la crise suicidaire...)

L'analyse des besoins, l'organisation et la mise en place des actions sont confiés à la coordination du CLSM qui s'assure de faire le lien entre les différents acteurs et de mobiliser les ressources adaptées. De par ses missions, le CLSM adapte ses actions au plus près des besoins mais il est également force de proposition par sa connaissance du réseau en santé mentale.

L'évaluation des sensibilisations déjà conduites permet de maintenir et de développer ces actions qui répondent aux besoins des partenaires. Elles ont permis de réajuster les pratiques au bénéfice des usagers qui présentent des troubles psychiques.

L'acquisition de ces nouvelles connaissances permet de favoriser le parcours de réhabilitation des usagers.

<p>Quels sont les territoires concernés par l'action ? (le territoire du CLS ou des infra-territoires : commune(s)...)</p> <p>Commune de Limoges.</p>	
<p><b>PUBLIC VISÉ :</b> Quel est le public visé ? <a href="#">Les partenaires du CLSM</a></p> <p>L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?</p>	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Objectifs opérationnels de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter et développer les connaissances des partenaires en santé mentale afin de mieux repérer, accompagner et orienter leurs publics concernés</li> </ul>
Déterminant(s) de santé concerné(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement physique</li> <li>- Environnement social</li> <li>- Caractéristiques, expériences et comportements individuels</li> <li>- Système de santé et de services sociaux</li> </ul>
Type(s) d'intervention mises en place :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps d'information et de formation des partenaires</li> </ul>

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
Ville de Limoges	Analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources (humaines et matérielles)
Partenaires du CLSM	Analyse des besoins, organisation, mobilisation des ressources
CH Esquirol (CLSM)	Analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources (humaines et matérielles)
Coordonnatrice PTSM	Veille à l'articulation des actions avec celles déployées dans le cadre du PTSM sur cette thématique

<p>Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :</p> <p>Les actions de sensibilisation sont réalisées en fonction des sollicitations des partenaires, des besoins repérés et des possibilités de mobiliser les intervenants nécessaires.</p>	<p>Période</p> <p>2023 - 2027</p>
---	-----------------------------------

## SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT

Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Moyens humains mobilisés dans le cadre des sensibilisations</li><li>- Mise en place d'outils de suivi</li><li>- Coordination avec les partenaires</li></ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'interventions et de sensibilisations mises en place</li><li>- Thématiques abordées</li></ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Taux de satisfaction</li><li>- Impacts auprès des publics et thématiques ciblés</li></ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Bilan annuel, questionnaires d'évaluation pour les sensibilisations</li></ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_D17\_1

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir le bien être psychique et la santé mentale

**ENJEU :** Mettre en place des facteurs protecteurs, repérer le risque, former, informer et apporter une réponse experte

**INTITULE DE L'ACTION :** Formation PSSM en direction d'intervenants auprès des jeunes, des jeunes « non étudiants » et du public étudiant

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** CPAM - Service de Santé Universitaire (SSU) – Université de Limoges

**DUREE DE L'ACTION :**

CPAM : 1 an

SSU : Durée du CLS

Annuelle

Pluriannuelle

Début : 2023

Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Selon des données de PSSM France, 1 Européen sur 4 est touché par des troubles psychiques au cours de sa vie. En France, on estime que 15 % des 10-20 ans (soit 1,5 millions de personnes) ont besoin de suivi ou de soin psychiques.

Ainsi, une meilleure connaissance des troubles psychiques aidera à la prévention et à la promotion de la santé mentale positive qui, selon la définition de l'OMS se définit comme un « état de bien-être » dans lequel une personne « peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté » et « vise à agir sur les déterminants de la santé mentale afin d'accroître la santé mentale positive » (plan d'action globale pour la santé mentale 2013-2020 de l'OMS).

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

CPAM : Le territoire du CLS.

SSU : Commune de Limoges.

**PUBLIC VISÉ :**

Quel est le public visé ? CPAM : Intervenants auprès des jeunes « non étudiants » et/ou de ces jeunes eux-mêmes, en donnant la priorité aux jeunes dans une situation sociale défavorisée.

SSU : Tous les étudiant(e)s de l'Université de Limoges

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui

Non

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- CPAM : Aider les intervenants et/ou les jeunes eux-mêmes à acquérir des connaissances de base concernant les troubles et les crises en santé mentale ainsi que leur repérage
- SSU : Aider les étudiants à acquérir des connaissances de base concernant les troubles et les crises en santé mentale ainsi que leur repérage

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Caractéristiques, expériences et comportements individuels
- Système de santé et de services sociaux

Type(s) d'intervention mises en place :

- CPAM : Formation PSSM d'une durée de 2 jours avec un intervenant de PSSM France.
- SSU : Formation de la future formatrice de l'Université de Limoges puis proposition de formations aux étudiants.

La participation du public est-elle prévue ?

Oui  Non

Si oui, sous quelle forme ? Participation aux formations proposées.

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
CPAM	Pilote de son action
SSU	Pilote de son action
Espace Santé-Bordeaux	Co-pilote de l'action portée par le SSU
PSSM France	Mobilisation des ressources (CPAM – SSU)
ARS	Mobilisation des ressources pour l'action du SSU
Région Nouvelle Aquitaine	Mobilisation des ressources pour l'action du SSU

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :

Concernant l'action de la CPAM :

Rechercher un formateur

Définir les dates et lieu de formation en lien avec le formateur

Identifier les besoins de formations en mobilisant les partenaires locaux impliqués auprès des publics jeunes

Période

3<sup>ème</sup> trimestre 2023

3<sup>ème</sup> trimestre 2023

3<sup>ème</sup> trimestre 2023

4<sup>ème</sup> trimestre 2023

Mise en place de la formation  <u>Concernant l'action du SSU :</u> Formation des secouristes suivie par le personnel du SSU Formation des formateurs suivie par les secouristes en PSSM du SSU  Achat du matériel pour la formation PSSM Début des formations proposées aux étudiants Formation proposée aux étudiants	Juin 2021  Novembre 2021 Mars 2022  Mars 2022 Avril 2022 A poursuivre sur la période du CLS 2023 - 2027
--	--

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus :	<u>Concernant la CPAM :</u> - Réalisation d'une réunion avec le formateur  <u>Concernant le SSU :</u> - Dates des formations
Indicateurs d'activité :	<u>Concernant la CPAM :</u> - Réalisation d'une session de formation  <u>Concernant le SSU :</u> - Nombre d'étudiants inscrits à la formation
Indicateurs de résultats :	<u>Concernant la CPAM :</u> Nombre de personnes formées.  <u>Concernant le SSU :</u> - Nombre d'étudiants bénéficiaires de l'action - Augmentation des connaissances des secouristes en santé mentale
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<u>Concernant la CPAM :</u> - Questionnaire d'évaluation  <u>Concernant le SSU :</u> - Observations - Questionnaire - Temps d'échange avec les étudiants

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_D17\_2

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir le bien être psychique et la santé mentale

**ENJEU :** Mettre en place des facteurs protecteurs, repérer le risque, former, informer et apporter une réponse experte

**INTITULE DE L'ACTION :** Mise à disposition d'interprètes sensibilisés au milieu de la psychiatrie pour les patients allophones du Centre Hospitalier Esquirol

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** CH Esquirol

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Cadre réglementaire de l'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé

La Haute Autorité de Santé (HAS) considère que, seul le recours à un interprète professionnel permet de garantir :

- D'une part, aux patients/usagers les moyens de communication leur permettant de bénéficier d'un égal accès aux droits, à la prévention et aux soins de manière autonome ;
- Et, d'autre part, aux professionnels, les moyens d'assurer une prise en charge respectueuse du droit à l'information, du consentement libre et éclairé du patient et du secret médical.

*La Haute Autorité de Santé (HAS) a publié le « Référentiel de compétences, formation et bonnes pratiques de l'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé » qui a été adopté en octobre 2017.*

*L'élaboration de ce référentiel répond à l'article L.1110-13 du Code de la santé publique et à l'article L.161-37 du Code de la sécurité sociale*

Il repose sur 3 documents clefs :

- La charte de l'interprétariat médical et social professionnel en France, adoptée à Strasbourg, le 14 novembre 2012 ;
- Le référentiel de compétences de l'interprète médical et social professionnel, validé par le Groupe de Travail National inter associatif 1er mars 2016 ;
- La norme internationale ISO 13611 : Interprétation - Lignes directrices pour l'interprétation en milieu social, première édition 2014-12-10.

Contexte sanitaire et géopolitique :

Du fait du contexte sanitaire et géopolitique actuel (Afghanistan, Ukraine...), il est constaté une augmentation significative de patients allophones pris en charge au CH Esquirol, ce qui justifie pleinement le recours à des prestations d'interprétariat pour un égal accès aux soins.

Obligation réglementaire pour les soins sans consentement :

Le CH Esquirol doit s'assurer de la bonne compréhension des informations délivrées aux patients dans le cadre particulier des soins sans consentement. A défaut de pouvoir appliquer cette obligation, cela constitue un vice de forme dans la procédure et la sortie du patient peut être ordonnée.

L'importance de l'interprétariat dans la prise en charge psychiatrique de patients allophones est aujourd'hui incontestée avec des besoins croissants. Ce rôle n'est pas évident. Des difficultés tant sur le plan linguistique, psychologique, éthique ou socio-culturel peuvent être mises en évidence (constats recueillis dans l'espace de concertation n°3 du CLSM). La formation de ces interprètes est un élément clé dans l'amélioration de la qualité des soins.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Commune de Limoges.

**PUBLIC VISÉ :**

Quel est le public visé ? Les interprètes de l'association Coup d'main et tous usagers présentant des troubles en santé mentale ne maîtrisant pas la langue française, et plus particulièrement les publics vulnérables et isolés.

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui  Non

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Conforter les traducteurs dans leur rôle d'interprétariat linguistique dans le milieu de la psychiatrie
- Permettre une meilleure adhésion à un projet thérapeutique, une meilleure communication avec l'équipe soignante, relation de confiance réciproque et une meilleure information sur les modalités de prévention, d'observance, de suivi médical, biologique et clinique au bénéfice de patients allophones
- Faciliter les prestations d'interprétariat dans le domaine de la santé

Déterminant(s) de santé concerné(s) :

- Système de santé et services sociaux
- Environnement social

Type(s) d'intervention mises en place :

- Sensibiliser les interprètes à la santé mentale
- Rappeler le rôle attendu des interprètes (charte des interprètes)
- Proposer des temps d'échanges de pratique des actions d'interprétariat
- Contribuer à la professionnalisation des traducteurs dans le domaine de la santé mentale
- Développer les sollicitations auprès d'interprètes
- Accompagner les équipes pluridisciplinaires du CH Esquirol grâce à la traduction des échanges

La participation du public est-elle prévue ?

Oui  Non

Si oui, sous quelle forme ? Entretiens et échanges.

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
CH Esquirol	Pilotage

Association Coup'main	Mobilisation des ressources
ISM Interprétariat	Mobilisation des ressources
Association Hestia	Gestion de l'action sur la thématique du parcours des demandeurs d'asiles dans le cadre des sensibilisations

<b>Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :</b>  - S'agissant de la mise à disposition des interprètes : Intervention en continu en fonction des demandes  - S'agissant de leurs sensibilisations au milieu psychiatrique : - Etape 1 : Sensibilisation des traducteurs au domaine de la santé mentale en France et de leur rôle attendu dans l'interprétariat linguistique (2 sessions de 3h de sensibilisation auprès des interprètes par groupes de 10 personnes maximum pour favoriser les temps d'échanges). - Etape 2 : Temps d'échanges de type retour d'expériences, débriefing. Cette action sera proposée à tous les traducteurs volontaires ayant assisté ou non à l'action de sensibilisation (Nombre de retours d'expériences : 3 temps d'échanges dans l'année / Durée : 2h)	Période  2023 -2027  2023 -2027
---	---

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains</li> <li>- Mise en place d'outils de suivi</li> <li>- Coordination avec les partenaires</li> <li>- Développement des connaissances/compétences</li> <li>- Cout de la formation</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'interventions sollicitées</li> <li>- File active des bénéficiaires</li> <li>- Nombre de formations réalisées</li> <li>- Nombre de participants formés</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des prestations en interprétariat</li> <li>- Questionnaire de satisfaction</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan annuel</li> <li>- Questionnaire de satisfaction et bilan annuel des actions</li> </ul>

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

Fiche-action n°\_D17\_3

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir le bien être psychique et la santé mentale

**ENJEU :** Mettre en place des facteurs protecteurs, repérer le risque, former, informer et apporter une réponse experte

**INTITULE DE L'ACTION :** Améliorer le repérage du risque suicidaire

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** CH Esquirol

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/>	Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023	Fin : 2027

## ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Aujourd'hui en France, le suicide est responsable de près de 10 000 morts chaque année. C'est trois fois plus que les accidents de la route.

Reconnue comme une urgence mondiale par l'OMS depuis 2015, la nécessité de mieux prévenir le suicide reste plus que jamais un enjeu de santé publique

Un diagnostic a été réalisé dans le cadre des travaux d'écriture du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM).

Cette étude pointe un repérage de la crise suicidaire à améliorer et un dispositif de prévention et de repérage du suicide encore insuffisant.

Il paraît donc opportun de déployer les actions prévues au PTSM à l'échelle du territoire du CLS.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Le territoire du CLS.

### PUBLIC VISÉ :

Quel est le public visé ? Grand public, étudiants, citoyens, professionnels, élus.

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui

Non

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Former les acteurs du CLS au repérage de la crise suicidaire afin de leur permettre d'orienter les personnes concernées vers les ressources d'évaluation et/ou de soins adaptés : Formations sentinelles et évaluateurs
- Déployer le dispositif Vigilans
- Mettre en œuvre des actions de promotion de la prévention du suicide

Déterminant(s) de santé concerné(s) : - Système de santé et de services sociaux	
Type(s) d'intervention mises en place : - Formation / information	
La participation du public est-elle prévue ?  Si oui, sous quelle forme ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
CH Esquirol	Pilotage et gestion de l'action
Professionnels de santé, étudiants, citoyens	Participation aux formations
Association Ecoute et Soutien	Animations d'actions de sensibilisation à la prévention du suicide

Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :  - Construction de la campagne d'information autour des différents dispositifs - Déploiement de l'équipe Vigilans - Structuration d'un réseau de proximité (coordination des différents acteurs) - Identifier les professionnels à cibler pour les actions de sensibilisation	Période  1 <sup>er</sup> trimestre 2023  4eme trimestre 2022  2023
---	--

<b>SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT</b>	
Indicateurs de processus :	- Analyse des freins et des leviers pour mettre en œuvre la formation
Indicateurs d'activité :	- Nombre de sessions de formation - Nombre de bénéficiaires - Nombre de structures partenaires et de professionnels formés
Indicateurs de résultats :	- Questionnaires d'évaluation post-formation
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation :	- Evaluation Post Formation

# CLS de LIMOGES et de LIMOGES METROPOLE

## Fiche-action n°\_D18\_1

**AXE STRATEGIQUE :** Promouvoir le bien être-être psychique et la santé mentale

**ENJEU :** Structurer et sécuriser la prise en charge des situations de crise et ou d'urgence

**INTITULE DE L'ACTION :** Améliorer la réponse aux médecins généralistes confrontés à un patient en situation de crise et/ou d'urgence

**PILOTE(S) DE L'ACTION :** ARS - CH Esquirol

<b>DUREE DE L'ACTION :</b> Durée du CLS	Annuelle <input type="checkbox"/> Pluriannuelle <input checked="" type="checkbox"/>
	Début : 2023 Fin : 2027

### ARGUMENTATION (JUSTIFICATION) DE L'ACTION

Quels sont les principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action ?

Un diagnostic a été réalisé dans le cadre des travaux d'écriture du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM).

Cette étude pointe notamment les insuffisances de la coordination entre acteurs pour l'anticipation et la prévention des situations de crise.

Le repérage tardif des troubles psychiques, qui n'intervient très souvent qu'au moment de la crise a également été mis en évidence.

La structuration et la sécurisation de la prise en charge des situations de crise ou d'urgences est également une thématique qui est ressortie de manière prioritaire dans les réponses au questionnaire réalisé par l'ORS et visant à recueillir les problématiques territoriales ressenties par les acteurs locaux.

Quels sont les territoires concernés par l'action ?

Le territoire du CLS.

### PUBLIC VISÉ :

Quel est le public visé ? Les médecins généralistes du territoire.

L'action cible-t-elle un public concerné par des inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui  Non

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs opérationnels de l'action :

- Permettre aux différents professionnels d'avoir une conduite à tenir en cas de situation de crise
- Sensibiliser les professionnels de santé à la réglementation des soins sous contrainte

<p>Déterminant(s) de santé concerné(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Système de santé et services sociaux</li> </ul>	
<p>Type(s) d'intervention mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation / information de professionnels de santé</li> </ul>	
<p>La participation du public est-elle prévue ?</p> <p>Si oui, sous quelle forme ?</p>	<p>Oui <input type="checkbox"/></p> <p>Non <input checked="" type="checkbox"/></p>

Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources)
CH Esquirol	Co- Pilotage et gestion de l'action
Professionnels de santé	Participation aux formations
ARS	Co- Pilotage de l'action

<p>Déroulé de l'action intégrant le calendrier prévisionnel :</p> <p>Apporter un appui aux médecins généralistes par une intervention réactive et appropriée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux différents professionnels d'avoir une conduite à tenir en cas de situation de crise, adaptée en fonction de sa typologie, de son intensité, du lieu où elle se déroule, et des acteurs présents.</li> <li>- Développer les connaissances des professionnels et des partenaires du réseau sur le repérage des situations de crise ou d'urgence.</li> <li>- Sensibiliser les professionnels de santé à la réglementation des soins sous contrainte</li> </ul>	<p>Période</p> <p>2023-2027</p>
--	---------------------------------

SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENT	
Indicateurs de processus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens mobilisés</li> </ul>
Indicateurs d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sessions de formation et nombre de professionnels de santé formés</li> </ul>
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats du questionnaire post formation</li> </ul>
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire</li> </ul>